

## RÉSISTANTS D'INDOCHINE (1940-1945)

---

### PREMIÈRES RECONNAISSANCES

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 11 septembre 1945)

Au grade d'officier.

M. Digo (Yves)[1897-1974], gouverneur des colonies, secrétaire général de l'Afrique occidentale française, chevalier du 25 décembre 1929. Titres exceptionnels : adjoint de l'inspecteur général des colonies, directeur des finances de l'Indochine en 1940, a participé avec ce haut fonctionnaire à la création du premier noyau de résistance à Hanoï. A servi de la façon la plus active et utile le directeur des finances dans l'accomplissement de la mission que lui avait confiée M. Mandel, afin d'affecter la majeure partie des ressources financières de l'Indochine à la défense de la colonie. S'est immédiatement élevé avec énergie et courage contre toutes les mesures tendant à l'application des clauses de l'armistice et des lois d'exception. A participé avec M. Cazaux à toutes les relations que ce dernier avait avec le comité de la France libre, les consuls britanniques et des États-Unis d'Amérique afin de trouver l'aide nécessaire pour assurer la résistance contre les Japonais. A été inculpé de complicité de trahison avec son chef le 20 novembre 1940 et a été traduit devant la cour martiale d'Hanoï devant laquelle il a été acquitté. A été renvoyé en France en avril 1941 en vue d'être à nouveau traduit devant la cour de Gannat. Le paquebot sur lequel il avait pris place ayant été arraisonné, il a été débarqué à Captown [Cape Town (Afrique du Sud)] et s'est aussitôt mis à la disposition du comité de la France libre. [Secrétaire général du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (22 août 1944), commissaire fédéral sans portefeuille en Indochine (mars 1947), commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam (mars 1948), commissaire de la République au Togo (avril 1950), gouverneur du Gabon (1952-1958).]

Au grade de chevalier.

M<sup>me</sup> Mangeney (Henriette), secrétaire à Hanoï de l'inspecteur général des colonies, directeur des finances de l'Indochine. Titres exceptionnels : a participé avec MM. Cazaux et Digo à la création du premier noyau de résistance à Hanoï dès l'armistice. A secondé ces deux fonctionnaires dans leurs tractations avec le comité de la France libre et les consuls d'Angleterre et des États-Unis d'Amérique. A notamment chiffré et déchiffré tous les télégrammes qui ont été adressés d'Hanoï au délégué du directeur des finances à Saïgon concernant la résistance, et notamment ceux qui étaient destinés au consul général britannique. A été chargée de missions secrètes à Saïgon en août 1940 et s'en est acquittée avec tact et intelligence. A maintenu personnellement le contact entre l'administration des finances et les consuls britannique et des États-Unis entre l'armistice et le 20 novembre 1940, date de l'arrestation de son chef. A été inculpée de complicité de trahison le 20 novembre 1940 et a été traduite devant la cour martiale d'Hanoï le 5 mars 1941. Pendant toute l'instruction, n'a jamais révélé les renseignements qu'elle détenait malgré la pression dont elle a été l'objet de la part de

la police. Après son acquittement, et bien que mère d'une fillette de dix ans et ayant toute sa famille établie depuis quinze ans à Hanoï, s'est refusée à toutes divulgations et, de ce fait, a été déportée en France pour être jugée à nouveau à Gannat.

---

SIX FRANÇAIS  
ONT ÉTÉ ASSASSINÉS PAR LA « GESTAPO » JAPONAISE  
(*La Croix*, 12 septembre 1945)

RANGOON, 10 septembre. — Entre mars et août, six Français ont été torturés à mort par la « Gestapo » nipponne. Ce sont MM. Bertrand, de la Société Industrielle et Forestière de Biênhoà <sup>1</sup> ; Fournier, des douanes de Stungtrent ; le commandant Langellier-Bellevue ; Thinault, de la radio de Stungtrent ; Nicolau <sup>2</sup>, directeur des travaux publics ; Chabert, de la compagnie Descours et Cabaud\*, et, enfin, Martin, directeur d'Air France.

La mort de M. Martin était seule connue à Hanoï.

La situation des prisonniers français à Hanoï

Dans la citadelle d'Hanoï, 4.500 prisonniers français se trouvent toujours sous la garde des Japonais. 3 000 de ces captifs avaient été auparavant internés dans d'autres camps situés autour de Hwa-Dinh [Hoa-Binh], où ils ont subi les mauvais traitements des Nippons et souffert de la sous-alimentation. On compte de nombreux cas de bérubéri, de malaria et de dysenterie. Il y a 300 grands malades, dont 150 se trouvent dans un état critique.

Les Américains ont fourni un prodigieux effort, et le camp de prisonniers, qui présentait un aspect effroyable à l'arrivée de la mission d'entraide française, a été rapidement transformé, et le matériel médical a été amené de Chine en planeurs.

---

LÉGION D'HONNEUR  
(*Le Journal de Saïgon*, 11 octobre 1945)

Extrait du Journal officiel de la République française du 27 octobre [sic] 1945, les promotions et nominations suivantes concernant des officiers de la Marine au Tonkin.

Par décret en date du 29 août 1945, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur

Commentry (André, Jean-Baptiste ), capitaine de vaisseau, officier supérieur aussi brave qu'énergique. Après avoir fait preuve, sous l'occupation ennemie, des plus belles qualités morales, a réussi le 9 mars 1945, après le coup de force japonais, à sauvegarder, dans des circonstances aussi difficiles que périlleuses, l'ensemble des formations de la Marine placées sous ses ordres et à faire flotter jusqu'à la victoire le pavillon français dans le golfe du Tonkin.

Cette promotion comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

---

<sup>1</sup> Plus exactement des Forêts et scieries de Biênhoà, issue en 1939 de la scission de la Biênhoà industrielle et forestière.

<sup>2</sup> René Nicolau (1899-1945) : [polytechnicien](#), affecté en Indochine (octobre 1936), directeur des Travaux publics de la Cochinchine (jan. 1937). Chef du réseau de renseignement Nicolau-Bocquet. Mort dans les geôles japonaises. Compagnon de la Libération (1946). Médaille de la Résistance du 2 septembre 1959 (*J.O.*, du 13 septembre 1959).

Par décret en date de 27 août 1948, sont nommés, dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier

Tardy (Jean), enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe, chef du détachement de la Marine mis, le 9 mars 1945, à la disposition du commandant du 1<sup>er</sup> Territoire militaire, a fait preuve d'autant de courage que de sang-froid au cours des opérations qu'il a eu à mener, entre Tien Yên et Pa-khoi, dans une région difficile et dans des circonstances particulièrement périlleuses. Grièvement blessé le 22 mars 1945 au cours d'un violent engagement avec l'ennemi.

Blanchard, (Jean Marie), lieutenant de vaisseau adjoint au commandant de la marine au Tonkin, a personnellement dirigé toutes les opérations qui ont permis à d'importants éléments de la Marine de rallier le 1<sup>er</sup> territoire militaire après le coup de force japonais du 9 mars 1945. A fait preuve, dans ces circonstances aussi difficiles que périlleuses ainsi que dans les opérations qui ont suivi, d'autant de courage que de sang-froid.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

---

À L'HONNEUR

---

Une prise d'armes au gouvernement général  
(*Le Journal de Saïgon*, 24 octobre 1945)

Une émouvante prise d'armes s'est déroulée ce matin, vers 10 h. 30, dans le parc du gouvernement général.

Le général Leclerc, en présence du général D. D. Gracey, du colonel Cédile, du commandant Massoutier, chargé du Sud laotien, et de personnalités françaises et annamites a accroché la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine du fidèle et courageux prince laotien Boun Oum.

Un détachement de la compagnie légère d'intervention et sa « clique » ont rendu les honneurs.

Un défilé clôtura la cérémonie.

Voici le texte de la citation à l'ordre de l'armée qui a été lue au cours de cette prise d'armes :

Prince BOUN OUM, héritier de la famille princière de Bassac, a, depuis 1940, rassemblé les forces de son pays successivement contre l'envahisseur siamois et l'envahisseur japonais. Décoré de la Croix de guerre en 1941 pour avoir conduit un coup de main sur la frontière siamoise et ramené à la nage à travers le Mékong un officier français blessé.

Au 9 mars 1945 a immédiatement pris la tête des populations du Bas-Laos dans la résistance contre les Japonais. Particulièrement visé et traqué, a, pendant des mois d'une existence extrêmement risquée, circulé dans le pays, fondant un réseau de renseignements et préparant les groupes d'action. D'un courage et d'une abnégation exceptionnels, d'un loyalisme total pour la France, le prince Boun Oum a été l'âme vivante de la résistance franco-laotienne.

---

**Liste des décès à Saïgon du 9 mars au 28 août 1945**  
(L'Entente, 5 novembre 1945)

Du 9 mars au 22 mai

Guy Alexandre, moniteur E P.  
Félix Giona, soldat de 1<sup>re</sup> classe.  
René Bardin, margis 5<sup>e</sup> R.A.C.  
Henri Beluche, sergent, 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Henri Robet, quartier-maître U.M.  
Ernest Galmiche, grigadier des D. et R.  
Julien Le Strat, quartier-maître U.M.  
Raymond Lhuissier, soldat 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Martin Yven, quartier-maître U.M.  
Mairie-Louise Debrosse, veuve de François Cordier.  
Robert Latour,  
Paul Favard, soldat 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Joseph Philips, professeur libre.  
Le van Kim, avocat.  
Hugues Leblond, comptable aux B.G.I.\*  
Auguste Mangler, 2<sup>e</sup> classe, 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Émile Meisch,  
Daniel Puig,  
Pierre Fontaine, intendant aux M.M.\*  
Jean Gralaud,  
Charles Jouin, quartier-maître U.M.  
Louis Poitiers, missionnaire.  
Scibor-Rylski,  
Yves Lesage.  
Jacqueline Chatel,  
André Baudrit, sergent, 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Yvette Dufrenot,  
Albert Dubois, sucreries de Hiêp-Hoa\*  
Jean Belliend, T.P. en retraite.  
Faustin Caretto, marine marchande.  
Brigitte Chauvin,  
M<sup>me</sup> Dorgeval et 4 enfants,  
Hervé Hanach, quartier-maître U.M.  
Jean Calabert, négociant à Cantho.  
Camille Perrot, sergent-chef R.T.A.  
Joseph Mucchielli, planteur.  
Guillaume Labernadie, directeur du Service de Santé\*.  
M<sup>me</sup> Henri Vidal  
André Fournier, brigadier des D. et R.  
Jacques Enard, commis principal.  
Francis de Rosario, rentier.  
Alain Cloarec, quartier-maître  
Fernand Boron, adjudant 5<sup>e</sup> R.A.C.  
Émile Voiry, gérant bungalow Vinh-Long\*.  
Maljean, sergent-chef R.T.A.  
Hervé Leborgne, hôpital Grall,

René Nicolau (G.J. <sup>3</sup>), [polytechnicien] ingénieur des Ponts et Chaussées\*.  
Johan Burkhardt, fondé de pouvoirs de la maison Diethelm\*.

Du 23 au 26 mai

Jules Marcellin, pâtissier marine marchande.

Du 27 mai au 2 juin

Louis Chabert (G.J.), agent de Descours et Cabaud\*.  
Lancellier-Bellevue (G. J.), commandant.  
Charles Mesnard, marine marchande.  
Jean Lartigue, 18 mois.  
Patricia Ratzel, 2 ans.  
Henri Gueguen, quartier-maître U.M.

Du 3 au 9 juin

Émile Facchinetti, entrepreneur.  
Georges Callard, brigadier 5<sup>e</sup> R.A.C.  
Claude Bouvier, administrateur de Poulo-Condore, puis de Long-Xuyên.  
Edmond Figier, adjudant-chef 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Louis Thinault, radio  
Alphonse Pronteau, Bentre.  
Louis Hellen, caporal, 16<sup>e</sup> R.I.C.  
Marie Gillard, commerçante.

Du 10 au 16 juin

Barthelemy Casanova, navigateur.  
Marie Sico.  
Paulette Navard.  
Marie Rassaya et famille,  
Marie Adiceam,  
Jean Moutrata.  
Maxime Penot, 5 ans  
Marie Penot, 2 ans  
Étienne Guanou, brasserie Larue [BGI\*].  
Joseph Stanaby, encaisseur.  
Gaston Doyen, agent technique de la Marine  
M<sup>me</sup> veuve Dubier, boulangère  
M<sup>me</sup> Falloni et enfants.  
M<sup>me</sup> Guissat et son fils,  
Rygun Portarricq, 1<sup>re</sup> classe 11<sup>e</sup> R. I. C.  
Paul Monnier, planteur  
M<sup>me</sup> veuve Giret,  
M<sup>me</sup> Chiarasini,  
Marcel Vedrennes,  
Kieu (ou Kien) et enfants.  
Marie Passagne

Du 21 au 30 juin

Henri Roe, quartier-maître U. M.  
Jean Antonini, forestier  
Ange Mariani, entrepreneur,

---

<sup>3</sup> Gendarmerie japonaise : kempetai.

René Vesty [Nesty], Comptoir du paddy.

Du 1<sup>er</sup> au 7 juillet

Henriette Isidore. professeur  
Pierre Jollivet, soldat 6<sup>e</sup> R. I. C.  
Jean Paquier, 1<sup>re</sup> classe  
M<sup>me</sup> Pierre Laugier,  
Serge Laurent, lieutenant, 11<sup>e</sup> R. I. C.  
M<sup>me</sup> de Villeneuve  
René Picard, P.T.T  
Jordano, 2<sup>e</sup> classe 11<sup>e</sup> R.I.C  
Jean Fraticelli,  
Pierre Naviner, timonier marine marchande.  
Jean Hoarau, 1<sup>re</sup> cl. R.T.A.

Du 22 au 28 juillet

Georges Royer, sergent, tirailleurs montagnards.  
M<sup>me</sup> Antoine Asso,  
Ernest Delavaud, 1<sup>re</sup> classe 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Adolphe Amsler, 2<sup>e</sup> cl. 11<sup>e</sup> R.I. C.  
André Sylvestre, matelot U.M.

Du 29 juillet au 4 août

M<sup>me</sup> Jean Pietri, née Dacruze.  
Justine Samy,  
Joseph Mayer, propriétaire.  
M<sup>me</sup> Nguyễn-van-Tiec,  
Henri Bertrand (G.J.).

Du 5 au 11 août

Maurice Lafont, avocat.  
Victor Lagloire, 1 an.  
Alphonse Gautier, Cie franco-annamite des Tabacs\*.

Du 12 au 18 août

Paul Badot, 1<sup>re</sup> cl., 11<sup>e</sup> R.I.C.  
Marie Joséphine Dubray.  
Jean Bourdini, Cie garde immobilière.  
M<sup>me</sup> Henri Dunal.  
Raymond Didelot, inspecteur Sûreté.  
Suzanne Jasmin,  
Paul Jeanne, retraité de la marine marchande.  
Jules Kerouriou, contrôleur des P.T.T.  
Paul Courtessole, brigadier des D. et R.

Du 18 au 28 août

M. Anguille, directeur de Boy Landry\*.  
Gautier (G.J.), Texaco\*.

---

Les cérémonies du 11-Novembre à Saïgon)  
(*Le Journal de Saïgon*, 12 novembre 1945)

### Les décorés

Voici la liste des personnalités qui ont été décorées par l'amiral d'Argenlieu au cours de la prise d'armes de dimanche :

Légion d'honneur : lieutenant de vaisseau Wassille, MM. Bocquet <sup>4</sup>, Girot <sup>5</sup>, Desmarets <sup>6</sup> et Testanière <sup>7</sup>. Ce dernier, qu'un accident récent faisant suite un long séjour dans les cellules de la gendarmerie nipponne, empêchait de se tenir debout, a été décoré assis dans un fauteuil porté par deux de ses amis.

Médaille de la Résistance : M. Huchet <sup>8</sup>.

Croix de guerre : commandant Messmer <sup>9</sup> et sous-lieutenant Marmont.

## RÉCIPIENDAIRES DE SABRES JAPONAIS

### La reddition de la gendarmerie nipponne

Remise d'un sabre d'officier à une vaillante Française  
(*Le Journal de Saïgon*, 17 novembre 1945)

Vendredi, à 10 heures du matin, s'est déroulée, rue de Verdun, la cérémonie de la reddition solennelle de la gendarmerie nipponne (Kempeitai) de Saïgon.

Les officiers de la gendarmerie ont été désarmés par le général D D. Gracey.

M<sup>me</sup> Pinel <sup>10</sup> a reçu un sabre d'officier qui lui a été remis en présence des gendarmes qui furent, au cours d'une incarcération de près de trois mois, ses bourreaux.

On sait que M<sup>me</sup> Pinel, dont les sentiments patriotiques étaient bien connus et qui fit une opposition de tous les instants lors de la dictature de Decoux, avait, dans un geste de générosité qui lui sembla tout naturel et que peu de femmes auraient eu, donné asile chez elle à des militaires français parachutés clandestinement en territoire indochinois. D'autre part. elle permit à des parachutistes britanniques d'échapper aux Nippons.

---

<sup>4</sup> Mario Bocquet (1900-1980) : inspecteur de la Société des Terres-Rouges. Résistant.

<sup>5</sup> Louis Girot (Marseille, 31 août 1895-Paris XIV<sup>e</sup>, le 21 sept. 1977) : entré dans les services civils le 1<sup>er</sup> août 1921. Adjoint technique principal des T.P. à Pleiku, muté en janvier 1944 au Laos.

<sup>6</sup> Raoul Desmarets (1896-1957) : marié à Quinhon, le 10 décembre 1926, avec Lucette Dupuy, fille de Louis Volny Dupuy, administrateur des services civils. Ingénieur des Arts et Métiers. Ingénieur des T.P.

<sup>7</sup> Victor Testanière (Forcalquier, 25 janvier 1898-La Seyne-sur-Mer, 22 nov. 1962) : fils d'Antonin Gustave Testanière, clerc d'avoué, et de Judith Léontine Isaïe Martel. Entré dans les services civils de l'Indochine le 14 déc. 1921. Commissaire de police à Saïgon. Médaille de la Résistance du 31 mars 1947.

<sup>8</sup> Camille Huchet, d'[Indochine Import](#).

<sup>9</sup> Pierre Messmer, dont Georges Pompidou fit un Premier ministre.

<sup>10</sup> *Suzanne* (« Suzy ») Zénaïde Després : née le 2 juin 1908 à Moncé-en-Belin (Sarthe) : fille de René Louis Després, ébéniste, et d'Alice Marie Clémence Bellanger. Divorcée de Jules Léon Joseph Marie Ghislain Plancquaert. Mariée à Paris XIV<sup>e</sup>, le 18 mai 1935, alors domiciliée chez ses parents à Montreuil-sous-Bois, avec Marcel Pinel, ancien international de football, futur administrateur de la Société [Granindo](#) à Saïgon.

Membre du réseau Tricoire. Médaillée de la Résistance (30 déc. 1947).

Divorcée le 2 janvier 1948. Remariée le 23 juin 1949, à Paris XVI<sup>e</sup>, avec Louis Gaétan Fulachier (Sétif, 1906-Paris, 1985), aviateur. Décédée à Antony, le 28 novembre 1985.

Vraisemblablement dénoncée à la Gestapo nippone, elle fut arrêtée et connut un véritable martyr de plusieurs mois dans les cellules de la gendarmerie nippone. Aucune des tortures si ignobles ou dégradantes qu'elles puissent être ne lui furent épargnées. Tous ses compagnons de détention ont gardé le souvenir réconfortant de cette jeune femme qui fut pour eux un exemple de courage et de foi dans les destinées du pays.

La remise d'un sabre est donc pour elle le symbole d'une véritable victoire ; celle de la grâce française qui, bien que fragile, triomphe toujours de la force brutale de ses adversaires.

(APFI).

---

Une héroïne française de la résistance en Indochine  
reçoit un sabre de Samouraï  
(*L'Est Républicain*, 19 novembre 1945)

Saïgon. — M<sup>me</sup> Suzy Pinel, une des dirigeantes du mouvement de résistance clandestin en Indochine, a reçu des mains du général britannique Gracey, un sabre de samouraï pris aux Nippons.

Cette Française, que les Japonais avaient soumise à d'affreuses tortures, avait aidé les aviateurs alliés abattus en Indochine à quitter le pays. Elle avait également participé aux opérations des détachements parachutés en Indochine pendant l'occupation nippone.

---

La reddition de la gendarmerie nippone

19 officiers et 120 sous-officiers ont été désarmés.  
Remise de 15 sabres d'officiers à des résistants, dont six dames  
(*Le Journal de Saïgon*, 27 novembre 1945)

Saïgon (APFI), 26-11-45. — La gendarmerie nippone s'est rendue ce matin solennellement aux forces anglo indiennes à la prison de Chihoa.

Amenés en armes et encadrés de soldats punjabi, les gendarmes nippons se sont groupés environ à 10 heures en deux détachements : l'un d'officiers, sous le commandement d'un colonel nippon, et l'autre de sous-officiers. Les deux groupes figés au garde à vous sont face au mât où flotte un drapeau britannique et devant un officier hindou assis devant une table ; au pied du mât, un carré d'étoffe rouge recevra les sabres des vaincus.

Dans une tribune à droite des détachements nippons, le général Gracey, M. Cédile, commissaire de France pour la Cochinchine, le colonel Weiser <sup>11</sup>, président du Comité de Résistance, les anciens « encagés » de la gendarmerie nippone et de nombreuses personnalités assistent à la cérémonie.

Un à un, les officiers s'avancent, saluent, se découvrent et remettent leur sabre à l'officier hindou, en s'inclinant profondément, puis font demi tour. Les sous officiers par rangs déposent, après avoir salué et s'être découverts, leur sabre à leur pied, puis, après avoir resalué, s'éloignent.

---

<sup>11</sup> René-Pierre-Guillaume Weiser (Paris XVII<sup>e</sup>, 5 juillet 1893-La Frouette-Écard, Sainte-Ménéhould, 10 nov. 1970) : ancien attaché de l'air à Washington à l'époque où Guy La Chambre avait commandé 100 chasseurs Curtiss (janvier 1939). Commandant de l'Air en Cochinchine-Cambodge. Limogé par Decoux peu après la guerre contre la Thaïlande. Général de brigade aérienne (*JORF*, 1<sup>er</sup> juillet 1946), médaille de la Résistance (30 déc. 1947), grand officier de la Légion d'honneur (17 février 1948).

Pendant toute la cérémonie, au cours de laquelle 19 officiers et 120 sous-officiers salueront leur vainqueur et se désarmeront, les visages des Nippons restent fermés ; les acteurs de cette scène, qui ne manque pas de grandeur, sembleront absents spirituellement.

Dans la tribune, les « encagés » reconnaissent, au passage, le visage tantôt d'un officier, tantôt d'un gendarme qui les a torturés ; parfois un murmure court le long de la tribune lorsqu'un des bourreaux salue.

S'étant reformé, le détachement nippon se groupe face au drapeau. Un colonel japonais commande. Un bref « garde-à-vous », puis « kerei » (saluez). Profondément, à deux reprises, les gendarmes saluent, tête découverte, le drapeau britannique, puis s'éloignent en direction de la prison où désormais ils seront enfermés.

Quinze sabres d'officiers sont alors amenés sur une table que drape un drapeau tricolore, devant le général Gracey. Le colonel Weiser appelle les noms des « résistants » qui reçoivent en souvenir de leur action un sabre. Ce sont : M<sup>mes</sup> Mus <sup>12</sup>, Brehard <sup>13</sup>, Brilman <sup>14</sup>, Roman <sup>15</sup>, M<sup>lle</sup> Péricat, MM. Affre <sup>16</sup>, Dutertre <sup>17</sup>, Faure <sup>18</sup>, Cazals <sup>19</sup>, Lafond <sup>20</sup>, Durel <sup>21</sup>, le capitaine Powel. M<sup>me</sup> Dhers [d'Hers] reçoit le sabre qu'aurait dû recevoir son mari. Puis M. de Breuvery <sup>22</sup>. Enfin, le général Gracey remet un sabre au chef de la Résistance dans le Sud Indochinois : le colonel Weiser.

---

<sup>12</sup> La sœur de Paul Mus, de l'École française d'Extrême-Orient, parachutée en Indochine juste avant le coup de force japonais, internée à la citadelle de Hanoï, puis conseiller politique du général Leclerc en Indochine, chargé des relations avec les milieux indigènes. Successeur de Delavignette à la tête de l'[École nationale de la France-d'Outre-mer](#).

Auteur de *Sociologie d'une guerre* (1950).

<sup>13</sup> Louis-Marcel Breard (et non *Brehard*) : né le 1<sup>er</sup> décembre 1903. Entré dans la police du Tonkin en octobre 1929, inspecteur de la Sûreté au Tonkin, muté en 1942 à Saïgon.

<sup>14</sup> Berthe Hérisson, veuve de Frans Brilman (1915-1945), des Manufactures indochinoises de cigarettes. Voir [encadré](#).

<sup>15</sup> Geneviève-Isabelle-Hélène Maspero (Biênhoà, 22 octobre 1908-Gassin, Var, 22 mai 1995) : fille de [Georges Maspero](#), résident supérieur en Indochine, puis président de la Banque industrielle de Chine,, mariée en 1930 avec Philippe André Roman, ingénieur ECP, administrateur-directeur des [Éts SIMM-Denholm](#) à Saïgon. Selon Martin L. Mickelsen, elle entra dans le réseau Huchet en janvier 1942, participa à l'aide aux prisonniers de guerre et cacha des parachutistes français de la force 136.

<sup>16</sup> André Affre (1903-1995) : polytechnicien, directeur des Garages Charner à Saïgon, ancien directeur de la Société de Transports automobiles du Centre-Annam (STACA). Voir [encadré](#).

<sup>17</sup> Guy Dutertre (Toulon, 12 janvier 1904-Quan-Loi, 3 août 1947) : directeur aux Terres-Rouges. membre du Comité civil de la Résistance du Sud-Indochinois, section indochinoise du Conseil national de la Résistance (avril 1946). Tué par le Viêt-Minh.

<sup>18</sup> Gaëtan Faure (1902-1986) : directeur d'Optorg à Saïgon.

<sup>19</sup> René Cazals : de la [Compagnie générale de télégraphie sans fil](#) (CSF) ou service radio.

<sup>20</sup> Georges Lafond : directeur des Éts Jean Comte, concessionnaire Peugeot à Saïgon et Pnom-Penh.

<sup>21</sup> Robert Durel (Brest, 1897-Royan, 1971) : directeur de la Compagnie du Cambodge. Voir [encadré](#).

<sup>22</sup> Henri Saguez de Breuvery (1899-1996) : directeur des Caoutchoucs du Donai. Débuts à Binh-Ba aux Plantations de Baria. Voir [encadré](#).

Une héroïne française de la résistance en Indochine  
reçoit un sabre de Samouraï  
(*La Vigie marocaine*, 3 janvier 1946)



UNE HÉROÏNE FRANÇAISE. — Un des sabres de Samouraï rendus par les officiers japonais lors de leur capitulation vient, à titre d'honneur, au cours d'une cérémonie à Saïgon, d'être remis par le général Gracey, commandant les troupes alliées, à M<sup>lle</sup> Suzy Pinel, une jeune Française qui joua un rôle important dans la résistance en Indochine.  
(Ph. Keystone)

---

Pendant huit mois, un lieutenant français réussit  
à échapper aux Japonais et aux Viet-Minh  
(*Le Journal de Saïgon*, 21 novembre 1945)

Comme un coup de tonnerre, l'agression japonaise a surpris tous les Français.

Stationné dans le poste militaire de Hon-Quan, à 100 kilomètres au nord de Saïgon, se trouvait Albert Frison, jeune lieutenant français, avec quelques soldats et tirailleurs. Il, se refusa, en dépit de la faiblesse de son effectif, de se soumettre aux Japonais.

En compagnie de deux soldats français et de cinq tirailleurs cambodgiens, il réussit, dans la nuit du 9 au 10 mars, à quitter le village, équipés et armés d'armes légères.

Il resta un mois dans la région des plantations, mais ne se sentant pas en sécurité, il repartit à pied et se rendit dans la forêt située à 20 km au nord-ouest de Tayninh.

Le sergent français Thibaud, un flegmon à la cuisse, fatigué par la marche, dut être hospitalisé à Tayninh et fut bien soigné par les Japonais ; mais le 3 septembre, il fut égorgé par les membres du Viêt-Minh alors qu'il se rétablissait et n'avait plus besoin que d'une petite opération chirurgicale.

Entre-temps, le lieutenant Frison vécut sept mois en forêt, habitant dans des paillotes, à la mode indigène. Il était renseigné et ravitaillé par les Cambodgiens d'un petit village voisin et par quelques Annamites de Tayninh.

« Pendant six mois, a déclaré le lieutenant, j'ai eu assez d'argent. Lorsque mes ressources furent épuisées, j'ai reçu gratuitement, pour mon groupe, du ravitaillement ainsi que de l'argent. J'ai été aidé par des Indochinois de toutes classes. Un riche notable m'a donné 500 piastres, un commerçant 40 et de petits paysans quelques piastres.

Nous n'avons pas eu trop à souffrir au point de vue physique ; nous avons eu quelques accès de paludisme et la dysenterie, mais nous avons les médicaments essentiels.

L'épreuve la plus pénible était d'être prive de nouvelles, car nous ne savions pas ce qui se passait ni pourquoi. Cependant, de temps en temps, nous avons un journal annamite qui était traduit par un de mes tirailleurs cambodgiens qui connaissait la langue. Nous avons été tout le temps recherchés par les Japonais, puis par le Viêt-Minh, mais ils n'ont jamais pu nous trouver. Nous avons de ce fait changé de place onze fois et, chaque fois, nous avons trouvé le plus grand appui de la population.

Des quelques mois que j'ai passés en compagnie d'indigènes, je suis arrivé aux conclusions suivantes : Je suis absolument persuadé de la fidélité absolue des Cambodgiens, car j'en ai rencontré plus d'un millier et plus de 10.000 connaissent ma retraite et jamais je n'ai été dénoncé. Des bonzes cambodgiens sont venus me voir le 14-Juillet et j'ai rendu par deux fois visite à leur pagode à l'occasion de fêtes rituelles au moment de la pleine activité du Viêt-Minh.

À ce sujet, je vous citerai une prophétie qui a cours au Cambodge : Des hommes blancs aux yeux bleus gouverneront pendant 80 ans, ensuite sortira de l'eau un peuple qui dominera le premier peuple pendant sept mois. Il paraîtra alors un peuple de singes descendant des arbres et qui luttera deux ou trois mois. Ensuite le peuple aux yeux bleus reviendra et reprendra le pouvoir pendant 40 ans.

J'ai trouvé également de la fidélité du côté des Annamites. Un de mes tirailleurs pouvait se rendre à Tayninh et rapporter du ravitaillement et des nouvelles. Ce ne fut que lorsque le Viet-Minh prit le pouvoir que toutes liaisons directes furent coupées ».

Le lieutenant Frison a parlé alors de ce qu'il pense du Viêt-Minh. Il a la certitude de l'incapacité du Viêt-Minh de gouverner. Tous les services administratifs et la garde locale ont été dissous. Les services administratifs ont dû être repris en mains par les Japonais avec les mêmes cadres que sous le gouvernement français. Sous l'occupation

du Viêt-Minh, de nombreux fonctionnaires ont été remplacés en raison de leurs sentiments français. C'est ainsi que le gouverneur de la province de Tay Ninh est un illettré, il ne sait pas signer son nom et il est un ancien pirate de la Plaine des Joncs. De même, le chef du village de Som-Vinh était ex-officier de l'état civil de l'organisation française.

Après avoir été dans l'organisation de la jeunesse, il est devenu caodaïste, et il est à noter que la position actuelle des caodaïstes tend à se désolidariser du Viêt-Minh.

Le lieutenant précise ensuite que dans le même village, on a donné une prime de mille piastres aux Annamites qui s'engageaient dans les rangs du Viêt-Minh, mais qu'il a fallu promptement faire encadrer les recrues, car dès qu'ils avaient touché la prime, ils s'enfuyaient dans la forêt et changeaient de village.

Le lieutenant Frison révèle ensuite les pillages et les déprédations par le Viet-Minh de toute propriété française ou de caractère français. De même, dix Cambodgiens suspectés de sentiments pro-français ont été emprisonnés.

Le Viêt-Minh ne représente qu'une minorité et la masse de la population annamite ne le suit que fort mal ; au point de vue politique, elle n'est pas évoluée. En effet, les habitants ne comprennent que les choses très simples, essentielles : le prix du riz, le prix des rizières, le prix du sel et le prix des étoffes.

Ils ont remarqué l'augmentation vertigineuse des prix depuis l'arrivée du Viêt-Minh et ils demandent le retour de l'administration française pour voir les prix baisser.

Au sujet des effectifs du Viêt Minh dans la région, le lieutenant Frison a déclaré que ceux-ci, quoique assez nombreux, sont encore mal armés par des armes saisies dans les dépôts français ou achetés aux Japonais.

Les opérations de nettoyage ne seront pas très longues car il ne s'agit pas d'une armée régulière mais de bandes de pirates analogues à celles qui ont toujours existé dans la Plaine des Joncs.

Le lieutenant Frison a ajouté que les déprédations du Viêt-Minh s'étendent même aux institutions qui auraient pu leur être d'un grand secours. Les routes ne sont pas entretenues, les écoles sont fermées, l'hôpital a été vidé de ses médicaments et même de ses instruments de chirurgie.

Le Viêt-Minh ne règne que par la terreur et un village cambodgien a été menacé d'être rasé si la nouvelle parvenait de la présence du lieutenant Frison et de ses hommes dans le village.

C'est le 10 novembre que j'ai appris l'arrivée à Tay-Ninh de la deuxième division blindée, a conclu le lieutenant Frison.

Je m'y suis rendu aussitôt et ce fut le 11 Novembre à 11 h., anniversaire exact de l'Armistice. que je retrouvai enfin des soldats de ma patrie qui m'ont accueilli avec la joie que vous devinez. »

Ajoutons que le lieutenant Albert Frison est âgé de 26 ans. Il a été à Saint-Cyr en 1939-41 de la promotion « Franco-Britannique » et a pris ensuite service dans l'Infanterie coloniale. Il est originaire de Gagny, près de Paris, où sa famille résidé encore et qui a été avertie par télégramme de l'existence de celui dont elle avait été privée de nouvelles pendant plusieurs années

(APFI)

Une précision sur l'odyssée du lieutenant Frison  
(*Le Journal de Saïgon*, 22 novembre 1945)

Le lieutenant Frison, dont nous avons raconté hier l'héroïque aventure, nous demande de préciser que les deux Français qui l'accompagnèrent dans la brousse étaient deux Lyonnais, le sergent Thibaud, assassiné à Tayninh par le Viêt-Minh, et le

caporal-chef Hogard. Ce dernier est revenu à Saïgon, ces jours ci, après avoir vécu sans défaillance toute la glorieuse aventure à travers la forêt cochinchinoise.

---

Il y a six mois, Georges Groslier mourait sous les tortures japonaises  
(*Le Journal de Saïgon*, 7 décembre 1945)

Pnom-Penh (APFI), 5-12-45. — La reddition de la gendarmerie japonaise a donné lieu, le 2 décembre 1945, à une cérémonie, au cours de laquelle un sabre japonais a été remis à M. Plasson <sup>23</sup>, chef de la Résistance au Cambodge. Ce fut l'occasion pour beaucoup d'évoquer de tristes souvenirs : les vexations, les cellules, les interrogatoires, les tortures....

Parmi les victimes françaises de la cruauté japonaise au Cambodge, il n'en est pas de plus représentative que M. Georges Groslier dont la perte sera vivement ressentie par les milieux littéraires et artistiques, aussi bien de la métropole que de l'Indochine.

Le 9 mars 1945, Georges Groslier était hospitalisé ; rétabli, il habite le camp où il rédige pour lui un journal de l'occupation japonaise. Le 1<sup>er</sup> juin, une rechute l'oblige à rentrer à nouveau à l'hôpital. Le 16 juin, il est arrêté par les Japonais, sorti de son lit et conduit à la Gendarmerie japonaise. Interrogé, torturé, il meurt à la suite du supplice de l'eau. Incinéré, ses cendres sont remises le 22 juin à sa famille. Déposé à la chapelle de l'Évêché, l'urne funéraire en sort le 25 juin pour être transportée au cimetière. Les dirigeants du camp français obtiennent des autorités japonaises que l'urne traverse le camp français et que 20 Français soient autorisés à sortir du camp pour l'accompagner au cimetière.

Le matin du 25 juin, à 8 heures, le petit cortège traverse le camp, tous les Français sont rangés sur son parcours : dernier hommage à une noble victime.

Né à Phnompenh, en 1887, Georges Groslier était le fils d'un administrateur-résident de Banmethuôt. Il partit très jeune pour la France où il fit ses études. Déjà, il songe à se consacrer à la peinture. En 1908, il est de retour en Indochine ; Angkor le séduit particulièrement, il fait de nombreuses études et acquiert son premier renom de peintre. Cependant il a commencé à écrire et, en 1911, paraît son premier livre : « À l'ombre d'Angkor ». Il fait la guerre en France, se marie, puis, en 1918, rentre en Indochine. Il s'attache alors à une œuvre nouvelle et fait construire sur ses plans le musée des arts cambodgiens, l'actuel musée Albert-Sarraut, dont il assume la direction ; c'est la période où, sans cesse, il sillonne le Cambodge, à la recherche des monuments à conserver, des pièces à sauver. Il publiera plus tard, en 1932, tout le titre de « Eaux et Lumières », un journal de route sur le Mékong cambodgien qui est un précieux document sur la vie cambodgienne découverte au gré des courses de sa pirogue d'inspecteur des pagodes.

Ce travail de conservateur des Arts cambodgiens l'a fait pénétrer davantage chaque jour dans l'intimité spirituelle de ce peuple. Il publie alors « Recherches sur les Cambodgiens », d'après les textes et les bas reliefs. Son activité purement littéraire grandit parallèlement ; citons deux romans : « La Route des plus forts », « Le Retour à l'argile », dont le premier lui vaut en 1930 le prix de l'Indochine.

Le Musée des arts organisé, il crée l'Ecole des Arts cambodgiens : tissage, sculptures, argenterie et son corollaire : la Corporation des Arts cambodgiens, qui accueille les élèves à la sortie de l'école et assure un débouché à leurs productions.

Cela ne suffit pas à son activité ; toute sa vie, il fut archéologue, mais en 1934, il va fournir pour l'archéologie son plus gros effort ; des mois, il vivra dans des conditions très dures sur les ruines de Bantrey Schmar dont il dirigea les fouilles au nord de Sisophon.

---

<sup>23</sup> Lucien Louis Gabriel Plasson (Paris IX<sup>e</sup>, 29 avr. 1905-Sartrouville, 21 juil. 1986) : directeur Roussely, import-export à Pnom-Penh.

En 1942, il est à la retraite, il écrit plus que jamais ; de cette période datent plusieurs romans inédits et des souvenirs.

---

## DIALOGUES AVEC LA 9<sup>e</sup> D. I. C.

---

Nouvel hommage aux résistants indochinois  
Quelques actions héroïques de ceux qui se battirent  
dans le Centre-Annam, au Laos et au Tonkin  
(*Le Journal de Saïgon*, 15 décembre 1945)

— Bonjour, Pierrot. Tu as l'air soucieux ?

— Mon lieutenant, y a des choses qui ne sont pas justes.

— Raconte.

— Je trouve qu'on la boucle un peu trop sur les gars qui étaient là avant nous, et qui y ont laissé leur peau.

— La 9<sup>e</sup> D.I.C. a déjà rendu hommage au 11<sup>e</sup> R. I. C., Pierrot.

— D'accord, mon lieutenant, mais tous ceux du 9 mars, tous ceux qui se sont fait tuer sur place dans leur garnison plutôt que de se rendre aux Japonais, tous ceux qui ont pris la brousse et qui ont baroudé jusqu'à la dernière cartouche quand ils ne sont pas morts d'épuisement avant, tous ceux qui ont fait la guérilla pendant des mois sans médicaments, sans ravitaillement, sans godasses, dans les bleds à moustiques et à dysenterie, tous ceux-là, mon lieutenant, vous trouvez qu'on en a beaucoup parlé ?

— C'est vrai, Pierrot, les nouveaux arrivants ne savent pas grand-chose sur eux, sauf le chiffre de leurs pertes. Sur les 1.082 Français qui ont pu se battre au Centre-Annam ou dans le Moyen et Bas-Laos, il y en a eu 251 hors de combat. 23 % de pertes : le quart de l'effectif.

— C'est gros ça ! Et en discutant le coup avec les copains du 11<sup>e</sup> R.I.C., j'en ai appris de pas ordinaires. Vous connaissez le coup de Hué et celui de Dong Ha ?

— Et le détachement de Paksé ? Et celui de Quang Ngai ? Et celui de Lao Bao ? Et les garnisons de Tchépone, Donghene, Savannakhet et Thakhek ? Ces Français là ne voulaient pas se rendre, et pourtant ! L'organisation des groupes d'action militaire ou civile n'était pas achevée au moment de l'agression japonaise, les parachutages d'armements, de munitions, d'explosifs, de postes radio et de personnel étaient en cours, mais encore bien insuffisants.

Les résistants ne disposaient pratiquement pas de moyens de liaison et, comble de disgrâce, les deux tiers de leurs munitions stockées en Annam-Laos, furent envoyées au Tonkin. Mais, lorsque la 9 mars, l'heure du combat sonna, ils n'hésitèrent pas un instant : l'honneur du drapeau passait avant toutes les autres considérations.

— À Hué, ça a été une drôle de fantasia. Les quatre détachements de la garnison ont fait des étincelles, chacun selon ses moyens. La Territoriale d'abord qui, dès que l'alerte a été donnée le 9 mars à 21 heures, a rejoint les bâtiments de l'état-major et commencé les destructions prévues. Elle n'est pas grosse la Territoriale : 2 officiers, 3 sous-officiers et 3 soldats européens, 1 caporal et 6 tirailleurs indigènes.

N'empêche que, toute la nuit, la Section entasse dans les foyers les dossiers et documents secrets et que les cheminées crachent le feu que c'en est visible à des kilomètres. Son travail fini, la Territoriale devait rejoindre la Concession, prévue comme réduit de défense. Mais elle constate vite qu'elle ne peut pas traverser la rivière des Parfums et c'est sur place que tous décident de défendre leur peau.

À l'aube, le petit groupe se replie sous la mitraille jusqu'à la brigade de Thua-Thiên où elle retrouve la Garde indochinoise et, bientôt après, une quinzaine de civils décidés à bien se battre et qui arrivent avec une heureuse abondance d'armes et de munitions.

Et ce fut le baroud : les Japonais en nombre, encerclant la petite garnison ; le F.M. dans sa brèche, déquillant tout ce qui se présente, nos tireurs dégringolant les snippers nichés dans les arbres, et bientôt des mortiers japonais qui arrivent par rafales sans autre résultat. Après une matinée entière de ce petit jeu, la garnison devra se rendre, faute de projectiles ; mais les Japonais accuseront 77 tués contre 1 chez nous.

— Belle affaire en effet ! La défense de son casernement, l'usine Flachet, par la Cie Auto, fut aussi remarquable. À 21 h. 30 les escarmouches commençaient. À 23 h., l'usine était entièrement encerclée. À 8 h. du matin, les Japonais réussirent à pénétrer à l'intérieur de l'enceinte. Le combat se poursuivit, bâtiment par bâtiment, jusqu'à 7 h. 30 où la lutte se termina pour les uns dans la forge. pour les autres dans la fosse de visite des véhicules.

---

Suite

(*Le Journal de Saïgon*, 17 décembre 1945)

La Cie Auto perdait un tiers de son effectif, mais plusieurs de ses membres réussissaient à gagner la brousse où ils firent du bon travail

— Et la Légation, mon lieutenant ? En plein centre de la ville et considérés par tous comme indéfendable. Eh bien ! quand les Japonais se sont présentés, non seulement la 5<sup>e</sup> Cie du R M.I.C. s'est défendue vigoureusement, mais encore a réussi à prendre la brousse. Il y avait bien un char F. T. pour protéger la sortie. Il a réussi à faire 60 mètres avant de tomber définitivement en panne. Mais quand même, au petit jour, la 5<sup>e</sup> Cie s'est retrouvée au Tombeau de Gia-Long, et a pris la brousse en direction de la chaîne Annamitique où elle s'est baladée quatre mois : une promenade jalonnée par 8 tombes de Français sur 24.

— Et les défenseurs de la Concession, Pierrot, où ceux qui n'ont pu gagner la brousse avant l'investissement complet, résisteront avec un courage si farouche pendant 19 heures aux assauts répétés d'un ennemi d'une écrasante supériorité, que les Japonais, fortement impressionnés, rendront les honneurs aux survivants pendant que le colonel Martin meurt, content d'avoir fait son devoir ?

— Ah ! mon lieutenant, faudrait tous les citer. Ceux de Dong Ha qui ont eu 10 Français tués et 4 blessés sur 25, mais qui ont réussi à faire sauter 40 tonnes de munitions avant de succomber sous le nombre...

— Ceux du 16<sup>e</sup> R. I. C. qui ont réussi à sortir de Paksé et à tenir en brousse jusqu'au 30 juin...

— Et ceux du 17<sup>e</sup>, à Quang-Ngai, où Japonais et Français vivaient côte à côte depuis des années dans la plus justifiée des méfiances mutuelles, jusqu'au soir où les Japonais attaquent par surprise et en nombre... et, malgré leur supériorité évidente, ne réussissent même pas à empêcher les officiers isolés dans leur chambre, de rejoindre l'enceinte de la caserne.

Les assauts se succèdent toute la nuit. Malgré les mortiers, malgré les rafales d'armes automatiques, le combat se poursuit jusqu'à l'aube. Les Japonais, dégoûtés, proposent une reddition honorable : il suffit de rendre les armes !

— Pas avant qu'elles n'aient tiré notre dernière cartouche, répond le capitaine.

Au jour, 200 cadavres nippons jalonnent les lignes des tirs. C'est le moment de décrocher. La 10<sup>e</sup> Cie s'élance, baïonnette en avant, passe à travers l'ennemi désemparé et gagne la brousse où elle poursuivra le combat jusqu'au 12 août sans directives, sans ravitaillement, sans espoir, guidée et soutenue par le seul sentiment de l'honneur.

Eh bien, ces types-là, mon lieutenant, ils méritent un sacré coup de chapeau.

— Oui Pierrot, à nous l'honneur maintenant. Et les tâches qui attendent la 9<sup>e</sup> D. I. C. ne sont pas faites pour l'effrayer.

— Ça. c'est bien vrai, mon lieutenant. Le baroud ne nous fait pas peur, mais c'est plutôt les blessés et les malades qui sont à plaindre. Ils n'ont pas de livres pour s'occuper l'esprit entre deux pansements et puis, quand ils sortent de l'hosto bien rabibochés par les toubibs, ils savent pas où aller en convalescence. Vous croyez pas que si les familles d'ici savaient ça, y en a beaucoup qui en inviteraient un ou deux, histoire de soigner leur moral et de leur redonner un peu de tendresse, hein, mon lieutenant ?

— On le leur dira, Pierrot. Moi, je suis sûr que les gens d'ici feront quelque chose pour la Coloniale.

— Bien sûr mon lieutenant. Marsouins !

Pierre VOISIN

P. S. — Le commandant Mevel, directeur du Service Social de la place Saïgon-Cholon, accueillera avec reconnaissance, au centre d'accueil, tous les dons ou livres, et toutes les offres d'hébergement.

---

AU CIMETIÈRE DE SAIGON  
Un hommage aux morts de la Marine Marchande  
(*Le Journal de Saïgon*, 22 décembre 1945)

Dans l'après-midi du 21 décembre, une plieuse cérémonie, présidée par M. Foulon, directeur de la Marine Marchande en Indochine, n'est déroulée au cimetière de Saïgon.

Les marins de la Marine Marchande stationnés en Indochine depuis cinq ans, accompagnés par une délégation des équipages venant de France, ont déposé une gerbe et une couronne sur les tombes de leurs camarades.

Après l'appel des [cent-soixante noms de marins morts ou disparus en Indochine](#), une minute de silence a été observée et un officier, dans une émouvante allocution, a rappelé le souvenir de quelques-uns de ces braves qui ont accepté le suprême sacrifice pour que le pavillon tricolore continue à flotter sur la terre indochinoise... Il s'est notamment exprimé en ces termes :

...Terrassés par la maladie comme Polanzi et Le Baron...

... de Lasteyrie du Saillant qui auriez pu être sauvé si vous aviez été rapatrié.

Second capitaine Carpier, mort en service en accomplissant à terre votre tâche aussi scrupuleusement que vous le faisiez à bord.

Victimes de la fatalité comme M<sup>me</sup> Pons, Benoist, Kerangall, Bléhay, Thomas, Le Flem, Gabardès et d'autres qui ne reposeront jamais sur cette terre.

Dando, assassiné pour ne pas avoir voulu abandonner la plantation qui lui était confiée.

Léandri, Mauvris, Lavit, Cailloce, Maurel assassinés lâchement par les brutes nippones. M<sup>mes</sup> Rose Arnoux, Lips, disparues à la Cité Héraud.

Plée, Georges, Guichard, Peraldi, Perfetti et les vingt-huit Malgaches pris par les Annamites le 24 Septembre et dont nous sommes sans nouvelles ainsi que des dix-huit Malgaches gardiens à Poulo-Condore mais sur lesquels nous ne conservons aucune illusion sur le traitement abominable qu'ils ont dû subir.

Grosset et Frésels, massacrés au nord de Tiên-Yên le 16 mars, en essayant de rejoindre la France combattante.

Michel tué à son poste de combat à Haïphong. Le jeune Creach, blessé à son poste de combat à Haiduong et décédé trois jours après, les Japonais ayant refusé qu'on lui donne les soins nécessaires.

Le Guillon et Le Fort, morts au champ d'honneur à Langson dans la défense du fort Brière...

Je ne puis vous citer tous nominalement, mais, dans notre souvenir, vous tous qui avez ici servi votre pays de différentes façons, dans les cœurs de vos camarades, vous occuper la même place...

---

## LA RÉSISTANCE au Cambodge

---

Quelques pages de vie française en Indochine  
écrites sous le signe de l'honneur  
(*Le Journal de Saïgon*, 4 janvier 1946)

Phnom Penh, 3 janvier 1948 (APFI). — Les corps de M<sup>lle</sup> Coudoux <sup>24</sup>, de M. Dupuis et de M. Coudoux <sup>25</sup>, résistants du Cambodge qui tenaient la brousse depuis le 8 mars 1945 et y furent tués vers la fin mai par les Japonais, ainsi que celui de M. Mavrisse [Constantin Mavris] qui avait été tué le 16 mars alors qu'il tentait de les rejoindre, ont été ramenés à Phnom Penh.

Le groupe de Résistance du Cambodge rendra à ses membres morts pour la France un dernier hommage au cours d'une cérémonie. On ne saurait, devant des cercueils, faire un historique, rapporter le rôle de chacun, exposer des mérites, peser des actes, juger des résultats, mais il convient que soit évoqués cette page de vie française écrite sous le signe de l'honneur. Ces morts n'ont pas été inutiles. Un travail à été fait, une œuvre accomplie. D'abord des renseignements : plan des terrains d'aviation occupés par les Japonais (Pochelong, Pursat, Siemréap, Krakor, Kompong Chnang, Pongtouck...), liste des ouvrages à détruire, points à attaquer sur les routes-digues qui sont très nombreuses au Cambodge, emplacements militaires, importance des effectifs et des divers stocks. Voilà pour la première période.

En octobre 1944, en accord avec l'état major d'Hanoï et de Calcutta, il est indispensable de préparer la lutte sur place contre les Japonais. C'est la période de préparation des terrains de parachutage. Fin décembre, le groupe du Cambodge est en mesure de recevoir les parachutages en n'importe quelle quantité sur quatre terrains excellents. Le système de balisage et de signalisation électrique est au point, le personnel qualifié pour accomplir les missions est recruté. Une première opération a lieu le 12 janvier à Kompong-Thom. Elle est parfaitement réussie. Il y eut six en tout.

À côté de cette action clandestine et combien dangereuse des parachutages, la Résistance avait formé des groupes de sabotage : les objectifs étaient reconnus, le matériel distribué. Le 9 mars est venu brusquement tout interrompre : il restait à s'adapter à ce nouvel événement. Pour beaucoup, ce fut la prison, les interrogatoires, les tortures. Pour d'autres, l'aventure, combien dure, de la brousse. Rien n'en peut donner une meilleure idée qu'un extrait du compte-rendu de M. Gaderneau, l'un des survivants du groupe de Résistance de Kompong-Thom, qui avait pris la brousse le 10 mars 1945. Ce groupe comprenait, outre M. Gaderneau, inspecteur de la Garde indochinoise, M. Dupuis, administrateur adjoint des Services civils, M. Coudoux, inspecteur des Forêts, M<sup>lle</sup> Coudoux, sa sœur, monitrice d'éducation physique. M. Pain, en servies à la Garde indochinoise, avait rejoint ce groupe.

« ... Tous les trois ou quatre jours, nous nous déplaçons pour changer de stationnement, toujours en forêt épaisse. Mais Pech est dénoncé par son chef de village auquel un hasard a révélé son activité. Le 16 avril, notre abri est mitraillé par surprise par un détachement japonais, Nous sommes à quelques mètres de cet abri au moment de l'ouverture du feu. Les deux Coudoux et moi sommes coupés de Dupuis et de Pain,

---

<sup>24</sup> Jeanne Coudoux : d'une [famille de colons du Nord-Annam](#).

Brevetée de l'École supérieure des monitrices d'éducation physique de l'Indochine de Dalat, créée par l'amiral Decoux. Démissionnaire, recrutée pour diriger l'École des cadres de Jeunesse féminine à Chruï-Changwar (Phnom-Penh) du 26 mars au 30 avril 1944 et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1944.

<sup>25</sup> Paul Louis Coudoux : né le 2 octobre 1897. Frère de la précédente. D'abord entrepreneur, puis agent des Services forestiers (*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> mars 1923 et 1<sup>er</sup> novembre 1926)

Nous retrouvons Dupuis à la tombée de la nuit. Attendons Pain jusqu'à minuit sans résultat. Égaré, il sers fait prisonnier deux jours après.

« À partir de ce moment, commence une vie de bêtes traquées. Toutes les pistes sont battues par des patrouilles. Les Japonais mettent à notre recherche un acharnement qu'on n'aurait jamais imaginé. M. Collin <sup>26</sup>, vieux colon, resté à Ben Peu, m'a fait savoir que des effectifs considérables furent employés à ces recherches. Un régime de terreur commence à être exercé contre les Cambodgiens soupçonnés de nous avoir aidés.

« Le ravitaillement devient de plus en plus difficile. M. Dupuis et moi y allons la nuit avec beaucoup de précautions ou avec l'intermédiaire d'un Cambodgien rencontré au hasard de la forêt. Nous marchons à la boussole, vers l'est, en dehors de toute piste, Nous suivons les vallées du O Sla, puis du O Pô. Déplacements continuels, très pénibles avec lourdes charges, dans des terrains qui pourraient être classés parmi les plus difficiles au Cambodge (barda et mitrailleuse au dos, fléau à l'épaule pour porter le ravitaillement et le matériel de campement). Les quelques repas sont composés uniquement d'un peu de riz et de sel.

Les mêmes problèmes se posent chaque jour : se déplacer, trouver un point d'eau, construire un abri pour la nuit (presque chaque nuit, il pleut). Généralement, nous marchons du lever du jour jusque vers deux heures de l'après midi. Puis nous recherchons l'eau. Quelquefois, cette recherche nous entraîne à la nuit. Plusieurs fois, harassés, il nous a fallu préparer le repas et construire l'abri à la lueur d'une torche. Et ensuite, il restait à cette femme, extraordinairement courageuse que fut M<sup>lle</sup> Coudoux, à nous soigner les pieds et les jambes où nous avons toujours chacun quelques plaies.

« Depuis début mai, nous marchons pieds nus ; seule M<sup>lle</sup> Coudoux a encore des chaussures qu'elle n'utilise que dans les terrains trop épineux. M. Dupuis a un gros ulcère à la cheville gauche. Le 11 mai, en allant au ravitaillement dans un rai de la vallée de O Pô, avec M. Dupuis, nous avons rencontré une patrouille japonaise certainement renseignée avec précision sur notre présence. Nous réussissons à rejoindre les Coudoux, pris à décamper sans nous être faits voir.

« Le 15 mai, nous sommes moins heureux : M. Dupuis et moi, à la tombée de la nuit, près du village de Sre Pouc, sommes vus par des Japonais, alors que nous attendons le retour du Cambodgien, rencontré en forêt, qui a accepté de nous ravitailler sans savoir que des Japonais sont arrivés après son départ. Ils nous poursuivent et tirent au hasard. Nous leur échappons facilement.

Nous rejoignons les Coudoux, laissés à deux kilomètres de là. Prenons du large. Nuit sans abri, avec pluie.

« Dès le lever du jour, commençons une marche vers nord-est, puis sud est, pour nous dégager de la région que nous estimons dangereuse après l'affaire de la veille. Perdons beaucoup de temps à franchir des marécages très difficiles. Devons fréquemment nous servir du coupe coupe. Vers midi trente, nous sommes depuis plus d'une heure dans un marécage dont nous ne trouvons pas l'issue.

« M. Coudoux a fait un essai. J'en fais après lui un autre. Après 200 mètres de marche, vers le sud-ouest, en abattant d'immenses fougères, je rejoins enfin la grosse forêt. Au retour, je trouve mes camarades équipés qui me disent qu'ils viennent d'entendre tousser à proximité. Je saisie rapidement mon matériel et les engage dans la direction que je viens de reconnaître. Nous n'avons pas fait quelques mètres que nous entendons des ordres et aussitôt l'ouverture d'un violent feu de mitraillettes, à quelques mètres. Je me courbe et me retourne Je vois M. Coudoux s'abattre comme foudroyé, à cinquante centimètres de moi. Je bondis en avant pour me dégager du tir qui continue à la même cadence. À une trentaine de mètres, je me cache dans un fourré et attends

---

<sup>26</sup> Georges Colin (et non *Collin*)(Remiremont, 1868-Christianville, 1947) : exploitant forestier et planteur d'hévéas, assassiné par les Khmers Issarak.

l'arrivée éventuelle d'un camarade ou le départ des Japonais pour essayer de reconstituer ce qui s'est passé.

« Cris des Japonais, mouvements dans diverses directions ; on se rapproche de moi, aboiement de chien. Je repars et je marcherai jusqu'à la nuit. De ce que je vis et de ce que j'appris par la suite, il résulte, de façon sûre, que nous avons été rattrapés par une patrouille d'une quinzaine de Japonais, guidés par des Cambodgiens qui relevèrent les traces que nous laissâmes en taillant au coupe-coupe ; que nous fûmes tirés d'écharpe par deux mitraillettes à 5 ou 6 mètres ; que M. Coudoux et M. Dupuis furent tués sur le coup, le premier d'une balle dans la tête et cinq autres au corps, le deuxième de 7 à 8 balles dans le corps ; que M<sup>lle</sup> Coudoux, avec 5 blessures, se jeta dans la végétation pour se cacher, fut retrouvée par les Cambodgiens qui accompagnaient les Japonais, transportée à l'hôpital de Kompong-Thom où elle arriva le 17 à 21 heures sans avoir reçu de soins avant et mourut le 18 à 6 h. 30

« Je ne murais dire qui fit montre du plus beau courage de ces trois camarades : de M. Dupuis qui marcha péniblement sans jamais se plaindre avec un vilain ulcère, un sang-froid remarquable au feu et optimiste en toutes circonstances ; ou de M. Coudoux, âgé de 50 ans, terriblement amaigri, mais toujours aussi décidé et aussi résistant ; où M<sup>lle</sup> Coudoux, jeune femme de 29 ans qui produisait les mêmes efforts que nous et, de plus, cuisinait, et soignait, qui, trois fois au feu, ne marqua aucune émotion et garda toujours confiance, même dans les pires moments et après les pires fatigues. Les Japonais eux-mêmes me dirent leur admiration, notamment pour le calme et la dignité que montra mademoiselle Coudoux en face de la mort.

« Le 16 mai au soir, avec seulement ma mitraillette et les quelques effets que contenait mon barda, je rejoignis quelques bûcherons qui, par crainte des Japonais qu'ils savaient à proximité, acceptèrent difficilement de me nourrir. Le lendemain, marche forcée depuis le lever du jour jusqu'à la nuit. Je traverse la piste forestière de Kompong Tranek, près du pont du O Pô. Rattrape quatre coolies, leur achète leurs vivres, une marmite et deux paillotes. Lendemain, repos : mes pieds sont enflés et ont plusieurs petites plaies.

Du 19 au 20 : vingt heures de marche. Traversée du Stung Seu à la nage. Gros ravitaillement de nuit chez un Chinois. Même nuit : traversée d'une plaine marécageuse. Je tombe à plusieurs reprises dans des trous profonds et manque me noyer, j'arrive à la forêt épaisse, épuisé juste au lever du soleil. Mes pieds sont terriblement enflés, des paies s'infectent. Recherche d'un point d'eau en forêt. Je m'y arrête et, durant deux jours, je me soigne les pieds. Du 22 au 27, marche en grosse forêt. Direction Est, dans une région absolument désertique. Sangsue en abondance — pluie — un seul jour de repos, à cause des pieds. Construction d'un abri sommaire chaque soir. Le 27, je vais manquer de ravitaillement... »

Ces pages devaient être connues. Elles ont leur place à côté de celles écrites en France par la Résistance.

Faut-il ajouter que le groupe de Kompong-Thom ne fut pas le seul à compter des victimes et qu'il convient de saluer ici tous ceux qui, militaires ou civils du Cambodge, sont tombés sous les balles japonaises ? Pour l'honneur (APFI).

---

ALLOCUTION PRONONCÉE LE 30 JANVIER 1946  
PAR M. PLASSON, CHEF DU S.A. MANGIN  
À L'OCCASION DE L'INHUMATION DE  
JEANNE ET PAUL COUDOUX, CONSTANTIN MAVRIS ET MARCEL DUPUIS

C'est au nom de la Résistance que je viens adresser un suprême hommage à Jeanne et Paul Coudoux, à Constantin Mavris et à Marcel Dupuis, nos camarades du S.A. Mangin morts au combat.

Ils appartenaient à la cellule de Kompong-Thom qui, le 10 mars 1945, prit le maquis pour aller remplir la mission qui lui incombait.

Le chef de cette cellule était Marcel Dupuis, administrateur adjoint des services civils, âgé de 33 ans. Qui de nous ne se souvient de lui, de ce chic camarade, toujours de bonne humeur, toujours plein d'allant et d'entrain ?

Avant de rejoindre l'Indochine et le Cambodge où il devait servir, Dupuis avait participé à la campagne de France de 39-40, en qualité de sous-lieutenant pilote aviateur. Il m'avait souvent entretenu de cette campagne de France, de la capitulation, de la honte qu'il en ressentait et de son espoir de voir enfin des jours moins sombres.

Aussi, lorsque j'avertis Dupuis de l'organisation d'un mouvement de résistance, il m'assura immédiatement d'un concours sans réserve.

Et, lorsqu'il sut que la région de Kompong-Thom était choisie pour la première opération de parachutage, il mit tout en œuvre pour en assurer la parfaite réussite.

D'autres opérations eurent lieu et il ne ménagea ni son temps ni sa peine, allant même jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

Enfin, le 10 mars, après le coup de force japonais, il partait, prenait le maquis, en compagnie de ses camarades de la cellule de Kompong-Thom.

Il montra alors une endurance à toute épreuve, son moral fut toujours excellent et il demeura optimiste dans les situations les plus graves.

Après plus de deux mois de séjour en brousse dans des conditions particulièrement pénibles, il devait tomber, mortellement frappé, le 16 mai, à la suite d'un dernier engagement avec les Japonais.

Nous savons, grâce au seul survivant de cette tragique aventure, l'inspecteur de la Garde indochinoise Galarneau, quel fut le courage, l'ardeur et le haut moral qui anima Dupuis jusqu'à sa mort.

Avec Dupuis étaient partis de Kompong-Thom, Paul Coudoux et sa sœur Jeanne Coudoux.

Paul Coudoux était inspecteur des Forêts. Il s'était engagé en 1916, pour la durée de la guerre, et sa brillante conduite au feu lui avait valu la Croix de guerre. En 1940, il était mobilisé et se trouvait avec la 1<sup>re</sup> batterie du 5<sup>e</sup> Régiment d'artillerie Coloniale en opération sur la frontière du Siam.

Son rôle dans la cellule de Kompong-Thom fut de première importance, sa parfaite connaissance de la région d'une précieuse utilité pour le chef de la cellule.

C'est grâce à Coudoux qu'un terrain d'atterrissage clandestin fut aménagé et que des pistes forestières utiles à l'action clandestine avaient été remises en état. Il participa à toutes les opérations de réception avant le 9 mars.

Quand l'agression japonaise arriva, il partit en brousse avec ses camarades et sa grande expérience de la forêt leur fut d'un précieux secours.

Très résistant malgré son âge, Coudoux fut toujours aussi décidé aux pires moments qu'aux premiers jours.

Tireur remarquable, il le fit sentir aux Japonais à plusieurs reprises.

Il tomba foudroyé d'une balle en pleine tête, le 16 mai, à côté de son camarade Dupuis, à quelques mètres de sa sœur et de Galarneau.

Coudoux avait sous ses ordres Constantin Mavris, détaché de la marine marchande, en service aux Eaux et Forêts à la garderie forestière de Beng-Per.

Coudoux m'avait indiqué quel précieux collaborateur nous avions en la personne de Mavris qui, le premier, donna asile dans la nuit du 23 au 24 février 1945 aux trois officiers parachutistes français lâchés par erreur à proximité de son cantonnement.

Quand, le 9 mars survint, Mavris voulut rejoindre ses camarades de la cellule de Kompong-Thom au point de regroupement qui lui était fixé, mais il fut tué vers le 15 mars.

Jeanne Coudoux enfin...

C'était son frère qui m'avait demandé de la prendre dans nos rangs. Elle devait s'y montrer étonnante et s'y révéler splendide... elle que nous connaissions si peu, car elle était timide, effacée, discrète, mais cependant prévenante et toujours prête à rendre service.

Dès le 10 mars, elle partit avec ses camarades ; elle le fit simplement, naturellement, et Jeanne Coudoux, membre au S.A. Mangin, put alors donner la mesure de son courage, de son abnégation et de sa ténacité.

Sans aucune défaillance, pendant plus de deux mois, elle vécut cette vie difficile de la brousse, elle marcha dans tous les terrains, suivit ses camarades partout, prit part aux combats. Par trois fois au feu, elle ne montra aucune émotion et fit preuve d'un mépris total du danger.

Sans chaussures, elle continua à marcher, toujours animée du même courage et de la même foi.

Aux étapes, malgré ses fatigues, elle prépara les repas. C'est elle aussi qui soigna les plaies de ses camarades blessés. Elle les soigna avec les pauvres moyens dont elle disposait alors mais avec ses mains de femme qui sont si douces aux malheureux.

Rien ne la rebuta. Jamais elle ne manifesta un regret. Elle tint jusqu'au bout.

Et c'est une rafale ennemie qui la couchera, mortellement blessée, le 16 mai.

Elle avait 28 ans.

Elle s'est éteinte le lendemain, et elle força l'admiration des Japonais par le calme et la dignité qu'elle montra en face de la mort.

Voilà ce que furent Jeanne Coudoux, son frère Paul ainsi que Constantin Mavris et Marcel Dupuis.

Ils sont morts au combat, pour l'honneur de la France qu'ils avaient juré de servir jusqu'au bout.

Nous sommes allés sur les lieux de leur dernier combat, nous avons retrouvé les sépultures provisoires que de braves Cambodgiens avaient pieusement aménagées pour ceux qui étaient leurs amis.

Nous avons vu l'émotion avec laquelle la population de Kompong-Thom a suivi le petit cortège funèbre qui traversa la ville après l'inhumation.

Tout cela indiquait une communion de pensée et de sentiments identiques aux nôtres sur la grandeur du sacrifice de nos amis.

Dans ce cimetière, les tombes de Desjeux, d'Halmagrand, de César, de Bertaud et de Leprince, parmi tant d'autres, et dans les provinces les tombes de Grina, d'Antoine, de Cueille, de Prévost, de Thibaud, de Casenaz, de Barbe attestent l'importance du sacrifice. Elles jalonnent le chemin de l'honneur, et nos quatre camarades prendront désormais place parmi tous ceux qui menèrent la lutte contre les Japonais et y trouvèrent une mort glorieuse.

Le sang français a coulé largement, il fut généreusement mêlé au sang des Cambodgiens qui, à leur poste, ont, eux aussi, fait le sacrifice de leur vie pour la grandeur et l'honneur de leur pays.

---

# LES FRANÇAIS DE SAÏGON ACCUSENT LA GESTAPO JAPONAISE

(Points de vue, 24 janvier 1946)

UN À UN, ET RASÉS DE FRAIS, LES NIPPONS DÉFILENT DEVANT LEURS VICTIMES

À SAIGON, l'heure du châtiment a sonné pour les *Kempetaï*, gendarmes japonais.

Faits prisonniers par les Anglais, ils furent enfermés dans la prison de Chihoa, dans les cellules mêmes où tant de Français et Françaises ont souffert. Les Anglais les firent défiler, un à un, devant leurs anciennes victimes. Avant la confrontation, un soldat hindou rase de près ceux qui avaient dissimulé leurs traits sous une barbe de plusieurs semaines.

Quelques-uns avaient poussé la ruse jusqu'à supprimer leurs lunettes, couper leur moustache ou changer la coupe de leurs cheveux.

À leur apparition, au pied des gradins où étaient assis femmes, jeunes filles, officiers et civils français anciens prisonniers de la Gestapo japonaise, les bourreaux furent aussitôt désignés et poussés dans la cour de droite. Ceux qui bénéficiaient de l'indulgence des victimes parce qu'ils avaient distribué des mégots ou donné des verres d'eau dans les cellules, passaient à gauche.



Le défilé des 220 Japonais a commencé le matin et s'est terminé dans la nuit



Les prisonniers étaient enfermés au nombre de vingt-cinq par cage et devaient se tenir à genoux. On les nourrissait par l'ouverture étroite située au bas de la porte. Ils étaient rongés par la vermine et par la crasse.



Ces jeunes femmes, soumises au même sort que les hommes : atroce supplice de l'eau et emprisonnement dans les cages, ont montré une fermeté souriante devant les bourreaux.

---

LUNDI PROCHAIN, DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE  
Autour de leur chef, le commandant TOMITA  
46 DES PLUS CRUELS BOURREAUX  
DE LA « KEMPEITAI » DE SAIGON  
vont répondre de leurs crimes

---

Les dépositions de 63 témoins viendront étayer l'acte  
d'accusation qui ne compte pas moins de 95 pages  
(*Le Journal de Saïgon*, 8 février 1947)

Lundi matin, devant le Tribunal militaire, au Palais de Justice, s'ouvriront d'impressionnants et pénibles débats.

Les soldats japonais de la trop fameuse « Gendarmerie de Saïgon » vont répondre de leurs crimes et, pendant quelques jours, nous nous retrouverons plongés en pleine atmosphère « d'occupation »...

Débats pénibles à plus d'un titre.

Débats monstres puisqu'il s'agira de fixer, dans l'échelle des valeurs du mal et de la cruauté la plus sordide, la responsabilité de chacun des accusés dont il semble, d'après les témoignages de leurs victimes, qu'ils rivalisaient dans barbarie.

Mais débats nécessaires, puisqu'ils étaleront au grand jour de l'opinion les procédés et les méthodes en vigueur chez ceux qui, comme leurs tristes alliés d'Europe, prétendaient se faire les champions d'un ordre nouveau.

49 accusés...

Autour de Bunichi Tomita, leur chef, 44 autres gendarmes seront présents dans le box des accusés lorsque le Tribunal militaire entrera en audience.

Quatre de leurs complices : Asakino, Hayashi, Imal, Mishita, seront absents des débats, les mandats d'arrêt lancés contre eux n'ayant pu être exécutés. Mais il est fort probable que leur cas ne sera pas disjoint et que la procédure de contumace leur sera appliquée.

Le chef d'inculpation porte « séquestration avec tortures ». Formule anodine comparée aux faits reprochés par l'accusation.

Sur les 130 civils connus qui eurent à subir le régime odieux de la *Kempeitai*, six sont morts à la suite des mauvais traitements et un septième à disparu.

Vingt-six militaires s'ajoutent à la liste déjà trop longue des détenus civils et, pour clore ce douloureux martyrologe, cinq Américains, décapités après leur capture.

En faut-il plus pour provoquer la légitime indignation de ceux qui survécurent à tant d'horreurs accumulées ?

Le livre de l'accusation...

Pour situer l'action inhumaine des sbires de la *Kempeitai*, le capitaine de justice militaire Gardon, commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire permanent de Saïgon, a dû rédiger un véritable ouvrage qui résume de façon saisissante, avec une objectivité qui donne aux faits leur véritable relief, l'existence odieuse et les traitements inhumains des internés de la *Kempeitai*.

L'acte d'accusation, dont la lecture ne nécessitera pas moins de deux greffiers, comporte en effet 95 pages dactylographiées et traite des activités criminelles de la *Kempeitai* d'après les renseignements de police et les douloureux témoignages des internés recueillis au cours de l'information judiciaire.

Après un bref rappel historique et la description des locaux de la chambre de commerce qui servirent de décor à la criminelle activité des hommes du commandant

Tomita, l'acte d'accusation examine successivement les conditions matérielles de la détention, les actes de barbarie qui l'accompagnaient et, en droit, les violations de la loi française et des conventions internationales.

#### À la façon des esclaves

Nous aurons trop souvent, au cours des débats qui vont s'ouvrir lundi, l'occasion d'entrer dans les détails horrifiants du vaste drame pour qu'il soit nécessaire, aujourd'hui, d'emprunter au saisissant résumé du capitaine Gardon un seul de ses extraits.

Le livre, une fois ouvert, parlera de lui-même et criera la vérité. Une vérité brutale, projetant, sur un fond hallucinant, l'exacte image des bourreaux de la *Kempeitai*.

— Nous discuterons, déclare le commissaire du gouvernement, les arguments spontanément avancés, au nom du commandant japonais. par le colonel Kodo en vue de justifier ces pratiques.

« Elles rappellent, ajoute le ministère public, davantage le sort réservé, il y a environ 25 siècles, par l'inexorable loi des XII tables aux esclaves endettés que le traitement accordé par le Droit Moderne à des hommes dont la situation est cependant, entre toutes, digne de pitié, puisqu'ils doivent les maux de la captivité à l'accomplissement de leur devoir envers la patrie. »

Réminiscences tragiques.

Dans la salle des audiences, c'est une longue et douloureuse page de l'occupation japonaise à Saïgon qui va révéler les méthodes du commandant Tomita et de ses collaborateurs.

À quelque degré de l'échelle hiérarchique, du chef Tomita, cynique et plein de morgue, aux simples sentinelles « ayant pénétré à fond les instructions de leurs supérieurs », chacun des hommes de la *Kempeitai* a, pendant de longs mois, rivalisé de zèle dans l'odieux, d'initiative dans la barbarie.

« Ils ont contribué à faire du séjour dans les cachots de la chambre de commerce un supplice permanent dont le souvenir ne peut être évoqué, à l'heure actuelle encore, qu'avec horreur, colère et indignation ».

Telle est, dans sa forme volontairement contenue, la conclusion du commissaire Gardon et le point final d'un réquisitoire dont on devine qu'à l'audience, il sera le point de départ pour une demande de sanctions en rapport avec la culpabilité de chacun des accusés.

#### Soixante-trois témoins

De ces heures tragiques, dont ceux qui les vécurent cherchent à oublier pour eux-mêmes les détails horrifiants, il va falloir, pendant quelques jours encore, ressusciter la tragique ambiance.

Soixante-trois témoins viendront, à la barre du Tribunal militaire permanent, rappeler quelle fut leur existence dans les geôles de la *Kempeitai*. Et ces témoignages suffiront pour que soient jugés le régime qui tolérait de semblables crimes et les hommes qui s'en étaient fait les artisans.

Soixante-trois témoins dont les paroles seront autant de réquisitoires émouvants. Et l'on peut se demander de quelle argumentation subtile pourront user les avocats de la défense, Me Jacquemart, Zevaco, Viviès et Motais de Narbonne, pour tenter d'excuser les gendarmes de la *Kempeitai*.

C'est le lieutenant-colonel Tillon qui présidera ces débats dont le déroulement ne durera pas moins de trois ou quatre jours.

\*

\* \*

La guerre en soi est une chose horrible.

Les gendarmes de la *Kempeitai* l'ont rendue plus odieuse encore par le raffinement dans la barbarie et la cruauté.

Quelle sera l'attitude du commandant Tomita et de ses complices dans le mal lorsque leurs victimes viendront évoquer tant d'heures douloureuses et tant de tragiques destinées ?

Alors la Justice sereine de la France passera.

---

## AU SUJET DU CAPITAINE D'HERS

D'un rapport confidentiel de René J. Poujade, secrétaire de la Fédération des réseaux de la résistance en Indochine (F.R.R.I.C.), il résulte ceci :

Le réseau de Résistance créé et dirigé par le capitaine de gendarmerie Jean d'Hers, et qui aurait compté 1.500 membres sur toute l'Indochine, dont il est question dans un livre publié en 2001 par Larousse, avec la caution de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministre de la Défense, relève de l'affabulation.

Seuls six réseaux de renseignement (Giraud-Lan, Graille, Maupin-Levain, Mingant, Nicolau-Bocquet, Plasson, Tricoire) et un réseau Action (Bjering) ont été homologués.

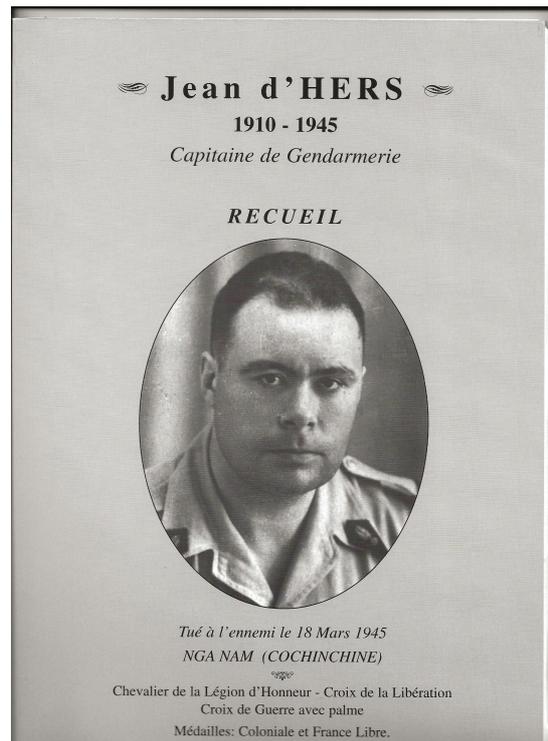
Le capitaine d'Hers était le responsable de la garde du camp d'internement administratif de Long-Xuyên, créé en application des lois d'exception de Vichy, où l'on mourrait de privations (Dans *Cours martiales*, Poujade n'accablait pas l'encadrement de ce camp et citait le témoignage d'un prisonnier, Rudoni, que d'Hers avait recruté en vue d'un passage à l'action).

Il ne fut jamais homologué comme chef de réseau, ni même comme adjoint, mais comme résistant.

Dès l'arrivée du général Leclerc à Saïgon, la veuve d'Hers lui adressa une longue lettre pour « l'informer ». Bien qu'elle avoue avoir tout ignoré avant le 10 mars 1945 des activités clandestines de son époux, elle y déclare qu'il avait eu la préscience de l'arrivée du Général et dénonce des « traîtres » qui auraient refusé de le suivre, en tête desquels son *alter ego* civil à la tête du sous-groupe Action du Transbassac — on aura reconnu François Romerio —, qui devint le commissaire du gouvernement à la « commission de l'Indochine » — entendre la cour de justice de l'Indochine, en 1946, puis conseiller à la cour de cassation.

Or, ces groupes Action ne furent pas actionnés lors du coup de force japonais et ses accusations ont fait long feu devant un tribunal d'honneur constitué par le comité directeur de la F.R.R.I.C.

Étant mort au combat, d'Hers n'a été ni martyrisé ni fusillé par les Japonais, comme l'a écrit sa veuve dans un document du comité national d'entente des anciens d'Indochine.



## HOMMAGE POSTHUME

Le CAPITAINE D'HERS  
compagnon de la libération  
(*Le Journal de Saïgon*, 13 février 1946)

Nous apprenons avec émotion qu'en décret, signé le 22 janvier par le président du Gouvernement de la République française, fait du capitaine de gendarmerie Jean d'Hers un compagnon de la libération.

Le souvenir du capitaine d'Hers est vivant dans tous les cœurs de résistants. « Gaulliste » de juin 1940, il restera en même temps que le glorieux combattant de l'Ouest cochinchinois, l'ami qui reconforte les internés et prisonniers politiques.

Homme de devoir, conscient de ses responsabilités de chef, il fut un exemple pour tous ceux qui combattirent à ses côtés.

La récompense, hélas ! n'ira qu'à sa mémoire. M<sup>me</sup> d'Hers et ses enfants restent avec le souvenir d'un grand mort, non pas seuls car autour du nom du capitaine d'Hers toute une pléiade de patriotes se groupe comme elle se groupa autour du sacrifice. (APFI)

## OBSÈQUES

(*Le Journal de Saïgon*, 15 et 16 mars 1946)

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Jean d'Hers et ses enfants,  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Ravel et ses enfants,  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Bétail et ses enfants,  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Deter

informent leurs amis et connaissances que les corps des capitaine de gendarmerie Jean d'HERS, gendarme RAVEL, gendarme BETAILLE, gendarme DETER, ont été ramenés à Saïgon. Les obsèques auront lieu le

LUNDI 18 MARS à 7 h. 45

à la cathédrale de Saïgon, où sera célébré le service funèbre à la mémoire du capitaine Jean d'Hers et de tous ses compagnons de Résistance morts avec lui pour la France et pour l'Indochine.

La cérémonie de la levée des corps aura lieu à la caserne de la gendarmerie, rue Lagrandière, le 18 mars à 7 h. 30.

---

En la présence du haut commissaire

---

Les émouvants obsèques du capitaine d'Hers  
et de trois de ses compagnons de la Résistance  
(*Le Journal de Saïgon*, 18 mars 1946)

Ce matin a eu lieu la messe solennelle à la cathédrale de Saïgon, des obsèques du capitaine de gendarmerie d'Hers, et des gendarmes Ravel, Bétaille et Dater.

La levée des corps a eu lieu à la gendarmerie et, jusqu'à la cathédrale, le deuil fut conduit par le capitaine Coudot et les familles des victimes.

Chaque cercueil était recouvert d'un drapeau tricolore.

À l'arrivée de l'amiral Thierry d'Argenlieu à la cathédrale, où il est accompagné par le colonel Appert, une section de la Garde civile et un détachement d'Artillerie coloniale rendent les honneurs au haut commissaire, avec le concours des clairons et des tambours de la Légion étrangère.

Puis c'est l'office.

L'immense nef est pleine d'une foule recueillie. Avant l'absoute, le R. P. Séminel dit quelques mots sur la mort héroïque des victimes qui sont tombées en faisant leur devoir.

Pendant l'absoute, les notes déchirantes de *Aux Morts* ont été égrenées par les clairons.

Les cercueils sont ensuite exposés sur des tréteaux devant la cathédrale.

Le haut commissaire a fait compagnon de la Libération, à titre posthume, le capitaine d'Hers, et a épinglé cette décoration sur l'étamine tricolore de son cercueil.

L'Amiral a ensuite épinglé sur le cercueil du gendarme Deter la médaille militaire et, sur ceux des gendarmes Ravel et Bétaille, la Croix de guerre avec palme d'une citation à l'ordre de l'armée.

Une foule considérable se pressait autour des cercueils, et nombreux furent ceux qui tinrent à faire partie du cortège jusqu'au cimetière.

Toutes les armes étaient représentées par des délégations. Il y avait aussi dans le cortège une délégation du Groupe de résistance de l'Ouest-Cochinchinois, conduite par le commandant Mienville.

Devant les fosses, le chef d'escadron Gérardin a adressé aux défunts le dernier adieu de leurs camarades de la Gendarmerie.

---

Quatre gendarmes de France

Quelques épisodes de la Résistance dans l'Ouest de la Cochinchine  
(*Le Journal de Saïgon*, 22 mars 1946)

Les obsèques solennelles du capitaine d'Hers et de ses trois compagnons de la Résistance ont permis à la population saïgonnaise, il y a quelques jours, de rendre un ultime hommage à la mémoire de ces vaillants qui se sacrifièrent pour la défense de l'Indochine.

Il nous reste aujourd'hui un devoir à remplir : celui de rappeler ce que furent les actions héroïques de ces quatre gendarmes de France.

Pour beaucoup de ceux qui, d'instinct, suivirent les corps jusqu'au champ de l'éternel repos et pour la plupart aussi de ceux qui nous lisent, ce sera une révélation : celle de la lutte menée dans l'Ouest de la Cochinchine par une poignée de Français qui ne voulurent pas capituler devant les Japonais.

Le capitaine Coudot en a évoqué certains de ses épisodes principaux dans l'émouvant discours qu'il prononça au cimetière sur la tombe de ses camarades. Nous lui laissons la parole :

Le drame du 9 mars 1945 trouve le capitaine d'Hers à son poste, à Cantho, véritable chef de la Résistance civile dans l'Ouest Cochinchinois.

Ayant contribué à l'organisation de la défense, après s'être rendu compte de l'installation de plusieurs postes et de la mise en route d'autres détachements, ayant été l'animateur dans la préparation, il devient l'exemple dans l'action. Se réservant les missions de reconnaissance et de destructions, avec une poignée de braves, sur une grosse vedette, le *Saint-Éloi*, armé d'un petit canon et de quelques armes automatiques, disposant aussi d'un poste radio électrique et de charges d'explosifs, il part en direction de l'ennemi.

Dans la nuit du 13 au 14 mars, il participe à la destruction du pont de Phung Hiep.

Dans la nuit du 13 mars, avec le *Saint-Éloi*, après avoir mis en fuite la garde japonaise, il incendie un dépôt de carburant et fait sauter le chemin de roulement du pont de Cai Rang

Le 18 mars, il y a aujourd'hui un an, les communications téléphoniques et télégraphiques ayant été interrompues entre Nga-Nam et Long-My, le capitaine d'Hers, revenant de Long-Thanh où il a fait sauter le pont, part en reconnaissance sur le canal de Tra-Ban. Il embarque sur son canot un équipage de volontaires qui lui sont dévoués : son fidèle gendarme Deter qui remplissait à Nga-Nam les fonctions de commissaire de Police, les seconds maîtres de la marine Le Toullec et Martel, le quartier-maître Guyon, le caporal Masmuter, le soldat Sylvestre et sept tirailleurs annamites. En cours de route, on lui confirme l'arrivée des Japonais et l'importance de leurs forces. Ils sont plus de deux cents. De la rive, des Annamites conseillent au gendarme Deter, qu'ils connaissent bien, de ne pas continuer vers Tran ban Nho.

Que va faire d'Hers? Certain d'aller à la mort, s'est-il dit : « C'est bien plus beau lorsque c'est inutile » ?

Je crois qu'il eut tout simplement le réflexe d'un soldat... Sans hésiter, il recherche le combat, le trouve bientôt, l'engage. et coule une embarcation chargée d'ennemis.

Mais, pour la troisième fois, le moteur du canot s'arrête — le *Saint-Éloi* dérive. Objectif facile pour les mitrailleurs nippons embusqués sur les berges du canal, dans les champs de canne à sucre, il reçoit à bout portant des volées de mitraille — et, l'un après l'autre, ses occupants s'écroulent ; le soldat Sylvestre, très grièvement blessé, et trois tirailleurs annamites blessés eux aussi réussirent pourtant à survivre au massacre.

Le lendemain matin, deux missionnaires français, les R. P. Girodet et Haloux, avertis par des Annamites, trouvaient les corps alignés, mis à nu par les Japonais. « Couchés dessus le sol à la face de Dieu ». Ils leurs donnèrent aussitôt une sépulture provisoire.

Parlant ensuite du gendarme Ravel, le capitaine Coudot s'exprima en ces termes :

Tout près de là, à Nga-Nam, Ravel, un autre gendarme du capitaine d'Hers qui commandait la brigade de Garde civile de Vinh-Long, ayant, sur l'ordre de l'officier, rejoint rapidement avec son personnel le poste qu'il devait défendre, trouvait une mort glorieuse quelques heures après celle de son chef, en servant une mitrailleuse dont le tireur, le lieutenant Cuny, venait d'être tué. Et les Japonais se retirèrent sans avoir pu franchir l'arroyo, abandonnant sur le terrain, de leur propre aveu, plus de soixante des leurs, cent cinquante autres ayant été blessés.

Et voici ce qu'il ne faut pas oublier quand on évoque le nom du gendarme Bétaille. Déjà, dès le premier jour de l'attaque japonaise, au soir du 9 mars, le gendarme Bétaille, commissaire de police au Nha Be, était tombé sous les balles ennemies. En Indochine depuis 1936, expérimenté, redouté des malfaiteurs, réputé pour sa rare énergie et pour son courage tranquille, occupant un poste des plus délicats dans lequel il réussissait parfaitement, lui aussi qui avait donné tant de preuves de son dévouement à la cause de la France et à celle des Alliés en renseignant le commandement sur les activités ennemies et en se portant au secours des aviateurs en détresse, lui aussi comme le capitaine d'Hers, comme ses camarades Deter et Ravel, ne devait pas connaître l'aurore radieuse d'une libération qu'ils avaient tant désirée !

---

## CITATIONS À L'ORDRE DE L'ARMÉE

Décision n° 119

(*Journal officiel de la République française*, 17 mai 1946, pagination spéciale p. 53-55)

Sur la proposition du ministre des armées, le président du Gouvernement provisoire de la République française, chef des armées, cite :

À l'ordre de l'armée

.....

(à titre posthume)

Coudoux (Jeanne) : membre de la résistance au Cambodge, a pris la brousse à Kompong-Thom le 10 mars 1945. Avec le détachement de garde que son groupe encadrait, a participé à deux combats les 27 et 28 mars. A été prise à nouveau sous le feu ennemi le 30 avril, puis blessée mortellement par 5 balles au cours d'un dernier engagement le 19 mai. Dans ces circonstances aussi bien qu'au cours de plus de deux mois de pérégrinations en grosse forêt, avec un groupe continuellement traqué, réduit à 5, puis à 4 Français isolés, a supporté les pires fatigues et les plus dures privations avec un magnifique courage. A impressionné l'ennemi lui-même par son calme et sa dignité devant la mort. Cette jeune femme restera pour l'Indochine un des plus hauts exemples de courage et de devoir.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme. Elles seront publiées au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1946.

FÉLIX GOUIN.

---

# CITATIONS À L'ORDRE DE LA DIVISION

À l'honneur

---

Une exécution parmi tant d'autres  
(*Le Journal de Saïgon*, 28 juin 1946)

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. William Bazé, planteur à Xuân-Lôc, vient d'être l'objet d'une citation à l'ordre de la division.

Voici le texte de cette citation :

« Patriote animé de la passion de servir, après avoir organisé la résistance dans sa contrée dont il avait fait un centre d'opposition à l'armée nippone, M. Bazé a accompagné les troupes de la libération dès les premiers jours, aidant de ses précieux conseils le commandement, participant personnellement aux opérations les plus dangereuses et, par son exemple et son calme courage, ramenant la paix et l'ordre dans le pays qu'il contribua à pacifier. »

L'un des résistants de la première heure, M. W. Bazé, après avoir été à la peine, est aujourd'hui à l'honneur.

L'esprit d'initiative, les qualités d'endurance et d'obstination dont il a témoigné comme planteur se sont retrouvés dans le beau combattant qui s'est spontanément dressé contre l'ennemi japonais. M. Bazé est, parmi les anciens de la province de Biênhoà l'un des plus dignes exemples qu'on puisse offrir aux jeunes. Il apporte aujourd'hui à la Cochinchine le même dévouement qu'il avait montré, pendant la paix, à sa plantation et à sa province pendant la guerre.

Nous ne pouvons que lui présenter nos félicitations sans dire encore toute notre fierté.

---

# CITATIONS À L'ORDRE DE LA NATION

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Citations à l'ordre de la Nation.  
(*Journal officiel de la République française*, 30 juin 1946)

Le Président du gouvernement provisoire de la République cite à l'ordre de la Nation:  
M<sup>me</sup> Coppin (Jeanne), en religion sœur Célestine : en service à la pharmacie de l'hôpital de Soctrang depuis de longues années, sœur Célestine était en réalité l'animatrice de cet établissement, où elle suppléait la sœur supérieure, plus âgée et de santé fragile. D'un dévouement inlassable, elle ne cessa jusqu'à sa mort tragique de faire preuve d'une vaillance souriante, au milieu des circonstances les plus pénibles, en particulier pendant les heures douloureuses qui suivirent les événements du 9 mars 1945. Rejoignant Cant<sup>ho</sup>, où elle avait exercé son saint ministère, a été mortellement blessée par les rebelles.

Fait à Paris, le 29 juin 1946.

GEORGES BIDAULT

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

Le Président du Gouvernement provisoire de la République cite à l'ordre de la nation :

M. Auphelle (Camille) <sup>27</sup>, administrateur des services civils de l'Indochine, résident de Langson (Tonkin) : lâchement arrêté par les Japonais avant tout déclenchement d'hostilité. Opposa aux tentatives les plus brutales de l'ennemi un sens profond de l'honneur. Réagit à toutes les pressions qui, pendant plusieurs jours s'exercèrent, sur lui, refusa, conscient de l'exécution qui lui était réservée, de signer un ordre de reddition rédigé par les Nippons et destiné aux troupes et aux forts qui résistaient dans sa province. Décapité le 13 mars 1945 par des officiers japonais exaspérés par son courage et par les pertes élevées que la fermeté et l'honneur de ce Français causaient à leurs troupes.

Fait à Paris le 29 juin 1946.

GEORGES BIDAULT.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République:

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

---

Le 14-Juillet à Saïgon

---

<sup>27</sup> Auphelle (Camille)(Hanoi, 12 décembre 1908-Langson, 13 mars 1945) : fils d'Auguste Auphelle, ingénieur des Travaux publics, directeur de l'hydraulique agricole au Tonkin (1920-1933), dénoncé par Vichy comme franc-maçon (*JOEF*, 16 octobre 1941). Administrateur adjoint des Services civils à Nhatrang (1934), à Quinhon (1936), à la résidence supérieure de Hué (1938), auteur de « Le crédit agricole mutuel indigène en Indochine française » (thèse de droit, 1939), chef de cabinet adjoint du gouverneur général Decoux (août 1941), résident chef de la province de Ninh-binh (avril 1944), enfin à Langson où il est décapité par les Japonais pour avoir refusé de donner aux troupes un ordre de capitulation. [Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume](#) (date ?).

(*Le Journal de Saïgon*, 16 juillet 1946)

Faute de place, bornons-nous à dire que la célébration du 14-Juillet fut favorisée à Saïgon par un temps magnifique. La parade militaire du boulevard Norodom s'est déroulée devant une foule nombreuse qui a vivement applaudi nos troupes ainsi que la section d'A.F.A.T. participant au défilé.

Avant ce dernier, l'amiral Thierry d'Argenlieu avait procédé à une remise de décorations. Le général Nyo et le contre-amiral Graziani ont reçu la cravate de commandant de la Légion d'honneur, M. Longeaux, directeur du cabinet du haut commissaire, est fait chevalier de la Légion d'honneur, ainsi que le colonel Imfeld L.A.E.O. sur la poitrine de qui est en outre épinglée la médaille de la Résistance. M<sup>me</sup> Lê-van-Thoi reçoit l'insigne de la Légion d'honneur décerné à titre posthume à son mari tué au cours des combats du 9 mars 1945, et M. Bazé, membre du Conseil consultatif, la Croix de Guerre avec palme. De nombreuses médailles militaires et croix de guerre ont aussi été remises.

---

Distinction largement méritée  
(*Le Journal de Saïgon*, 22 juillet 1946)

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être décernée au titre de la résistance au Saïgonnais Roger Valot, actuellement en congé de convalescence à Aubagne (France).

Cette nouvelle réjouira tous les amis de Roger Valot, tous ceux qui connaissent son travail de « résistant » et l'héroïsme avec lequel, sans rien vouloir révéler de ce qu'il savait, il supporta pendant plus de deux mois les pires tortures à la Gendarmerie japonaise.

M. Roger Valot nous reviendra incessamment comme vérificateur des Douanes et Régies.

---

À Saïgon, le 7 octobre, seront jugés les premiers  
CRIMINELS de guerre JAPONAIS

---

Ils sont inculpés d'assassinats  
(*Le Journal de Saïgon*, 27 août 1946)

La Direction fédérale de l'information communique :

Les premiers criminels de guerre japonais vont être jugés à Saïgon par le tribunal militaire permanent.

Il s'agit du capitaine Komuki Kinzo, du sous-lieutenant Suzuki Hisashi, du sous-lieutenant Hatteli Taizo, du sous-lieutenant Tamura Kanzi, de l'adjudant Tomono Sonosuko, du sergent Iwamassa Humihisa et du sergent chef Nemoto Kiyomi, d'ailleurs en fuite. Tous sont inculpés d'assassinats.

Cette affaire sera appelée à l'audience du tribunal militaire qui aura lieu le lundi 7 octobre 1946, à 8 heures, au Palais de Justice de Saïgon. D'autres suivront.

Le Service des crimes de guerre a pu, en effet, malgré les multiples difficultés rencontrées, constituer 330 dossiers concernant des criminels ayant opéré en Cochinchine ou au Cambodge.

On sait que la recherche des criminels se poursuit sur le plan international par une collaboration étroite des services anglais, américains et français, dont l'action permettra ainsi de châtier le plus grand nombre possible de coupables.

---

Avant les procès de Saïgon

---

Une exécution parmi tant d'autres  
(*Le Journal de Saïgon*, 18 septembre 1946)

L'affaire s'est passée au camp de Hoa Binh, au Tonkin.

Plusieurs prisonniers s'évadaient chaque semaine. Pour la plupart, c'étaient des Eurasiens qui se déguisaient en Tho ou en Muong. À plusieurs reprises, les Japonais nous avaient prévenus que toute tentative d'évasion serait punie de la peine de mort. Ces avertissements ne nous décourageaient pas et chacun préparait son plan de fuite. On sentait cependant que les Japs ne nous épargneraient pas si nous étions pris.

Mais j'arrive à la sauvage exécution de Gontran, un de nos camarades. Tous les jours, quelques-uns des nôtres profitaient d'un moment d'inattention du gardien pour se rendre au village proche où ils s'approvisionnaient de gâteaux de riz et d'œufs. Gontran revenait d'une de ces courses. Les Japs guettaient son retour. Sitôt apparu, sa gourde et quelques gâteaux à la main, il fut entouré par les Japs qui le ligotèrent et l'emmenèrent au camp à coups de manches de pelle et de pioche. C'est alors que va se manifester toute la sauvagerie nippone.

Les Japonais attachent solidement le prisonnier par les pieds et le hissent à la branche d'un arbre devant le poste de police. Horrible supplice ! Le corps balance dans le vide, pieds en l'air, mains liées, la tête rasant le sol. Le sang vient aux yeux de notre camarade qui ne tarde pas à s'évanouir. Les Japs, satisfaits, donnent une poussée au corps, en riant sauvagement. Ensuite, ils le détachent et le laissent coucher au pied de l'arbre. Vingt minutes se passent, Gontran a repris connaissance. Surpris par son réveil, les Japs se précipitent sur lui et l'assomment de coups de bâton et de coups de poing. Ils le déshabillent complètement ensuite et l'obligent à s'asseoir sur des planches chauffées, au soleil de midi, la tête nue. C'est le supplice de la chaleur. Les mains et les

pieds toujours liés, la peau brûlée par le soleil ardent, le prisonnier s'immobilise . Les yeux sont clos , un filet de salive mélangée de sang lui coule au coin des lèvres De temps en temps, un Jap passe et le fouette avec une cravache posée sur la planche.

Durant de longues heures, Gontran sera ainsi torturé pendant que, tout près de lui, les Japonais feront creuser une fosse par les malades du camp. À mon retour du chantier, passant près de notre malheureux camarade, Gontran me dit : « Ils vont me décapiter , tu vois la fosse, elle est pour moi ». J'essaie de le détromper.

Tous les prisonniers sont rentrés, la soupe est servie comme tous les jours : quart de riz bouilli, quelques légumes cuits dans l'eau sans sel. Tout à coup, nous sommes surpris de voir un Jap sortir du poste avec son sabre. Que veut-il faire ? D'autres Japs viennent détacher le prisonnier et un chef japonais s'entretient avec un capitaine. Malgré tout, nous nous refusons à croire à une exécution ; nous pensons à un terrible procédé d'intimidation. Mais à ce moment, les Japs du poste prennent position et dirigent leurs mitrailleuses dans notre direction.

Gontran est alors conduit près de la fosse creusée au pied d'un arbre, on le force à s'agenouiller et on l'oblige à baisser la tête en tirant sur la corde attachée au cou. Soudain, un éclair d'acier. Le sabre s'est levé et retombe sur l'épaule de la victime ; un deuxième coup succède et la tête tranchée roule dans la fosse. Puis le bourreau remet le sabre à son chef qui donne deux coups de grâce.

Toujours calmes et souriants, inaccessibles à la moindre pitié , les Japs comblent la fosse. Le visage du chef est rayonnant de joie. Le soir, ces sauvages boivent, chantent, contents de l'éclatante victoire qu'ils viennent de remporter.

Dans le camp le silence règne, nous nous regardons anxieusement...Notre tour n'est peut-être pas loin. — Félix CHIEU

---

## CITATION À L'ORDRE DU RÉGIMENT

Nos cheminots à l'honneur  
(*Le Journal de Saïgon*, 27 septembre 1946)

M. CAMPI, Roger, adjoint technique aux Chemins de fer de l'Indochine :

« Surpris à Dong Hoi le 9 mars 1945 par l'agression japonaise a rejoint immédiatement un détachement de combattants. S'est particulièrement distingué le 10 avril 1945 à Khe-Cai comme chef de pièce de mitrailleuse lors de l'attaque et de la prise du détachement par les Japonais. Ayant réussi à s'enfuir, a détruit sa mitrailleuse, et, seul en brousse, sans ressources et dans un pays hostile, a été cerné et capturé par des indigènes le 13 avril 1945 ».

Le procès des criminels de guerre japonais  
a commencé ce matin  
(*Le Populaire d'Indochine*, 7 octobre 1946)

Ce matin, devant le tribunal militaire, est comparu six Japonais, criminel de guerre. accusés d'avoir assassiné M. HAELEWYN, ancien résident supérieur au Tonkin, les frères Édouard et Albert Delsalle, le révérend Père David et M. Jean Serre.

C'était le 23 août 1945 alors, que MM. Haelewyn, Édouard et Albert Delsalle étaient amenés en camionnette de Paksé vers Saïgon. Arrivés à Kratié, ils furent arrêtés par la garnison japonaise du lieu et sauvagement assassinés.

Ce meurtre fut suivi de celui du Révérend Père David et de M. Jean Serre par un sous-officier japonais avec le consentement du capitaine commandant la garnison. Cet assassin de nos compatriotes a réussi à s'évader.

Les autres accusés, sont :

Le capitaine Konuki Kinizo, les lieutenants Hattori Taizo, Suzuki Hiroshi Tamura Kinizi et deux sous-officiers : l'adjudant Tamono Sinosuki et le sergent Iwamana Fumihis.

Tous ces inculpés ont comparu ce matin devant le tribunal militaire.

Ils sont défendus par M<sup>e</sup> Viviès, constitué d'office.

M. le capitaine Gardon occupait le siège du commissaire du gouvernement.

Toute la matinée, c'était l'appel des accusés, et des témoins et leur audition.

Le verdict sera rendu cet après-midi.

---

Le procès des criminels de guerre japonais  
5 condamnés à mort  
2 aux travaux forcés à perpétuité  
(*Le Populaire d'Indochine*, 8 octobre 1946)

Le tribunal militaire, présidé par le colonel Sompeyrac, a continué hier, toute l'après-midi, l'interrogatoire des accusés après la lecture de l'acte d'accusation.

Cet acte fait revivre, en détails la sauvagerie de ces Japonais qui décident de sang-froid, sans aucune raison valable si ce n'est celle qu'ils prétextent — insulte à l'armée japonaise, à l'empereur — d'assassiner les trois Français dont ils ont la garde.

HATTORI, sur lequel pèse la plus grande responsabilité, déclare : « J'ai beaucoup réfléchi avant de tuer ces trois Français. J'ai agi de sang froid et non sous le coup de la colère. »

Tamura reconnaît avoir participé au meurtre quand il a été mis au courant de la décision de Hattori. « Je n'ai pas demandé d'explications, reconnaît-il cyniquement à la barre, cela a été comme une extériorisation des sentiments ; je pensais simplement à tuer. »

IWAMASA, lui, n'est inculpé que comme complice ; il n'a pas tué mais c'est lui qui a attaché les mains et bandé les yeux des victimes [et] en a maintenu une accroupie pour faciliter la « besogne ». Il a aidé à enfouir les corps.

TOMONO, le plus sanguinaire des trois coupables de meurtre, a déclaré avoir participé à l'assassinat en tant que représentant de la marine afin « d'effacer l'affront fait aux âmes de nos morts », et il voulait surtout « avoir la faveur de tuer un blanc ».

Au tribunal japonais, il ne manque pas de donner des détails. C'est ainsi que, dans sa déposition, le président colonel Sompeyrac lit : « Après que Tomono eut tué son Français, il est allé donner le coup de grâce aux deux autres, en enfonçant son sabre

dans leur corps. » Ceux ci étaient pourtant bien morts, ayant ou la tête tranchée par Hattori et Tamura.

À l'évocation de ces actes, une Européenne quitte la salle.

SUSUKI se défend d'avoir donné tous les ordres qu'on lui attribue : celui d'avoir fait préparer le camion pour transporter les Français sur les lieux du crime, celui d'avoir fait enfouir les cadavres. Il se défend d'avoir été mis au courant des intentions d'Hattori alors que, dans sa déclaration au tribunal japonais, il a affirmé l'avoir fait et n'a pas hésité devant ses semblables à prendre la responsabilité du crime.

Aujourd'hui, il déclare que ces déclarations sont inutiles et qu'ils les a faites pour ne pas perdre la face. Thème que reprendra quelques instants plus tard le capitaine Komiki, commandant d'armes de Kratié à cette époque qui, lui, n'hésite pas à demander que justice soit rendue d'après ses déclarations d'aujourd'hui et non d'après celles qu'il a faites devant le tribunal japonais.

Hattori ne cessera de sourire, de rire même, de hocher la tête, d'approuver et de désapprouver par des mines la déposition de son camarade qui tend à conclure qu'il n'est absolument pour rien dans l'assassinat du R. P. David et de M. Sorre, ayant donné des instructions pour qu'on protège ces deux prisonniers français. Il fait tout retomber sur Nomoto, auteur du double assassinat (actuellement en fuite) alors que ce dernier, dans sa déposition devant le tribunal japonais, a déclaré avoir reçu des ordres du capitaine Konuki.

KONUKI, ne se laissant pas démonter, déclare qu'il était entendu avec Nomoto que ce dernier ferait cette déclaration. Le Président Sompeyrac déplore l'absence de Nomoto et ne manque pas de rendre publiquement responsable les autorités japonaises de son évasion.

#### Les témoins

Le premier témoin appelé à la barre est le général Manaki, petit homme portant des lunettes ; il parle lentement, déclarant qu'il ne fut tenu au courant des meurtres que quelques jours après seulement, Il fit alors livrer les coupables à la police japonaise, puis ne fut plus au courant de l'affaire.

Le commissaire du gouvernement, le capitaine Gardon, demande au général Manaki s'il est au courant des conventions internationales sur les prisonniers de guerre.

Général Manaki : Oui.

Capitaine Gardon : Et vos officiers ?

Général Manaki : Je crois.

Pendant les accusés prétendent ne pas connaître ces conventions.

Le général précise alors que seuls les officiers qui étaient en contact avec les prisonniers les savaient

Le deuxième témoin est madame Haelewyn.

Les accusés, jusqu'alors arrogants, baissaient les yeux sous son regard.

Les Japonais, précise t-on au témoin, accusaient MM. Haelewyn, les deux frères Delsalle de vouloir, connaissant-le cambodgien, soulever la population contre eux.

M<sup>me</sup> HAELEWYN déclare qu'aucun des trois ne parlaient cambodgien à part son mari qui parlait un peu l'annamite.

#### Réquisitoire

Après l'audition des témoins, le capitaine Gardon rappelle les lois internationales sur la guerre ! Les crimes de guerre avaient retenu l'attention des nations alliées: tels que le bombardement des îles Hawaï par les Japonais sans déclaration de guerre; crimes de guerre barbares commis aussi bien en Europe qu'en Asie.

Il retrace les conventions signées à La Haye, à Genève, etc., qui disent qu'un crime de guerre est un crime commis durant la guerre pour des faits reconnus par la loi internationale écrite ou la coutume admise par les Nations.

Le Japon a violé toutes les conventions sur la guerre.

Le capitaine Gardon accuse les inculpés d'avoir tué le Père David et Jean Serre puis d'avoir tué M. Haelewyn et les frères Delsalle.

Après un dîner, Hattori, Tamura et Tomono, assistés de Iwamassa, ont emmené ces derniers à 7 km de la ville et là, les ont lié les mains derrière la dos, leur ont bandé les yeux et les ont frappés sauvagement. Les hurlements des Français étaient couverts par les cris des Japonais.

Le Père David et Jean Serre étaient tués sur l'ordre du capitaine Konuki.

Le commissaire du gouvernement réclame la peine de mort.

#### Plaidoirie

M<sup>e</sup> Viviès explique la loi française qui désigne d'office un avocat aux accusés, En tant qu'homme et français, il est indigné des crimes de Kratié mais en qu'avocat, il demande la pitié, au Tribunal.

L'avocat explique l'état d'esprit des accusés, particulièrement celui de Hattori, au moment du crime. Il n'a jamais nié. Tous les Japonais étaient surchauffés, ce sont des fanatiques. Hattori a exécuté M. Haelewyn mais il ne l'a pas assassiné.

Tamura et Tomoni avaient le même état d'esprit.

Susuki n'a participé aux assassinats. Il était ivre le soir où l'on tuait les frères Delsalle et M. Haelewyn.

Konuki a donné des ordres de concert avec les autres, il a pris seul les responsabilités, quoique n'ayant rien fait.

M<sup>e</sup> Viviès finit sa plaidoirie en demandant au Tribunal d'avoir pitié des accusés.

Hattori, après la plaidoirie, déclare qu'il était très ému à la vue de M<sup>me</sup> Haelewyn, qu'il lui demande pardon, qu'il était le seul responsable et demande des circonstances atténuantes pour les autres accusés.

#### Le verdict

Le Tribunal après avoir délibéré, revient avec le verdict suivant :

HATTORI est condamné à mort.

TAMURA est condamné à mort.

NEMOTO, par contumace, est condamné à mort.

IWAMASSA est condamné à mort.

SUSUKI condamné aux travaux forcés à perpétuité.

KONUKI est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

---

Justice est faite

(*Le Populaire d'Indochine*, 30 janvier 1947)

L'adjudant japonais Tomono Sonosuke, condamné à mort par le tribunal militaire permanent de Salgon le 17 octobre 1946 pour avoir participé à l'assassinat de MM. Haelewyn, Abel Delsalle et Édouard Delsalle, le 25 août 1946 à Kratié, a été fusillé à 7 h., le 25 janvier 1947, à Saïgon.

---

## LÉGION D'HONNEUR, CITATION À L'ORDRE DE L'ARMÉE, CROIX DE GUERRE AVEC PALME

Sarraut (*Omer*) <sup>28</sup>.

Interné 104 jours par la Kempetai (1945).

Chevalier de la Légion d'honneur du 15 novembre 1946 comme lieutenant de réserve au 5<sup>e</sup> R.A.C., citation à l'ordre de l'armée : « Excellent officier de réserve qui, après avoir participé avec succès comme volontaire au cours des opérations contre la Thaïlande et plusieurs reconnaissances dans une région dangereuse, contribué par son action à créer le loyalisme et l'attachement à la France des populations des Hauts Plateaux indochinois. A été arrêté par les services spéciaux nippons et interné. » Croix de guerre 1939-1945 avec palme. Médaille de la Résistance (30 décembre 1947), conseiller de l'Union française (1950).

---

---

<sup>28</sup> [Omer Sarraut](#) (1902-1969) : fils d'Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine, ministre. Avocat à Saïgon et grand chasseur.

# MEDAL OF FREEDOM

*New York Times*, 12 déc. 1946

## MEDALS ARE GIVEN IN FOREIGN SERVICE

Dean Acheson Presents the  
Award of Freedom to Two  
—7 Others to Get Honor

Special to THE NEW YORK TIMES.

WASHINGTON, Dec. 11—Medals of freedom were presented to two members of the American Foreign Service at a ceremony today in the State Department by Dean Acheson, acting Secretary of State, for exceptionally meritorious service during the war. The awards were the first to be made of the decorations by the State Department.

Those given the medals were: Llewellyn E. Thompson Jr. of Colorado, at present chief of the Eastern European Division of the Department, for his service as second secretary of our Moscow Embassy during the siege of 1941-42, and

Madame Paulette Petra, a French clerk in the American Foreign Service, for her services in Saigon, Indo-China, from Dec. 7, 1941, to Feb. 7, 1945, when she saved valuable records from the hands of the enemy.

### Will Resume Old Job

She flew to Paris last July on her first leave in eleven years and is now here with her two daughters, Rose-Marie, 17 years old, and Daniele, 13, on the way to Saigon to resume her duties at the American consulate.

In addition, Mr. Acheson announced that seven awards of the medal will be made to the following members or former members of the Foreign Service in the field:

Nathaniel Penistone Davis of Princeton, N. J., now Minister-Counselor of Embassy at Manila, for exceptionally meritorious service in Manila from January 1942 to September, 1943, when he volun-

tarily remained to be interned by the Japanese in order to take charge of internees.

Ha Kun-Cheong, of Kwangtung, China, now a clerk in the consulate at Canton, for his services at Kweilin, China, from Aug. 14, 1943, to Dec. 1, 1945, when he directed the Chinese staff of the American Consulate there, having crossed the Japanese lines for that purpose.

Frank Anderson Henderson of South Bethlehem, Pa., but now residing in Sussex, England, retired Foreign Service Officer for his conduct at Malta from Dec. 7, 1941, to June 10, 1942, when as Consul he voluntarily remained at his post and went through 2,516 air raids.

John Leino now building superintendent in Moscow for his conduct when he remained there from Dec. 7, 1941, to Feb. 1, 1942, when the city was under siege.

John Francis Morgan of Warwick, R. I., now Vice Consul at Budapest, for his services in Moscow from Dec. 7, 1941, to Feb. 1, 1942, when he, too, voluntarily remained at his post.

Walter William Orebaugh of Grants Pass, Ore., now Consul at Florence, Italy, for his exceptionally meritorious and courageous service in Italy during 1943 when after having been captured when Consul at Monte Carlo he became the leader of a band of guerrillas and gathered military and political information behind the German lines.

Harold Newton Waddell of Brookhaven, Ga., now Vice Consul at Brussels, for his services from Dec. 7, 1941, to Feb. 1, 1942, when he remained in Moscow.

Madame Paulette Pétra, commis française au Foreign Service américain, pour ses services à Saïgon, en Indochine, du 7 décembre 1941 au 7 février 1945, lorsqu'elle a sauvé de précieux documents des mains de l'ennemi.

Elle s'est envolée pour Paris en juillet dernier lors de son premier congé en onze ans et est maintenant ici avec ses deux filles, Rose-Marie, 17 ans, et Daniele, 13 ans, en route pour Saïgon pour reprendre ses fonctions au consulat américain.

# LE PROCÈS DE LA KEMPEITAI DE SAÏGON

Le procès de la Kempeitai de Saïgon  
par Charles Ruen  
(*Le Journal de Saïgon*, 10 février 1947)

.....

## Une atmosphère dantesque

Et l'acte d'accusation examine alors les conditions de la détention à la gendarmerie japonaise dont de nombreux témoins, parmi lesquels les docteurs Vielle <sup>29</sup> et Chaussinand <sup>30</sup>, ont décrit « l'atmosphère dantesque régnant dans cet enfer ».

C'est la description des lieux par M<sup>e</sup> Omer Sarraut qui y fut détenu pendant 104 jours, les détails apportés par le capitaine Paramond, le lieutenant de vaisseau Combes, le lieutenant-colonel Poirée, le capitaine de vaisseau Poher, le témoin Almaric <sup>31</sup>, l'adjutant Allart et tant d'autres.

« Un prisonnier qui demandait à boire était extrait de sa cage et dans l'obligation, sous menace de coups, de boire sept gros bols d'eau chaude », dira le commissaire Lecuir.

Des soins médicaux ? Écoutons le témoignage de M. Marius :

— Un jour, comme je lui disais que j'avais la dysenterie, le chef de poste Sara me fit sortir dans le couloir et m'administra deux coups de botte en plein ventre et ordonna à la sentinelle : « Pas d'eau, pas de riz pour celui là. »

Sur le chapitre de la discipline en vigueur dans les geôles de la Kempeitai. le réquisitoire du capitaine Cardon n'est pas moins hallucinant :

« À ces hommes mal nourris, étroitement entassés dans des cages à l'air empuanti, à qui la nuit même refusait les heures de détente et d'oubli que le sommeil accorde aux malheureux — puisqu'à défaut du caprice des enquêteurs ou des vociférations des sentinelles, des nuées de moustiques les dévoraient à leur aise— le règlement de la gendarmerie japonaise imposait des obligations si dures et si inhumaines que les tortures pouvaient être considérées par certains comme des délassements. »

Obligation de 7 h. 30 à 22 heures de demeurer assis, les jambes croisées en tailleur, les bras également croisés ; interdiction de s'appuyer au mur, d'étendre les jambes, de baisser la tête, de parler ou de remuer ; obligation de regarder droit devant soi, sans une défaillance des paupières pouvant laisser croire à une somnolence.

Toute infraction, si légère fut-elle, étant immédiatement et férocement sanctionnée par des gifles appliquées au garde-à-vous, de violentes bastonnades à coups de fourreau de sabre, de bambous fendus ou de bâtons, flagellation avec ceinture en cuir ou rotin, station debout avec bras en l'air, appui tendu pendant plusieurs heures, position à genoux à la mode japonaise, le châtiment ayant généralement lieu dans le couloir afin que nul n'en ignore et que chacun prenne sa part de la leçon et la médite.

---

<sup>29</sup> Albert Vielle (Basseville, Seine-et-Marne, 28 juillet 1884-12 juillet 1972) : chirurgien de la [clinique Angier](#) à Saïgon. Commandeur de la Légion d'honneur.

<sup>30</sup> Roland Chaussinand (1896-1981) : chef de laboratoire de la tuberculose à l'institut Pasteur de Saïgon. Voir [encadré](#).

<sup>31</sup> Le sous-chef radio Aimé Amalric ?

À ces actes barbares infligés par le personnel de la gendarmerie japonaise, il faut ajouter encore les actes de cruauté commis par les enquêteurs japonais au cours des simulacres d'information, parmi lesquels le trop fameux supplice de la noyade.

.....  
\_\_\_\_\_

#### Ce matin au Tribunal militaire

49 GENDARMES DE LA « KEMPEITAI » répondent de leurs crimes

— de séquestration avec tortures —

La liste des victimes

(*Le Populaire d'Indochine*, 10 février 1947)

Succédant au procès des assassins des frères Haelewyn et à celui de la gendarmerie de Pnom-Penh, l'affaire de la gendarmerie de Saïgon a commence ce matin.

Les noms de ceux qui y furent martyrisés et qui trouvèrent la mort à la suite des tortures ou les mauvais traitements sont encore frais à la mémoire des Saïgonnais qui, de près ou de loin, suivirent le sort des parents ou amis livrés à la Kempetai :

- M. NICOLAU, ingénieur en chef des Travaux publics en Cochinchine ;
- M. BERTRAND, planteur ;
- M. THINAULT, du service Radio ;
- M. CHABERT, de la Compagnie générale de T.S.F. ;
- M. le commandant LANGELIER-BELLEVEUE ;
- M. HO-VAN-SUNG ;
- M. le doc-phu TRAN-VAN AN.

Le commandant Tomita et ses 48 collaborateurs, tous inculpés de « séquestration avec tortures » ont comparu ce matin. Quatre d'entre eux seront jugés par contumace.

Les accusés auront à répondre des conditions insalubres de détention des 157 civils et militaires, des divers supplices et actes de barbarie tels : le supplice de l'eau, du feu, les bastonnades, les matraquages, les stations prolongées debout ou à genoux les bras en croix, etc., rappelant le sort réservé aux esclaves il y a vingt-cinq siècles par la « Loi des 12 tables ». Ils les infligeaient aussi bien à ceux dont l'état de santé était encore florissant qu'aux malades ou aux blessés, comme ce fut le cas du soldat Sylvestre qui subit de nombreuses tortures malgré ses six blessures.

Tomita et son état-major auront encore à répondre de l'assassinat de quatre aviateurs américains décapités à Long-Thanh et à Thu-Dau-Mot.

Enfin, ils seront jugés pour avoir agi à l'encontre de toutes conventions internationales pour obtenir des renseignements que, bien souvent, les prisonniers étaient dans l'impossibilité de leur fournir.

Maîtres Jacquemart, Léon Motais de Narbonne, Viviès et Zévaco ont été commis d'office par le gouvernement pour assurer la défense de ces criminels qui ne cessèrent, au cours de l'instruction d'invoquer, pour justifier leurs actes, les ordres supérieurs rendus nécessaires du fait de l'état de guerre.

Quant au colonel Kasuga, qui fut le chef de la Kempeitai jusqu'au 24 avril 1945, date à laquelle il fut remplacé par le commandant Tomita, il s'est fait justice lui-même alors qu'il allait être arrêté au lendemain de la reddition japonaise.

#### Les victimes

Voici la liste des victimes connues de la gendarmerie japonaise de Saïgon au cours de la période du 9 mars au 31 août 1945 :

## Civils

Abdoul Aziz, chef de la congrégation des musulmans ; About, Terres rouges ; Affre, commerçant ; Amalric, directeur service radio ; Bacquier, pharmacien ; Balmont, planteur ; Bazé William, planteur ; Bazin, police ; M<sup>me</sup> Berthier ; Bertrand, B.I.F. ; Béziat, avocat ; Birouste, Bonneau, police ; De Breurery, planteur ; Cacasse ; Camus, Terres rouges ; Casteuil ; police ; Cazal, T. S. F. ; Chabert ; Chaussinand ; médecin ; Chauvet T.S.F. ; Clermidy, Cloche, Couget, Crance, Dan ngoc Chau, Darche. Darmanaden, Delmas, Desdames, Dessertennes, Destray, Duchesne, Dupart, Durel, Durocher, Dutertre, Ehret, Ernst, Faure, Fournier, Frangin, Fusilier, Gache, Gelet, Gendre, M<sup>me</sup> Gendre, Genneteau, Giovacchini, Grange, M<sup>me</sup> Goldi, Goyon, Henry, M<sup>me</sup> Hérisson, Hermel, Hercourt, Higél, Ho van Em, Ho-van Sung. Huchet, Jimon, Lafond, Biaille de Langibaudière fils <sup>32</sup>, Biaille de Langibaudière <sup>33</sup> médecin, Larivière, Lataste, Laurette, Le Bourgeois, Le Cuir, Lognon, Lopp, Mancois, Marius, Marty, Michel, M<sup>me</sup> Michel, Michaux, Mocquart, Moresco, M<sup>me</sup> Mus, Nicolau, Ogoyart, Opennamen.

M<sup>lle</sup> Péricart, M<sup>me</sup> Pinel, Poggi, Quilghini, Ravel, Ravix, Raynaud Richard, Rivera, M<sup>me</sup> Roman, Romerio, Rondon Jacques, Sales, Salmon, Sancius, Sarraut Omer, Sauve, Seguin, Stein, Taupin, Teston, Testanière, Thierry, M<sup>me</sup> Twatchenky, Thibault, Trichet, Tran van Manh, M<sup>me</sup> Valette, Valet, Vielle, Weisbach, Wittemberg, Zambelli, Mac Carthy, frères des écoles chrétiennes.

## Militaires et marins

Capitaine Alain, adjudant Alleri, adjudant Anthuart, colonel adjudant Bailly, capitaine Baron, capitaine Beauvallet, maître timonier Bérive, maître timonier Bernard, lieutenant vaisseau Combes, sergent Dan, radio Frin, commandant Jung, capitaine Lahalle, commandant Lanciaux, commandant Langelier Bellevue, capitaine Le Bourhis, margis Le Coz, radio Le Duhé, capitaine Mathieu.

Margis Paillot, soldat Papini, commandant Perramond, capitaine de vaisseau Poher, colonel Poirée, gendarme Rethoret, soldat Sylvestre, capitaine Vial, Mazel, colonel Weiser, aviateur américain Allen Nicks, aviateur américain John Demaria (tous deux décapités à Long-Thanh fin juin-début juillet 1945), trois radiotistes américains décapités à Thudamot fin avril-début mai 1915.

## LES ACCUSÉS

[certaines lettres sont illisibles]

Tomita Bunichi, Ichikawa Shigaro, Kuwahaia Taug?s, Suminoto, Yoshida, Mishida, Yokomizo, Murakami, Sudo, Yamagimoto, Iwamoto, Sasahira, Oda, Takano, Hasegana, Ikuta, Ihokawa, Uchikawa, Kamathion, Nagayacos, Komatsu, Ejuri, Sasaki, Toshihisa, Sasaki, Toshio, Iwaluchi, Kubota.

Sasa, Iyokl, Kano, Kawai, Yoshida, Kaniwa, Katata, Hongai, Anzai, Niki, Saito, Tomira, Takahashi, Endo, Sano, Karita, Okamoto, Osubi, Nayashita, Osakino, Hayashi, Inai, Mishita (ces quatre derniers en fuite).

## L'AUDIENCE

Ce matin, à l'audience, après l'interrogatoire d'identité des accusés et l'appel des témoins, c'est la lecture de l'acte d'accusation qui comprend 50 pages dactylographiées, dont voici le résumé :

\*

\*      \*

---

<sup>32</sup> Jacques de Langibaudière (Cholon, 14 février 1920-Saïgon, 1954) : fils métis du Dr Louis Biaille de Langibaudière (1869-1939), ancien **médecin directeur de l'hôpital Drouhet**, ancien maire de Saïgon. Cité pour grave blessure lors des combats contre l'armée siamoise le 26 décembre 1940.

<sup>33</sup> [Marcel Biaille de Langibaudière](#) (1894-1975) : neveu de Louis.

Installée depuis août 1941 dans les spacieux locaux de la chambre de commerce, la gendarmerie japonaise de Saïgon était demeurée à peu près totalement ignorée du grand public jusqu'aux événements de mars 1945 <sup>34</sup>.

Elle était bien connue, par contre, des autorités françaises, et plus spécialement des services de police qui suivaient avec la plus grande attention et s'efforçaient de neutraliser ou de prévenir, souvent avec succès, les efforts souterrains obstinés et tenaces de cet organisme dans le double domaine :

- de l'espionnage de nos moyens de résistance ;
- de l'action politique subversive auprès de milieux indigènes.

L'agression du 9 mars 1945, en libérant de tout frein cette Gestapo de second ordre, allait lui permettre de pratiquer, sans pudeur et sans retenue, les méthodes policières sauvages en honneur chez les puissances de l'Axe sur le continent européen, et de faire régner pendant plusieurs mois, sur une population impuissante et désœuvrée, une terreur démoralisante.

L'accusation fondamentale formulée contre la gendarmerie japonaise de Saïgon est, en effet, d'avoir, entre le 9 mars et fin août 1945, procédé de la façon la plus arbitraire, et sans égard pour l'état de santé, l'âge ou le sexe de ses victimes <sup>35</sup>, à l'arrestation et à la détention, dans des conditions particulièrement ignobles et inhumains, d'une centaine de Français, civils et militaires ; détention qui provoqua la mort d'un certain nombre d'entre eux et trouva la plupart, au moment de la capitulation, dans un état de délabrement et de misère physiologique indicibles.

Indépendamment du fait que la détention d'Européens, entassés dans d'étroites cages qu'ils partageaient généralement avec des criminels indigènes, de basse classe dévorent par la vermine ou couverts de plaies suppurantes, privés d'air, de lumière, sans eau, sans hygiène, sans soins médicaux, à peu près sans nourriture, constituait en elle-même — du fait de sa prolongation pendant des semaines et même pendant des mois — une longue et douloureuse torture, les malheureuses victimes furent, en outre, l'objet de supplices raffinés, bien caractéristiques de la cruauté mentale de ces Prussiens d'Asie, sans doute satisfaits de prendre sur des personnes sans défense une revanche facile des revers militaires cuisants que leur infligeaient les Alliés.

\*  
\*   \*   \*

Nous nous proposons d'examiner successivement

— EN FAIT, les conditions matérielles de cette détention et les actes barbares qui l'accompagnaient ;

— EN DROIT, les violations de la loi française et des conventions internationales que ces agissements constituent ;

et de discuter enfin les arguments spontanés avancés, au nom du commandement japonais, par le colonel KODO, ex-chef d'état-major de la 36<sup>e</sup> armée, en vue de justifier des pratiques qui rappellent davantage le sort réservé il y a environ 25 siècles, par l'inexorable « loi des XII Tables » aux esclaves endettés que le traitement accordé par le Droit moderne à des hommes dont la situation est cependant, entre toutes, digne de

---

<sup>34</sup> Jusqu'au 21 avril 1945, la chambre de commerce abrita à la fois le quartier général de la gendarmerie japonaise en Indochine, et le détachement de gendarmerie de Saïgon, le colonel KASUGA cumulant les deux commandements.

Le 21 avril 1945, le quartier général fut transféré à Hanoï et TOMITA nommé à cette date commandant du détachement de gendarmerie de Saïgon.

<sup>35</sup> Le radio CHAUVET, infirme, amputé de la jambe gauche, des vieillards comme M<sup>e</sup> BÉZIAT, un enfant de 12 ans n'ont pu faire naître le moindre sentiment de pitié chez ces brutes et ont subi le sort commun à tous les Français séquestrés et torturés.

pitié puisqu'ils doivent les maux de la captivité à l'accomplissement de leur devoir envers la Patrie.

#### Des conditions de la détention à la gendarmerie japonaise

De nombreux témoignages, indiscutables, complets, précis, quelques-uns particulièrement qualifiés, puisqu'ils émanent de médecins — tels les Docteurs VIELLE et CHAUSSINAND — où d'hommes dont la profession leur fait une habitude d'observer avec soin (fonctionnaires de la police notamment), nous renseignent avec la plus grande exactitude et sont unanimes dans leur description de l'atmosphère dantesque régnant dans cet enfer.

\*  
\*     \*

Voici ce qu'écrit M. Omer SARRAUT, qui y fut détenu pendant 146 jours.

« Il s'agit d'une manière de cul de sac constitué par six cellules d'environ 4 m. sur 4 m., occupant la moitié d'un ci-devant entrepôt, l'autre moitié formant couloir étant affectée aux hommes de garde. Trois côtés de ces cellules sont hermétiquement cimentés.

« Le quatrième côté, jouxtant le couloir, est flanqué de barreaux en bois d'une douzaine de centimètres d'épaisseur, séparés par des intervalles de 4 à 5 cm., eux-mêmes obturés à 2 m. du sol par des planches pleines. Au pied de ces barreaux, un guichet destiné au passage des aliments.

« Le parquet est fait de planches disjointes sur lesquelles pourrissent toutes sortes de détritus et pullulent — nous le vérifions dès le premier soir — des nuées de moustiques.

« Dans un des angles, une jarre joue le rôle de tinettes. Elle dégage une odeur inommable ; nous avons à la vider à tour de rôle chaque matin.

\*  
\*     \*

Au cours de cette opération, rapporte le capitaine de vaisseau POHER, le prisonnier était attaché à la ceinture par une corde tenue à l'autre extrémité par un soldat japonais.

« Un portillon de moins de un mètre de hauteur fermé par un cadenas, permettait les entrées et les sorties de cages, à quatre pattes seulement.

« Lumière électrique en permanence jour et nuit.

\*  
\*     \*

« Concernant l'aération et l'éclairage, il y avait plus ou moins de défaut, veut bien concéder le colonel KODO, mais c'était inévitable, étant donné la conformation des bâtiments.

« Chacune des cellules ainsi décrites est occupée en moyenne par 15 à 20 personnes : hommes, femmes, prisonniers français, détenus annamites ou chinois.

« Impossibilité de se laver ; impossibilité de changer de vêtement.

« Environ 100 détenus étaient enfermés dans les violons de la gendarmerie de Saïgon, expose le colonel KODO.

« Cels dépassait la capacité de 6 cellules. En même temps, cela, forcément, amenait l'insalubrité.

« Les détenus étaient dans un état de malpropreté tel qu'ils dégageaient une odeur suffocante », avoue l'accusé OKAMOTO.

« Les détenus asiatiques avec lesquels je dus partager récipients à boisson et aliments et couverture la nuit, étaient, le plus souvent, couverts de plaies suppurantes et atteints très évidemment de maladies ignobles, atteste le capitaine LAHALLE, qui ajoute : « Je ne pus procéder à aucun soin de toilette entre le 7 avril et le 27 mai, date à laquelle une douche sans savon me fut accordée.

« Parmi nous, se trouvaient des Annamites condamnés de droit commun ; souvent, des femmes, françaises ou annamites, étaient réparties entre les hommes.

« Aucun moyen de se laver, dépose le docteur VIELLE, sauf pour le prisonnier chargé de vider la tinette qui peut, au plus, se nettoyer les mains.

« Présence d'annamites avec bubons suppurés, vermine même, atteints d'ozène avec suppuration nasale.

---

#### LE PROCÈS DE LA KEMPEITAI

TOMITA rejette sur le haut état-major japonais  
la responsabilité des mesures appliquées  
par ses collaborateurs vis-à-vis des détenus français

---

« J'ai été défaillant dans mon commandement, reconnaît le capitaine Ichikawa, que mes subordonnés n'en souffrent pas »  
(*Le Journal de Saïgon*, 11 février 1947)

Lieutenant-colonel Tillou, président.

.....

#### Le décès de M. Nicolau

Singulière exagération que celle qui consiste à exterminer les détenus par une série de mauvais traitements. On en arrive à évoquer le décès de M. Nicolau, ingénieur en chef des Travaux publics en Cochinchine.

— je n'ai connu que ce seul cas de décès, affirme Tomita. Lorsque l'on m'a prévenu que M. Nicolau était malade, j'ai immédiatement donné l'ordre de le faire transporter à l'hôpital. L'infirmier n'a pas exécuté mon ordre, je n'ai appris que lorsque j'ai été prévenu du décès.

On le confronte avec l'infirmier. Tomita est en contradiction avec son subordonné mais il est homme à se tirer de situations aussi épineuses.

---

#### Criminels de guerre

Les gendarmes japonais  
faisaient subir à leurs victimes les épreuves de l'eau, du feu  
(*Le Populaire d'Indochine*, 11 février 1947)

Le procès des 49 gendarmes de la Kempetai s'est déroulé hier toute la journée. La lecture seule de l'acte d'accusation a duré plusieurs heures. Seuls quelques accusés ont pu être interrogés, dont le commandant Tomita qui nia tout, alors que ses subordonnés l'accusent formellement d'avoir donné des ordres de tortures.

L'accusation était ses preuves des quelques faits suivants qui donnent une idée de ce que pouvaient souffrir moralement et physiquement ceux qui eurent à faire connaissance avec les « cages » de la gendarmerie japonaise.

L'alimentation

Trois fois par jour, vers 8 heures, 12 heures, 18 heures, était jetés aux prisonniers, par le canal de la chaudière existant au pied de chaque cellule, une boule de riz de la grosseur d'une orange, avec un morceau de concombre ou un bol de soupe ; pas de viande, pas de poisson ; pas de boisson, ou servie avec une extrême mauvaise volonté et cruauté (un bol de thé bouillant pour 6).

Disette de liquide particulièrement pénible dans l'atmosphère très chaude des cellules ; un tel régime, enduré pendant des semaines, ne pouvait que produire des effets désastreux, sur des organismes d'Européens, déjà normalement en état de moindre résistance physique sous un climat tropical pénible ; affaiblis par surcroît par de longues années de séjour.

Nous ne citerons que pour mémoire la très éphémère autorisation accordée aux prisonniers de recevoir des aliments de l'extérieur. Cette faculté fut, en effet, bien vite supprimée sous prétexte qu'une alimentation trop riche pouvait nuire à la santé des détenus, et aussi parce que cela entraînait pour le personnel un travail supplémentaire ennuyeux et susceptible de nuire à la bonne marche du service.

Les nombreux témoignages recueillis sont unanimes et édifiants.

Dans ce domaine encore, se manifeste le cruauté du traitement infligé à nos compatriotes par leurs odieux bourreaux ; qu'il suffise de citer parmi tant d'autres recueillis. quelques témoignages significatifs :

#### Les soins

« Aucun soin médical »

(Dr. VIELLE)

« La plupart des décès des prisonniers à la gendarmerie étaient surtout dus au manque de soins et au refus d'évacuer les malades à l'hôpital (par exemple la mort de M. Nicolau et du radiotélégraphiste Thinault qui se trouvaient dans ma cage) », dépose le docteur Chaussinand, qui relate l'anecdote suivante :

« Un jour, vers le début juin, IWAMOTO a effectué une vague inspection sanitaire à la prison de la gendarmerie. Il me chargea d'examiner les prisonniers atteints de lésions cutanées et les fit défiler devant ma cage. Après lui avoir communiqué mes diagnostics, il me déclara qu'il n'avait pas de médicaments et me demanda ce qu'il devait faire ; j'ai demandé une distribution plus large de thé et une douche pour chaque prisonnier.

J'ai obtenu gain de cause ; toutefois, pour me faire comprendre que j'aurais dorénavant intérêt à me taire, le chef de poste de garde me força à boire plus d'un litre de thé bouillant ; et vers 21 h. 30, au moment où les prisonniers avaient la permission de s'étendre, il me fit sortir de la cage et me flagella pendant environ 5 minutes avec des lanières en cuir de différentes tailles..

Quant aux soins médicaux, ils étaient normalement dispensés par un infirmier japonais, qui passait très irrégulièrement, et procédait seulement à des applications de teinture d'iode sur les individus qui le sollicitaient.

« Un jour, comme je lui avais dit que j'avais la dysenterie, le chef de poste SARA le fit sortir dans le couloir et m'administra deux coups de botte en plein ventre, et ordonna à la sentinelle : « Pas d'eau, pas de riz pour celui là. »

Témoignage MARIUS.

\*

\* \*

« M. Thinault, envoyé à la Kempeitai de Cholon, au début du mois de mai 1945, fut ramené à la gendarmerie de Saïgon quelques jours après et placé dans une cage ; Thinault était déjà atteint de dysenterie ; le lendemain et le surlendemain de son retour, il demanda à être examiné par le « Docteur » mais ne reçut pour toute réponse de la sentinelle à laquelle il s'était adressé, que des coups de bâton sur la tête ; pendant plus

de 15 jours, mes compagnons de cellule et moi avons assisté, impuissants, à l'évolution de la maladie qui devait emporter THINAULT au début de juin 1945...

Souffrant de coliques intenses qui l'obligeaient à se coucher en chien de fusil et à aller fréquemment à la garde-robe, THINAULT réclamait sans cesse à boire, si bien qu'un jour, une sentinelle excédée le fit sortir de la cage et, sous la contrainte, l'obligea à vider plusieurs grandes écuelles de thé brûlant qu'il vomit aussitôt après.

Témoignage du  
commissaire Gélot

\*  
\*     \*

Le 24 juillet, madame ROMAN fut introduite et laissée dans une cellule contenant déjà une douzaine d'hommes de toutes nationalités et soumise dès lors et jusqu'à la date de sa libération, le 17 août, au régime commun.

Le 25 juillet, au cours de son interrogatoire qui dura de 19 heures à 23 heures, elle subit diverses tortures et de violents matraquages ; un coup sur la tête provoqua la coupure du cuir chevelu, suivie d'une abondante hémorragie. Madame ROMAN fut reconduite dans sa cellule, couverte de sang, ses vêtements déchirés et abandonnée sans soins.

---

#### LE PROCÈS DE LA KEMPEITAI

« Si les officiers se cherchent des excuses  
et si les hommes doivent en souffrir,  
je revendique d'être considéré comme le seul responsable... »,  
déclare au tribunal l'adjudant Suminoto,  
honteux de la lâcheté de ses chefs

---

Le commissaire Gelot décrit les horreurs de la cage n° 16

---

La parodie des responsabilités  
par Charles RUEN  
(*Le Journal de Saïgon*, 12 février 1947)

.....  
Inockichi Sano, lieutenant, a été le geôlier de Cholon dont il a mis les cachots à la disposition de Tomita.

— C'était un ordre auquel j'obéissais, dit-il.

Parmi les détenus de Cholon, citons le capitaine Vial-Mazel, M<sup>e</sup> Omer Sarraut, M. Thinault, décédé des suites de sa détention, le capitaine Lanciaux, l'adjudant Allart, le sergent-major Darmamadem, et le maître électricien Bernard.

— J'ai obéi aux règlements de la gendarmerie japonaise, affirme Sano qui nie les tortures qu'on lui reproche.

Je reconnais

Je reconnais pleinement avoir martyrisé des Français, mais sur les ordres du colonel Kasuga et du commandant Tomita.

L'adjudant Shigeru Suminoto débute son interrogatoire par cet aveu sensationnel.

Il dégage néanmoins sa responsabilité dans l'affaire Nicolau, affirmant qu'à cette époque, il était chargé de fonctions différentes.

— J'ai appliqué les moyens forts parce que les détenus refusaient d'avouer. J'avais, à ce sujet, reçu des ordres formels du colonel Kasuga et du commandant Tomita.

Ainsi peut-on résumer l'interrogatoire de Suminoto qui trouva chez ses chefs les encouragements nécessaires.

— Le Japon est en guerre. Nous n'avons pas le temps d'aller doucement, lui dit Tomita.

Il n'en fallait pas plus pour stimuler le zèle de Suminoto.

#### J'ai honte de mes chefs

Et voici que l'accusé marque un temps d'arrêt, il salue le tribunal et tend un index réprobateur vers Tomita qui fut son commandant et les autres officiers qui l'entourent :

— La position prise dans ces débats par ceux qui furent mes chefs me dégoûte et n'est pas loin de m'arracher les larmes du cœur.

« Chacun d'eux cherche à rejeter sur les hommes de la Kempeitai de lourdes responsabilités. Si pour essayer de se dérober au châtement, les officiers se cherchent des excuses et si les hommes doivent supporter le poids de leur lâcheté, je revendique d'être considéré comme le seul responsable. Les hommes n'ont été que des exécutants, condamnez-moi et tenez-leur compte de ce qu'ils ne faisaient qu'obéir. »

Tomita, qui a écouté sans broncher cette courageuse indignation de son subordonné, est cramoisi dans son box et baisse la tête. Ichikawa ne paraît pas moins gêné. Mais aucun d'eux ne prononcera les paroles de courage que l'on attendait. Leur lâcheté actuelle est à l'image de leur férocité de naguère.

Ont-ils seulement compris la leçon ?

#### Le cruel Oda

Et voici le n° 13, Oda Susuma, dont ses camarades ont déclaré qu'il était le gendarme le plus cruel.

— Je reconnais pleinement avoir infligé des tortures aux Français. J'en supporterai la responsabilité.

Je prendrai la responsabilité de la mort de M. Nicolau, puisque cela est nécessaire, ajoute l'accusé qui nie avoir infligé les tortures à M. Chauvet, infirme.

Oda décline toute responsabilité en ce qui concerne M. Lognon au patriotisme duquel, oubliant qu'il n'est qu'un accusé, il se permet de rendre hommage.

Moins affirmatif qu'au cours de l'information, niant les bastonnades subies par M. Chaussinand, Oda reconnaît un certain nombre de faits, mais pas les plus graves. On s'en serait douté un peu.

Et si l'on veut bien se donner la peine, on constate, en admettant qu'il ait dit vrai, que Oda est loin d'être le bourreau criminel qu'on veut bien dire.

Toutefois, Oda reconnaît avoir torturé sauvagement M. Salmon. Aujourd'hui — il y a des vocations tardives —, l'ancien tortionnaire affirme qu'il admire sa victime.

C'est peu de choses et cela n'efface rien. Et d'autre part, les regrets tardifs de Oda n'excusent en rien les brutalités de l'inculpé.

\*

\*   \*   \*

Après Oda, de sinistre mémoire, Yoshimi Okamoto, sergent chef, tente à son tour de se disculper. C'est à son sujet que le réquisitoire introductif précise en faisant allusion aux ordres formels donnés par le commandant Tomita :

« Eut-il été un véritable gendarme japonais si, dans l'atmosphère sanguinaire et diabolique régnant, à l'époque, à la chambre de commerce, de tels arguments l'eussent laissé indifférent.

### L'odieux Sasa

Avec Sasa, le ton change. L'homme qui est devant ses juges porte sur son visage la marque de son emploi.

Il a aujourd'hui 27 ans. Il a dans le regard quelque chose de cruel, même d'inhumain.

Sasa, qui prenait la garde un jour sur deux, s'est montré dans l'accomplissement de sa tâche d'une cruauté proverbiale.

Le nombre de ses victimes s'élevait de 20 à 40 par jour, selon son humeur, précise le réquisitoire. On lui impute la responsabilité de la mort de M. Chabert.

Il faudrait un volume pour relater les méfaits de l'individu qui, pour toute excuse, déclare qu'il n'a fait qu'obéir à la tradition. C'est de lui que le Dr Vielle a pu écrire dans son émouvant rapport :

— Cet individu est une ignoble brute, véritable tare pour la société et à qui on doit, en raison même de sa férocité, refuser toute espèce de pardon humain.

Les sous-officiers qui furent ses camarades et ses complices ont dit ce qu'ils pensaient de Sasa. Mais celui-ci ne se tient pas pour battu et réclame d'être confronté avec Okamoto.

Ce dernier revient sur ses déclarations précédentes. Mais la cause d'un Sasa est depuis longtemps entendue. L'accusé s'en rend compte :

— Mes hommes n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les coups : J'en réclame l'entière responsabilité.

Ce geste sera sans doute le seul geste humain auquel Sasa, dans une ultime bravade, aura jamais consenti.

.....

### Le commissaire principal Gelot à la barre

« Il me s'agit pas du procès de la gendarmerie japonaise, depuis la coup de force, mais du procès de la gendarmerie japonaise depuis 1941 jusqu'à la libération, déclare le commissaire principal Raymond Gelot, chef du service de l'émigration.

« Aux termes des accord de 1941, la souveraineté française devait être respectée. Il n'en a jamais rien été ».

Et le témoin, qui qualifie la Kempeitai d'organisation de contre-espionnage, fait le rappel des événements qui se sont déroulés à Saïgon.

— Il fallait jouer au plus malin avec une police étrangère puissante et brutalement audacieuse.

Le témoin explique à la suite de quelles pressions il a dû intervenir contre des compatriotes (notamment M. Huchet) et comment ses services ont cherché à réfréner la répression.

### Roué de coups

Appréhendé le 9 mars entre 22 et 23 heures par l'adjudant Karita le commissaire Gelot raconte les premières heures du coup de force, l'ultimatum des officiers japonais.

Le 1<sup>er</sup> avril 1945, à 14 h 30, en compagnie des commissaires Le Cuir [Lecuir] et Bazin, le témoin, accusé d'être le chef des espions de la section d'information spéciale, fut interrogé pour la première fois dans les locaux de la chambre de commerce.

— Je fus roué de coups... Deux molaires furent déplacées à la suite d'un coup de savate de Sumimoto et l'on m'annonça ma condamnation à mort.

### La prière des prisonniers

Affecté à la cage n° 4, de 16 m<sup>2</sup> de superficie, en compagnie de deux aviateurs américains qui devaient être exécutés par la suite, le témoin débite la prière du prisonnier qui devait être récitée chaque soir.

« Aux prisonniers.

« Bien se corriger en vue d'un meilleur avenir ; ne pas dormir ni se coucher dans la journée, bien nettoyer la salle.

« Communiquer sur l'heure même à la sentinelle s'il y avait un suicidé ou un évadé... etc., etc... »

Le témoin souligne que dans les 16 m<sup>2</sup> de la cage, les prisonniers se trouvaient à vingt et même plus parfois.

Température étouffante, une natte, pas d'oreiller, pas de moustiquaire.

Alimentation: une boule du riz, un morceau de concombre salé.

— J'ai vu mon camarade Geneteau laper le thé répandu à terre par la sentinelle, dira le commissaire Gelot.

« La sous-alimentation était voulue pour nous éviter de résister et de fuir..

À 11 h.30, la déposition du commissaire Gelot se poursuit au milieu de l'émotion générale.

Déjà, les belles paroles des inculpés sont oubliées.

---

#### QUAND LE JOUR SE LEVAIT SUR LES CACHOTS DE LA KEMPEITAI..

« Ceux d'entre nous qui avaient la foi priaient pour que Sasa ne fût pas de garde... », rappelle le chef radio Hermel, au milieu de l'émotion générale

Image de la France

par Charles RUEN

(*Le Journal de Saïgon*, 13 février 1947)

.....  
J'étais certain que je ne verrais plus ma femme ni mes enfants...

Il y a, dans la voix du commissaire principal Lecuir, une sorte d'émotion rétrospective. Chef de la section spéciale au moment du coup de force, M. Lecuir était tout désigné à l'attention des sbires de Tomita qu'il connaissait pour avoir, dans la mesure la plus large, contrecarré l'action et minimisé le rôle néfaste.

Au début d'avril, Lecuir et ses compagnons de la Sûreté sont amenés à la chambre de commerce.

Les 2, 3, 4, 5 et 6 avril, rappelle le témoin, je subis mes premiers interrogatoires. Des interrogatoire à « l'eau de rose ».

Pour le décider à parler, on passe alors aux grands moyens. Le supplice de l'eau lui est appliqué plusieurs fois par jour et le gendarme Sasa invente spécialement pour lui les coups de ceinturon, distribués avec une force herculéenne.

C'est alors que le sergent chef Asaki lui demande de signer un papier attestant qu'il va mourir, à l'intention de sa femme.

Lecuir refuse. On le ligote et on le suspend à cinq centimètres du sol. C'est dans cette position terrible qu'il est l'objet d'une des plus furieuses et plus diverses bastonnades qu'il ait jamais reçues pendant sa captivité.

Parmi les tortionnaires les plus cruels, le témoin désigne sans hésitation Sasaki et Saito...

#### Des brutes acharnées

Après lui, c'est au tour de M. Marcel Bazin, autre policier qui, du 18 mai au mois de juillet, fut interrogé sans relâche jour et nuit, par les hommes de Tomita.

M. Charles Riveira, de la police lui aussi, fut maltraité par Hasakawa notamment. Il dépeint brièvement les formes que revêtaient ses tortures et la vie sordide des cachots.

Puis c'est au tour de M. William Bazé, plaignant, qui vient confirmer les faits relevés dans l'acte d'accusation et qui désigne dans le lot des 49 inculpés de la Kempeitai ceux qui le maltraitèrent avec la sauvagerie la plus inouïe.

#### Me Béziat à la barre

— C'est aussi difficile de faire une déposition lorsqu'on est resté si longtemps dans les cages de la Kempeitai, dit en substance Me Béziat, avocat à la Cour, dont les 68 ans ne réussirent point à apitoyer les geôliers.

On n'a pas envie de sourire lorsque Me Béziat dira :

— Nous étions 18 dans notre cage... 18 et une personne qui tenait plus de place encore qu'un détenu : la tinette.

Et Me Béziat dessine à larges traits qu'il dépouille à dessein de toute littérature, la promiscuité misérable dans laquelle les gendarmes japonais tenaient leurs détenus.

— On a voulu nous ravalier au rang de la bête. On y a parfaitement réussi.

Pourtant, une fois terminée cette description, le témoin dira :

— Malgré tout cela, j'ai été un des rares privilégiés. Je n'ai été battu qu'une fois. Encore mon geôlier prit-il la précaution de m'enlever mes lunettes.

Mais les autres...

#### Le martyr de M. Nicolau

Du martyr de M. Nicolau, le témoin résume en phrases sobres mais combien émouvantes, les épisodes tragiques.

Sa femme étant venue pour lui rendre une ultime visite ; on voulut lui faire signer une déclaration comme quoi son mari était mort de la malaria. M<sup>me</sup> Nicolau s'y refusa :

— On a refusé de découvrir le corps et c'est à travers le suaire qu'elle a pu l'embrasser...

Et le témoin de conclure :

« Quelle que soit la générosité qui puisse exister dans tous les cœurs français, il semble que nous avons été en face d'une organisation parfaitement réfléchie et concertée et répondant aux procédés nazis.

« Mais s'il en était un qui méritât, par un seul geste de pitié, un peu de cette générosité, je le disais, j'ai beau chercher : je n'en ai trouvé aucun.

#### Des heures misérables

À son tour, le capitaine Pauwells raconte avec une brièveté toute militaire les sévices dont il fut l'objet pendant son incarcération.

Mais le témoin s'étend davantage sur le véritable martyr de ses camarades.

— J'étais entré, je pesais 82 kg. J'en suis sorti, je pesais 62. J'étais couvert de gale. Mais c'était un sort commun à tout le monde.

Le témoin rappelle l'agonie misérable de M. Chabert.

#### Tortures de barbares

Interprète à la police fédérale et seul agent indochinois de la police française, M. Cao-van-Lang fut mis au régime secret.

Ses origines le distinguaient à la vindicte des hommes de la Kempeitai. On ne lui a épargné ni le supplice de l'eau, ni les bastonnades.

— Coups de poing, coups de pied, coups de matraque. Voilà quelle était la monnaie courante utilisée par nos geôliers, dira le dôc phu Chan, dans un témoignage très simple qu'il tache de rendre le plus objectif et le plus courtois possible.

M. Desdames lui succède.

Exploitant forestier, le témoin désigne tout de suite l'aide enquêteur qui le matraqua dès le premier interrogatoire. Il s'agit de Kawai, qui nie comme un beau diable et se défend d'avoir jamais assisté le sergent chef Arrai.

Pour une lame de samourai

M. Berland, inspecteur en chef des Douanes et Régies en retraite, fut arrêté par Arrai pour avoir détenu un vieux sabre japonais et un appareil photographique.

On le fit tomber dès le jour de son arrestation et le témoin se cassa le bras. Par jeu, on le fit tomber une seconde fois sur la même fracture.

Le lendemain fut le jour de la capitulation japonaise. M. Berland n'a donc pas connu les cachots de la Kempeitai.

#### Le cas de M. Abdul Aziz

M. Abdul Aziz, chef de congrégation, a été battu par les inculpés, d'abord à coups de poing, puis avec un fourreau de sabre, puis avec un bâton.

Le lendemain, il a subi le supplice de l'eau. Tous les jours de sa détention, Il a été martyrisé par les brutes.

Abdul Aziz est un ami de la France. Il le dit avec une sincérité touchante et dans un pittoresque langage. Il a dit à ses tortionnaires :

— Si vous devez tuer moi, vous le faites. Moi confiance de Dieu. Mais inutile vous embêter moi tous les jours.

#### M<sup>me</sup> Lucette Mus dépose

Et voici le premier témoin féminin de l'affaire. Grande et mince dans sa robe bleue, M<sup>me</sup> Lucette Mus a connu les horreurs des geôles de la Kempeitai et les supplices raffinés des gardes-chiourmes du Mikado.

M<sup>me</sup> Mus a été arrêtée pour avoir contribué à abriter un aviateur parachuté. On l'enferma d'abord avec les femmes annamites, puis on la transféra dans les locaux de la chambre de commerce.

M. Jean Trichet, imprimeur, arrêté pour les mêmes motifs, fut confronté avec M<sup>me</sup> Mus. On l'attacha sur un banc, on le frappa pendant plus d'une heure. On lui fit subir le supplice de l'eau.

M. Pierre Marty, directeur de la Compagnie Générale de T.S.F., fut arrêté le 18 mars par Oda qui cherchait à lui faire avouer des liaisons clandestines avec des postes américains.

— Il m'a attaché tout un après-midi sur un banc, la tête renversée au soleil, après m'avoir bâtonné et fait subir le supplice de l'eau. Le soir, à son retour, Il a recommencé.

M. Marty parle lentement. Il s'excuse des pertes de mémoire qui résultent de sa longue et douloureuse détention.

— Oda, dit-il, est un véritable bourreau et un barbare.

Le témoin a vu Sasa s'acharner sur un aviateur américain, entre le 15 et le 20 avril. Le malheureux avait été amené menottes aux mains. Il était dans un état lamentable. Sasa s'approcha et le frappa à coups de bottes, choisissant avec un raffinement de cruauté inouïs les endroits où la chair de l'Américain était à vif par les brûlures...

M. Hermel Roger, arrêté à 18 km. de Saïgon à son poste de radio télégraphiste par Amakino et Oda, fut interné dans la cage n° 2.

Il a été l'hôte de la salle des tortures de 7 h. 30 à 1 h. 30 du matin. Il est revenu dans sa cage porté par deux aides.

Et M. Hermel évoque le supplice de l'aviateur américain amené la nuit du 29 avril et jeté dans la cage n° 2.

— Sasa est rentré dans la cellule à 1 heure du matin et s'est acharné à coups de bottes sur le malheureux. C'est un des bourreaux les plus sanguinaires de la Kempeitai. Les gens qui avaient la foi priaient pour que Sasa ne fût pas de garde. C'est la pire des brutes que j'ai jamais connue.

M. Lognon, ingénieur-chef du service radio, vient enfin à la barre et clôture pour cette troisième journée la série des témoignages. Il confirme les détails déjà connus qui marquèrent la douloureuse agonie de M. Fournier et rappelle les mémorables « raclées » dont il fut la victime.

### L'audience de ce matin

— J'étais prisonnier dans la cage n° 4. Trois d'entre nous sont morts, les autres ont souffert comme on peut difficilement l'imaginer.

M. Faure Gaëtan [directeur d'Optorg] est à la barre :

— Sasa a été un bourreau impitoyable. J'ai vu Thinault mon camarade se trainer à terre en implorant à boire, Gauthier roué de coups, inerte et pantelant.

M. Faure trace un tableau émouvant de sa vie cellulaire. Puis réclame une justice impitoyable pour les fonctionnaires de la Kempeitai,

— Je reconnais avoir commandé aux prisonniers de se mettre à genoux. Mais c'était pour la gymnastique (*sic*).

On voudrait pouvoir s'indigner. Mais la mesure est trop forte !

### L'émouvant appel du capitaine Le Bourhis...

M. Jean Frangin, 40 ans, mécanicien de marine, interné le 16 mai, a été la victime de Sasa et de plusieurs autres qu'il désigne.

Le témoin a assisté au supplice des deux aviateurs américains et a vu Tomomo danser sur les jambes brûlées de ses victimes

Puis le capitaine d'infanterie coloniale Le Bourhis, qui fut capturé dans la brousse le 28 mars, traduit l'horreur qu'il éprouva à la vue des cages putrides où croupissaient tant de pauvres gens.

— Je ne suis pas venu ici pour vous dire que j'ai perdu 23 kg mais pour vous demander justice en mémoire de mon chef de bataillon Langelier de Bellevue, assassiné par ces brutes.

J'ai deux souvenirs atroces. Le 16 mai, lorsque j'ai entendu la voix de mon chef hurler : J'ai mal. Pour qu'un chef français se plaigne, c'est qu'il faut qu'il souffre vraiment. Plus tard, enfin, lorsque je l'ai vu, trainé sur une natte et que j'ai aperçu ses pauvres mains qui grattaient le mur.

— Justice pour mon chef de bataillon, conclut le capitaine Le Bourhis, qui oublie ses souffrances pour ne penser qu'au martyr sans nom de son camarade.

M. Stein, de la Cie Générale de T.S.F., et une fois de plus, désigne Sasa à la justice du tribunal.

— Il était le seul à nous faire subir autant d'atrocités, poursuit le témoin. J'ai vu M. Fournier mourir devant la cage 6, un matin : on l'a fait sortir, on l'a laissé sur le ciment.

Un infirmier est venu et lui a fait une pique. Une très forte odeur d'éther s'est dégagée. Quelques secondes après, M. Fournier était mort. »

Victime de Sasa qui s'acharna sur lui avec une rare brutalité, M. Laurette dira dans quel état physique lamentable il se trouvait.

— Tout le monde à la Kempeitai connaissait la cas de M. Laurette.

M. Darmanaden, secrétaire à la Sécurité militaire, parle des événements du 9 mars. Ce n'est que le 11 avril qu'il a été transféré du camp militaire à la Kempeitai.

### Hommage aux femmes françaises

M<sup>e</sup> Béziat, qui avait déposé hier après-midi, revient à la barre, car il a reconnu, dans le lot des accusés, l'un de ses tortionnaires.

L'avocat saïgonnais en profite pour rendre hommage à la crânerie et au courage des femmes françaises qui furent internées à la Kempeitai.

— Elles ont opposé à leurs bourreaux leur dédain de femme et à leurs douleurs le courage la plus sublime qui soit.

Et cet hommage, ajoute encore à la grandeur de ce débat d'où l'on a exclu la passion mais d'où sortira la justice.

---

Neuf condamnations à mort dans le procès de la Kempeitai  
« Une organisation d'extorsion de fonds »,  
affirme à la barre le capitaine Vial-Mazel,  
ex-commissaire politique aux Affaires franco-japonaises  
par Charles RUEN  
(*Le Journal de Saïgon*, 14 février 1947)

.....  
La gerbe émouvante des témoignages ne s'était point close, hier matin, sur l'hommage rendu aux femmes françaises prisonnières de la Kempeitai par le bâtonnier Béziat.

Après l'éminent avocat, M. Raynaud, du Service de la Radio, décrivit à nouveau l'horreur des cages japonaises.

— Le capitaine Beauvallet fut sublime. Il est resté debout, au garde-à-vous, sept jours et sept nuits durant. C'était un saint.

M. Cloche nous apprendra que Toyota s'amusait à éteindre ses cigarettes sur les paumes des prisonniers.

M. Henry s'entendait répéter à chaque fois qu'on le suppliciait :

— Tu mourras en prison.

M. Mocquart fut pendu par Takaro et relate la mort de M. Thinault en termes mesurés, mais dont l'objectivité n'en a qu'un retentissement plus redoutable.

#### Deux femmes parlent...

Pour avoir hébergé deux Français évadés, M<sup>me</sup> Henry fut arrêtée le 9 juillet. On ne lui a épargné ni le régime odieux des cages ni la monstruosité des supplices.

— On m'a fait signer un papier attestant que j'étais bien traitée, dit-elle. Pourtant, en dehors des tortures traditionnelles, Kano me frappait tous les jours.

M<sup>me</sup> Tran-van-Trung a eu son père, le dôc phu Nam, et son frère arrêtés. Aujourd'hui elle est sans nouvelles de ce dernier. Et d'une voix douce, elle demande à ceux qui se firent les bourreaux de sa famille ce qu'il est advenu du jeune homme qu'elle chérissait.

« La Kempeitai, une organisation d'escrocs »,  
dit le capitaine Vial-Mazel.

Le capitaine Vial-Mazel fut commissaire politique aux affaires franco-japonaises. Bien longtemps avant le 9 mars 1945, il a eu à s'occuper de l'activité de la gendarmerie à Saïgon. On attendait donc son témoignage avec une certaine impatience.

« En réalité, la Kempeitai, souligne le témoin, n'était qu'une grossière organisation d'extorsion de fonds et de chantage. C'est ainsi qu'elle a pu réaliser une vaste opération qui ne lui a pas laissé moins de six millions de piastres, en pressurant les Indiens anglais sous le fallacieux prétexte d'adhérer au mouvement d'indépendance dont Chandra Bose s'est institué le champion ».

#### Les derniers témoignages

Puis on entend encore M. Georges Ernst, professeur au Lycée, qui fut battu à différentes reprises, et M. Georges Lopp, qui a vu ses tortionnaires tuer, à petit feu, son camarade Van Baecker.

M<sup>e</sup> Bertrand Couget, avocat à la Cour, fut incarcéré le 11 mars : c'est seulement le 4 août qu'il subit son premier interrogatoire. La Kempeitai n'était pas pressée. C'est à cela qu'il doit d'avoir relativement moins souffert.

Il évoque le régime inhumain des cages et décrit le supplice terrifiant du lieutenant de vaisseau Combes.

Après lui, Jean Maingourd relate la mort atroce de Bertrand [des Forêts et scieries de Biênhoà], tandis que Robert Tesson, 34 ans, commerçant, affirme que sur les cinq supplices de l'eau qu'il a dû endurer, trois eurent lieu pendant ses interrogatoires et les deux autres lorsque ses geôliers voulaient se distraire (*sic*).

On lui a fait signer son testament et on a simulé une exécution par le sabre.

— C'était loin d'être réjouissant, ajoute le témoin.

L'inspecteur de la Sûreté Codo [Louis Carnot ?], pour avoir renversé la tinette alors qu'il allait la vider, a été odieusement puni. Il raconte comment M. Chabert perdit la raison dans sa geôle.

Pour clôturer la série des témoignages, la justice française impartiale a convoqué le colonel japonais Kako, commandant en chef des troupes nippones restées en Indochine.

#### Le réquisitoire du capitaine Gardon

— Les débats qui viennent de se dérouler dans cette enceinte ont déterminé, j'en suis sûr, votre conviction que de telles horreurs doivent être sévèrement punies, dira le capitaine Gardon lorsque sonne l'heure de son réquisitoire.

Le commissaire du gouvernement salue la mémoire des martyrs qui sont tombés et le courage de ceux qui ont survécu sans rien abdiquer de leur fierté française.

Il condamne les agissements de cette Association de malfaiteurs qui n'hésita pas à torturer plus de 150 des nôtres et rappelle, en phrases volontairement sobres, l'horreur de ces cages à bestiaux qui servaient de décor à la tragédie.

il rappelle les circonstances de ces exécutions criminelles.

— Six de nos compatriotes sont morts dans les geôles. Un septième a succombé peu après sa libération.

#### Il faut faire justice

Leur mémoire appelle la justice.

Le tribunal n'entendra pas, non plus, la voix des plus touchés et qu'on a dû rapatrier d'urgence.

Deux Annamites ont également payé de leur vie, après d'atroces souffrances, leur attachement à la cause de la France. Et, je puis le dire, seul un arrêt des hostilités a épargné les vies de nos compatriotes détenus ».

Le Japon est la pays des masques, ajoute le capitaine Gardon. Ces hommes que vous allez juger portent le masque de la civilisation. Mais derrière ce masque il n'y a que des sauvages.

Vous êtes les représentants de cette partie de la population qui eut tant à souffrir. La composition même de votre tribunal, définie par la loi, veut que vous soyez des Résistants. Vos pouvez encore mieux juger que d'autres l'horreur de ces crimes, gardez-vous de toute générosité.

Et de réclamer la mort pour Tomita, Ichikawa, Suwahata, Karita, Sumimoto, Oda, Sasa et Kano.

Pour les autres, l'échelle des peines est suffisamment variée.

En accédant à ma demande, vous aurez bien jugé, conclut le capitaine Gardon.

Une robe noire se dresse alors sur le banc de la défense.

Avocat de Tomita, M<sup>e</sup> Viviers s'incline avec émotion devant les victimes de la Kermepitai et rend hommage à ses compatriotes survivants qui ont tant souffert.

« Un sort terrible m'oblige aujourd'hui à prendre la défense de leurs bourreaux. Situation paradoxale, certes, mais paradoxe seulement apparent puisqu'il continue les traditions du Barreau français. »

#### La dernière audience

Et la dernière audience s'est ouverte ce matin dans une atmosphère dont, malgré l'horreur des crimes, l'émotion n'est pas exclue.

La parole est immédiatement donnée à M<sup>e</sup> Motais de Narbonne qui limite sa défense en contestant à la présomption d'être une preuve suffisante.

— Le tribunal actuel est un tribunal d'exception, affirme, à son tour, M<sup>e</sup> Zévaco à qui revient la part ingrate de disculper ou plutôt d'atténuer la responsabilité des hommes.

Il croit, au contraire, à la culpabilité plus grande des chefs et à celle plus atténuée des hommes. Il y a une question de hiérarchie qu'on ne saurait rejeter sans risquer d'établir un déséquilibre.

M<sup>e</sup> Zévaco conclut à la responsabilité entière des chefs et à celle, plus atténuée et par conséquent susceptible de clémence, des hommes.

#### Leurs dernières paroles

La loi qui veut que les inculpés aient une dernière fois la parole apparaîtra bien douce et bien clémente à ces hommes qui ne savaient que flageller et noyer leurs victimes.

Tomita se lève et, les dents serrées, débite un long monologue. Des remords ? Il n'en a pas, sait-il seulement ce que cela veut dire. Il rejette une dernière fois la responsabilité sur le haut commandement, affirme qu'il a été torturé beaucoup plus que ne le furent les Français et sollicite, sur un ton mélodramatique qui n'arrive pas à émouvoir, la sauvegarde au tribunal car on l'a menacé de le maltraiter à la Sûreté française.

— Vous n'avez rien à craindre, promet le colonel Tillou.

Oda, qui se prétend le dépositaire d'une mission sacrée, affirme qu'il mourra comme Jeanne d'Arc.

Ce qui, malgré tout, n'ajoute rien à la gloire de la Sainte française !

Enfin, les 49 inculpés se sont levés à tour de rôle.

Il est 9 heures 15...

Le colonel Tillou prononce la clôture des débats et le tribunal entre en délibérations.

#### Le verdict

Il est midi cinq lorsque le tribunal rentre en séance. Il lui a fallu près de trois heures pour répondre aux 98 questions qui vont étayer son verdict.

La salle d'audience est à peine suffisante pour contenir les témoins et les curieux qui, sans passion, ont suivi pendant cinq jours les débats de ce procès qui, pour la plupart, n'est qu'une douloureuse et tragique rétrospective.

Les accusés sont introduits une dernière fois. Tomita qui, pendant la délibération, n'a cessé de fumer cigarette sur cigarette, garde au coin des lèvres un plissement qui ressemble à un sourire de défi.

Les avocats de la défense sont à leur banc.

Tous les inculpés restent debout.

Dans un silence qui accentue encore l'heure lourde de ce midi plein d'orage, la voix du colonel Tillou s'élève pour répondre affirmativement à la presque totalité des questions et prononcer les verdicts.

Le tribunal prononce la peine de mort contre Tomita, Ishikawa, Kuwahala, Sumimoto, Karita, Yokomizo, Oda, Sasa, Kano.

Également les contumax Asakamo, Hayashi, Imaï et Nishima, sont condamnés à la peine capitale.

Takano, Sasaki, Hanegawa sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

---

Ayant refusé de collaborer avec les Japonais...  
Ettore RUGGIERINI travaillait à réparer les usines détruites par les Viêt-Minh  
(*Le Journal de Saïgon*, 19 février 1947)

Les procès de la Kempeitai et du capitaine Furukawa, l'arrivée prochaine à Saïgon de 150 criminels de guerre japonais ramènent rétrospectivement l'actualité sur une période de notre histoire amplement démonstrative des sentiments nippons à notre égard.

À notre égard de Français !

Sans doute.

Mais aussi à l'égard de la race blanche dont les hommes du Mikado ont la haine effroyable, fussent-ils, pour les besoins d'une politique de conquête, leurs alliés d'hier.

Le hasard m'a mis en présence d'Ettore Ruggierini. Entrepreneur de travaux publics antifasciste notoire, M. Ruggierini a fui la Péninsule quand le Duce marchait sur Rome.

C'est un ami de la France. À Djibouti, où il se trouvait depuis deux ans, il refuse, lors du coup de poignard dans le dos, de rejoindre l'annexe éthiopienne de la royauté italienne. Il trouve asile près du consul français, met le cap sur l'Indochine où, lors de l'occupation japonaise, il travaille pour les ressortissants français.

— Uniquement pour eux, précise-t-il avec fierté.

Sa nationalité lui confère aux regards serviles des hommes de Tomita un prestige qui s'évanouit en décembre 1943 lorsque Mussolini est congédié comme un valet.

Aussitôt, on emmène Ruggierini à la chambre de commerce, siège de la trop fameuse Kempeitai. Sa femme et sa fille, âgée de 20 ans, sont gardes à vue à la maison.

Le traitement de la chambre de commerce prépare déjà celui qui doit être appliqué aux Français quelques mois plus tard.

Ettore Ruggierini, qui refuse de travailler pour les « Japs », est bastonné dans une large mesure, renvoyé chez lui pour le jour de Noël et emmené, le lendemain, au camp de Mytho avec toute sa famille.

Il y restera deux ans.

\*  
\*       \*

Portant, six mois après son arrivée, un officier japonais qui a l'habitude de l'interroger, lui présente un chèque en blanc :

— Travaillez pour nous. Faites votre prix vous-même.

Ettore Ruggierini refuse :

— Je n'ai jamais été fasciste, se contente-t-il de répondre.

L'officier se fâche :

— Vous préférez rester ici ?

— Oui.

Ses souvenirs de captivité Ettore Ruggierini les voile avec pudeur. Tout cela est passé semblent dire ses yeux lorsqu'on l'interroge.

Pourtant, il évoque le 5 août : Hiroshima. Le 8 août, on parle de représailles et, de 9 h. 1/2 à 1 h. 1/2 du matin, les prisonniers : homes, femmes, enfants, sont alignés au pied du mur.

— On croyait bien que c'était fini, dit-il.

Le contre-ordre arrive heureusement. Puis c'est le débarquement français, l'attentat du Viêt-Minh contre l'usine électrique et l'usine des eaux.

Sous les balles qui sifflent, Ettore Ruggierini entreprend de réparer les dégâts :

— Moi seul était compétent, exprime-t-il, comme en matière d'excuses.

Deux jours après, l'usine fonctionnait à nouveau. Avec des moyens de fortune sans doute, mais elle fonctionnait.

Lorsqu'il la visita au titre de délégué du Haut-Commissaire, M. Cédile dit en riant :

— Elle n'est pas jolie votre usine. Il y manque des fleurs.

— Il n'y manquait pas de balles ni à droite ni à gauche lorsque je l'ai reconstruite, se contenta de répondre Ettore Ruggierini.

Et M. Cédile cessa de sourire.

C'est pour cela que la témoignage de satisfaction qui, voici quelques semaine, a été décerné à notre ami ne pouvait l'être avec plus d'à-propos.

Noël MALOUIN.

---

## À BORD D'UNE FRÉGATE

---

41 criminels de guerre japonais font route vers Saïgon  
(*Le Journal de Saïgon*, 2 avril 1947)

Tokio, 1<sup>er</sup> avril. — Emportant 41 criminels de guerre japonais, la frégate française « Croix-de-Lorraine », quittera Tokyo aujourd'hui pour Saïgon où ils seront jugés par les tribunaux militaires français pour les atrocités commises en Indochine. On se rappelle qu'un premier groupe de 50 criminels a été emmené à Saïgon par un bateau précédent.

Avec le départ de la « Croix-de-Lorraine », prend fin la présence permanente d'un bateau stationnaire français au Japon puisqu'il ne sera pas remplacé, mais il est possible que les bateaux français viennent de temps à autre au Japon.

---

MASUDA,  
colonel nippon et garde chiourme en chef des camps de prisonniers,  
a-t-il une excuse?

---

Il comparaitra lundi devant le Tribunal militaire  
(*Le Journal de Saïgon*, 26 avril 1947)

Lundi matin, au tribunal militaire de Saïgon, sera jugé le colonel Masuda, à qui fut confié, en mai 1945, le commandement de l'unité Rin. Cette unité assura, dès le 20 mai 1945, le contrôle, l'administration, la garde et l'emploi de tous les prisonniers français.

Masuda, esprit borné, redouté et déteste de ses propres subordonnés, est accusé :

— D'avoir employé des prisonniers de guerre et des civils français internés à des travaux de guerre, et de leur avoir fait subir des tortures corporelles ;

— de détention arbitraire ;

— d'internement dans des camps particulièrement insalubres des enfants de troupe également soumis à des tortures corporelles.

Au plus complet mépris de la convention de La Haye, les conditions d'existence des camps de prisonniers d'Indochine étaient particulièrement misérables et douloureuses.

Les camps disséminés sur tout le territoire indochinois étaient en Cochinchine : à Saïgon 4 200 prisonniers militaires dont 500 officiers, une centaine de civils, au Laos, à Pakson, 600 prisonniers, dont une centaine de civils et une centaine d'enfants de troupe ; au Tonkin, à Hanoï, 4500 militaires et civils à Hoa-Binh où furent déportés 3.000 hommes, au Tam Dao, 200 prisonniers.

Dans tous les camps, les prisonniers, s'ils ne furent victimes d'atrocités sensationnelles, furent l'objet de nombreux sévices et brutalités, d'exécutions spectaculaires et sauvages...

Les témoignages font nettement ressortir la détermination de l'armée japonaise d'exterminer le plus rapidement possible tous les prisonniers français. D'abord, par leur déportation massive dans des régions essentiellement malsaines et insalubres : Hoa-Binh et Pakson, et en faisant exécuter à ces hommes dont l'état de santé était souvent alarmant des travaux forcés exténuants et épuisants.

Dans les camps, officiers, sous-officiers et hommes de troupe, parqués sans distinction de grade, couchaient par terre, à même dans l'eau quand il pleuvait. Ils étaient pratiquement sans vêtements. Ils recevaient chacun par jour 4 à 500 grammes de riz cuit, de qualité inférieure, 150 grammes de légumes annamites aqueux, quelquefois un œuf de cane. Comme boisson deux quarts de thé, confectionné avec

l'eau ayant servi auparavant aux Japonais à laver leurs légumes et à faire leur toilette. Les malades, paludéens, dysentériques, béri-bériques, blessés, non exemptés des travaux et des corvées, recevaient pour tout traitement coups de poings, de bâton, de crosse, et ne touchaient que demi-ration de nourriture. À propos de tout et de rien, c'étaient des coups, des brutalités sans nom.

Les travaux forcés, transport de matériaux, construction de travaux de défense divers, corvées, s'effectuaient par tous les temps.

Quelques chiffres, d'ailleurs, valent tout commentaire : en 50 jours, Hoa-Binh nous a coûté 136 décès et 3.000 malades. Le 31 août, à la citadelle d'Hanoï, on note 1.214 malades sur 4.500 hommes. À Paksé Pakson, sans compter les décès, 25% de l'effectif sont indisponibles quotidiennement. À Saïgon, plusieurs prisonniers meurent de dysenterie, uniquement faute de soin.

Il est malheureusement impossible de donner tous les détails des souffrances de nos prisonniers aux mains de ces brutes. Mais cet exposé démontre un peu la cruauté et l'absence d'humanité d'un de ces responsables pour lesquels le plus dur de nos châtiments légaux n'est qu'une peine trop légère.

M. le commissaire du gouvernement se propose de faire entendre lundi les témoins suivants :

Le capitaine Baillivy, du C. A. E. O., M. Dauphin, de l'A F P., M. Albertini, de la Sûreté, M. Cochois, margis chef de gendarmerie, M. Guidi, administrateur, M. Bergue, contrôleur général des services de police, M. Clément, de l'Information fédérale, le lieutenant Goyet, base militaire, le colonel Kodo, ex-chef d'état-major de la 38<sup>e</sup> armée japonaise, le médecin capitaine Saito, de la prison centrale, le commandant Boyer, C.A.E.O, le caporal chef Williams. le capitaine Péan, M. Lefemme.

L'accusé, Masada, admet qu'il a été nommé commandant de camps provisoires des prisonniers français d'Indochine. Il dépendait du commandant de la 38<sup>e</sup> armée japonaise.

Il admet avoir refusé l'évacuation des malades graves, car « les règlements de l'armée japonaise interdisent le transfert des militaires dans un hôpital civil ».

Il reconnaît avoir employé les prisonniers au travail particulièrement dur de nids de mitrailleuses, en ajoutant « nous n'avons pu faire exécuter beaucoup de travaux de ce genre, par suite de l'Armistice ».

Un témoin a vu personnellement le colonel Masuda frapper cruellement à coup de plat de sabre des soldats, uniquement parce que ceux-ci ne le saluaient pas.

Le colonel Masuda, chef des camps de prisonniers français, chargé de traiter les prisonniers conformément aux conventions internationales, porte l'entière responsabilité des conditions d'existences inhumaines, des sévices, des brutalités et des mauvais traitements infligés, dont trop des nôtres sont morts.

Il allègue, pour sa défense, l'impossibilité d'exercer une action efficace sur ses subordonnés, vu l'étendue de son terrain de commandement.

Mais, en fait, il avait des rapports, il faisait procéder à des inspections, et surtout il pouvait et devait prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses dont il était parfaitement au courant.

Il découle de toutes ces choses qui se sont passées simultanément dans tous les camps d'Indochine que celles-ci étaient l'exécution d'un plan ou d'ordres donnés par le chef de ces camps : Masuda.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 8 mai 1947, p. 4275)

Grand officier

CAZAUX (Jacques), inspecteur général des colonies. Commandeur du 1<sup>er</sup> janvier 1934. [Directeur du contrôle financier de l'Indochine (mars 1939-novembre 1940). Révoqué et poursuivi par Decoux et Vichy pour dissidence. ]

---

Une singulière affaire d'escroquerie devant le tribunal correctionnel  
(*Le Journal de Saïgon*, 21 mai 1947)

Une affaire d'escroquerie, dont l'instruction a duré plus de dix-huit mois, vient d'avoir son épilogue devant le tribunal correctionnel de Saïgon.

Sous le prétexte d'un organisme de Résistance dont il était considéré comme l'animateur et sous le couvert d'une haute personnalité militaire, M. Giuliani, bien connu à Saïgon où il vit depuis plusieurs années, aurait escroqué environ 100.000 \$ au préjudice de plusieurs notabilités saïgonnaises.

L'acte d'accusation signalait, notamment, que M. Giuliani n'aurait appartenu à aucun groupement de Résistance et qu'enfin, il aurait obtenu des fonds par des déclarations inexactes sur son activité dans la Résistance et n'aurait pas consacré ces fonds aux achats d'armes promis.

Au cours de l'audience, fort longue en raison de la complexité de l'affaire et de la présence de nombreux témoins, l'accusé n'a cessé de protester de son innocence.

M<sup>e</sup> Jacquemart, dans une plaidoirie particulièrement brillante a discuté l'accusation point par point, grâce à des documents nouveaux sur la culpabilité de l'accusé.

Hier matin, le Tribunal a rendu son jugement, basé sur des motifs très précis : Il écarte les principaux griefs de l'accusation, reconnaît, le rôle important joué par M. Giuliani dans la création et le fonctionnement d'un organisme non officiel de Résistance et que M. Giuliani a rendu de réels services à la cause de la France Libre.

Cependant, M. Giuliani a été condamné à 18 mois de prison avec sursis pour le fait d'avoir fait des déclarations inexactes ou exagérées sur son rôle de résistant et de s'être rendu coupable d'escroquerie en obtenant diverses sommes d'argent.

---

Au tribunal militaire

---

Où il est évoqué de nouveau  
les tortures de la gendarmerie Japonaise  
(*Le Populaire d'Indochine*, 15 septembre 1947)

Le tribunal militaire s'est réuni ce matin, sous la présidence du lieutenant-colonel Hanneton, pour juger le sergent-chef Asai Yasumi, de la gendarmerie japonaise, accusé de séquestration avec tortures, entre le 9 mars et fin août 1945, sur 150 personnes civiles et militaires européennes ou annamites.

Les infortunées victimes de la frénésie nippone étaient enfermées dans des cages étroites, d'une saleté repoussante, où elles ne pouvaient pénétrer qu'en rampant.

L'alimentation, l'hygiène et le couchage étaient déplorables.

Les gardiens et enquêteurs bourreaux rivalisaient de zèle pour meurtrir et torturer leurs victimes, si bien que leur cruauté demeurera proverbiale.

\*  
\* \*

Au total, une douzaine de personnes moururent des suites directes des tortures ou mauvais traitements subis, d'autres s'en tirèrent avec des fractures plus ou moins graves.

Le sergent-chef Asai, de la Section de la Police Spéciale politique, où il remplissait, sous les ordres de l'adjudant Susimoto, les fonctions qu'eurent à subir nos compatriotes, à l'occasion participait aux sévices.

Il s'acharna avec une cruauté particulière sur MM. Le Cuir et Cao-van Lang. M. Le Cuir fut victime des tortures suivantes : pendant 2 jours, bastonnade, un jour simulacre d'exécution, pendaison de 8 à 15 heures, supplice de l'eau.

\*  
\* \*

Asai a été condamné à 10 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour.

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de la France d'outre-mer  
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1948)

Chevalier

Fontan (*Bernard-Jean-Henri-Joseph*), administrateur à titre temporaire des services civils de l'Indochine de 2<sup>e</sup> classe après 2 ans ; 31 ans 4 mois 3 jours de services, dont 4 ans 8 mois 8 jours de majoration pour services civils hors d'Europe [L'un des quatre dissidents de la direction des finances de l'Indochine dès 1940].

---

## MÉDAILLÉS DE LA RÉSISTANCE INDOCHINOISE

(*Journal officiel de la République française*, 20 mars 1948, p. 2798-2800)

[2798] Décret du 30 décembre 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre des forces armées,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, à titre posthume, à :

MM. André-Lucien Casset <sup>36</sup> ;

Henri-André Bertrand [Forêts et scieries de Biênhoà] ;

Étienne-Albert Bitaille ;

Étienne Caillorge ;

Cero <sup>37</sup> ;

Chatel ;

Louis-André Chabert [directeur Descours et Cabaud, Pnom-penh] ;

Chavigny de Lachevrotière [L'*Impartial*] ;

Dominique Christiani ;

Paul Coudoux [ci-dessus] ;

Pierre Dufief ;

Guy Dutertre [Terres-Rouges] ;

Gaillou ;

Henri-Joseph Gautier ;

Pierre Gauthard ;

Jean Girard ;

Jean Giraud ;

Jean Graffeuil ;

Pierre Jouin ;

Le Gall ;

Armand Legaut ;

Étienne de Lagasnerie ;

Constant Libureau ;

Luer ;

Peillon ;

René Ohl <sup>38</sup> ;

Nebut ;

---

<sup>36</sup> André-Lucien Casset (Ris-Orangis, 22 juin 1888-Dalat, 22 mars 1945) : entrepreneur de travaux publics et particuliers associé à [Henri-François Grosse](#).

<sup>37</sup> Probablement Philippe Céro, des Messageries maritimes.

<sup>38</sup> René Laurent François Ohl : École supérieure de commerce de Paris, 1907. Attaché des Messageries maritimes à Saïgon : secrétaire trésorier du Syndicat d'initiative, secrétaire-archiviste de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc, membre de la Société des études indochinoises, titulaire d'une concession pour plantation d'hévéas. Puis agent des Messageries maritimes à Hong-Kong (1930-1941).

Théodore Rochat <sup>39</sup> ;  
René Richard ;  
Gabriel Premont ;  
François d'Alverny ;  
Chef de bataillon de Balathier Lantage ;  
Commandant Biseuil ;  
Capitaine Birkel ;  
Capitaine Jean Braive ;  
Capitaine Crouzy ;  
Capitaine de Geffrier ;  
Capitaine Jacques-Louis-Pierre Mayaud ;  
Capitaine Benjamin-Georges Meistermann ;  
Lieutenant Bilger ;  
Sous-lieutenant Arcangeli ;  
Capitaine Raoul Aude ;  
Capitaine Jean-François Peri ;  
Lieutenant France Béraud ;  
Lieutenant Josnié-Helmann Hoffet ;  
Lieutenant Jean-Dugue Mac-Carthy ;  
Lieutenant Allard ;  
Lieutenant Roger Montanari ;  
Lieutenant Jean Pibrac ;  
Lieutenant Fernand Prévost ;  
Lieutenant Jacques Dautzenbers [Dautzenberg ?] ;  
Sous-lieutenant Martin-Don-Paul Emmanuelli ;  
Adjudant Adamolle ;  
Adjudant Robert Hartzmann ;  
Maréchal des logis chef Georges Louis ;  
Sergent-chef Urbain-Pierre Magne ;  
Maréchal des logis Joffre Sauve ;  
Sergent Maurice-Marie Tersac ;  
Sergent Gérard-Hubert Vacher ;  
Adjudant-chef de gendarmerie Louis Wersinger ;  
Sergent Rousselle ;  
Maréchal des logis Liévin Monsigny ;  
Sergent Henri Mas ;  
Caporal-chef Durou ;  
Sergent Jean Chabiran ;  
Caporal-chef Charles-Jean Bouvelet ;  
Sous-brigadier de police Barbut ;  
M. Félix Tortel <sup>40</sup> ;  
M. Aymé ;  
Brigadier de police Darrieu-Merlou.

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est décernée à :

---

<sup>39</sup> *Théodore*-Robert-Charles Rochat : né à Hanoï, le 13 sept. 1905. Fils d'Alexandre Louis Rochat, entrepreneur, et d'Albertine Frédérique Bernhard. Marié le 16 mai 1931 à Hanoï avec Simone, Louise, Lorillard. Témoins du marié : ses oncles, Robert Bernhard, industriel, croix de guerre, de Haïphong, et Paul Bernhard, directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine, à Hanoï. Employé aux Boulangeries Réunies, à Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1931), puis à la succursale d'Haïphong de la boucherie Michaud (*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1932). Administrateur de la Compagnie hôtelière indochinoise (Hôtel du Commerce à Haïphong).

<sup>40</sup> Félix Tortel : il débute en 1927 comme assistant sur la plantation de Binh-Ba (Société des Plantations de Baria) et en est directeur à la fin de la guerre. Voir [encadré et témoignages sur sa fin tragique](#).

M<sup>mes</sup>

Lucie Tkatchenko ;  
J. Tournier, née Laure Robert ;  
Hélène-Anna-Maria-Térésia-Eulalie Tuy- [ligne manquante] ;  
Marie-Louise Testanière, née Barbaroux ;  
Geneviève-Isabelle-Hélène Roman [réseau Huchet] ;  
Suzanne Pinel [Réseau Tricoire. Récipiendaire d'une sabre japonais] ;  
Georgette Pibouleau ;  
Paulette-Angélique-Marie Pétra, née Hamon <sup>41</sup> ;  
[Madeleine] O'Connell <sup>42</sup> ;  
Lucette-Gabrielle Mus ;  
Sylviane Mingant ;  
Marguerite Lafond ;  
Jeanne-Joséphine Drevillon ;  
Don Carli ;  
Nathalie Desplats <sup>43</sup> ;  
Infirmière-major Suzanne Burgard <sup>44</sup> ;  
M<sup>me</sup> Breitenstein, née Jacqueline Guionneau <sup>45</sup> ;

M. Pierre Millet ;  
Gouverneur des colonies Digo ;  
Général de division Marcel-Jean-Marie Alessandri ;  
Colonel Jean Ragot ;  
Lieutenant-colonel Gabriel Magne ;  
Médecin commandant Armand Riche ;  
Chef de bataillon Jean Revol ;  
Commandant Maxime-Eugène Postal ;  
Chef de bataillon Charles-Jean Mayer ;  
Commandant Paul Lang ;  
Chef de bataillon Guinot ;  
Commandant Aimé Roch-Saoli ;  
Médecin capitaine Paul Veyre.

---

<sup>41</sup> Paulette Hamon (Rennes, 24 février 1910-Paris XVI<sup>e</sup>, le 8 février 1989) : fille de Jules Joseph Marie Hamon, typographe, et de Pauline Jeanne Marie Langlais. Mariée, à Saint-Brieuc, le 3 nov. 1928, avec Victor Jules Pétra, dont elle a divorcé le 9 nov. 1946.

Paulette Petra, nous indique Martin L. Mickelsen, travailla comme commis au consulat américain, puis au consulat suisse sur l'aide aux prisonniers de guerre. De ce fait, elle était sous la surveillance de la Sûreté et des Japonais. Elle faisait pourtant partie du réseau de femmes qui aidaient les prisonniers, d'abord en leur glissant de la nourriture. Elle reçut l'une des premières Medal of freedom pour avoir sauvé les archives du consulat américain de Saïgon des mains des Japonais. Malheureusement, elles furent détruites avec son appartement par le raid de B-29 du 7 février 1945.

D'après Poujade, *Cours martiales*, elle assista le Dr Béchamp dans ses derniers instants à l'hôpital Grall.

Remariée avec Albert Chavagnac, officier de Leclerc, président du conseil municipal de Paris.

Décédée à Paris XVI<sup>e</sup>, le 8 février 1989.

<sup>42</sup> Voir les souvenirs de Résistance de [Marie-Madeleine O'Connell](#).

<sup>43</sup> *Nathalie* Ethel Cauchois (Paris XVI<sup>e</sup>, 15 mars 1902-Paris XV<sup>e</sup>, 27 janvier 1980) : fille d'Alfred Léopold Cauchois et de Lillée Sumner Parinly. Mariée au Vésinet, le 24 août 1929, avec Jacques Desplats (1899-1942), de la Compagnie franco-asiatiques des pétroles (Shell). Selon Martin L. Mickelsen, elle appartient au groupe Lan de Saïgon, visita les aviateurs de la marine à la maison centrale avec Jacques Lefevre, un employé de Mobile Oil, et leur apporta toutes sortes de cadeaux, et de messages cachés dans des livres (dont *Beau Geste !* de l'écrivain britannique Percival Christopher Wren).

<sup>44</sup> Suzanne Marthe Burgard : née le 10 novembre 1897 à Lemainville (Meurthe-et-Moselle). Sœur cadette de Marcel Burgard, directeur de l'imprimerie Taupin à Hanoï. Témoignage officiel de satisfaction comme Infirmière bénévole de la Croix-Rouge à l'hôpital Lanessan (*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1937). [Témoignage sur la Résistance](#). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 avril 1948)

<sup>45</sup> Jacqueline Breitenstein, née Guionneau (et non *Guionneau*) : [première femme pilote d'Indochine](#).

Art. 3. — La médaille de la Résistance française est décernée à :  
Médecin lieutenant-colonel Francis-Pierre Louis Montalieu ;  
Chef de bataillon Jacques-Gabriel-Georges Romain-Desfossés ;  
Chef de bataillon Jean-François Bouveret ;  
Commandant Pierre Bodin ;  
Chef de bataillon Yves-Loïc-Marie Baron ;  
Officier mécanicien de la marine marchande Ambroise Philippe ;  
Capitaine André-Gaston Houel ;  
Capitaine Jean-Louis Projet ;  
Capitaine Roger-Gustave-Léon Titi ;  
Capitaine de la marine marchande Étienne Padovani ;  
Capitaine André-François Teuilières ;  
Capitaine Marie-Ferdinand Tavernier ;  
Capitaine Louis-Raphaël Tavares de Tolentino ;  
[2799]  
Capitaine Georges Sellon ;  
Capitaine Jean-Marius Quinquenel ;  
Capitaine Ferdinand Michel ;  
Capitaine Gustave Pauwells ;  
Capitaine André-Jean Muter ;  
Capitaine Vignes ;  
Capitaine Gaston-Joseph Moreul ;  
Capitaine Henriette Mangeney ;  
Capitaine François Léonetti ;  
Capitaine André-Louis Kermarec ;  
Capitaine Joseph Le Borgne de La Tour ;  
Capitaine Henri Dumonet ;  
Capitaine Henry-Maurice Jacquin ;  
Capitaine Roger Larroque ;  
Capitaine Marcel-Eugène Lambert ;  
Capitaine André-Jean-Victor Girardin ;  
Capitaine François-André-Marie Germain ;  
Capitaine Alexis-Marie Gales ;  
Capitaine Émile Delmar ;  
Capitaine Patrick Castillon du Perron ;  
Médecin capitaine Pierre-Joseph Bouillerce-Mirassou <sup>46</sup> ;  
Capitaine Pierre de Cossette ;  
Capitaine Jean-Gabriel Félix ;  
Capitaine Paul Bitzberger ;  
Capitaine Edgar-Marie-Robert Berges ;  
Capitaine René Baco ;  
Capitaine Rodolphe-André Benon ;  
Lieutenant Léon Fortas ;

---

<sup>46</sup> Pierre-Joseph Bouillerce-Mirassou était arrivé en Indochine en 1937, [d'abord affecté à Hué](#), puis au Kontum.

Il servit par la suite à Vinh.

En mars 1941, il est cité à l'ordre de la division :

« Médecin-chef d'une ambulance légère alliant à de grandes qualités professionnelles un sang-froid et un courage remarquables. Malgré les bombardements aériens et les tirs d'artillerie a continué à assurer son service avec le plus grand dévouement et d'une façon parfaite, donnant à tous un bel exemple de bravoure et de mépris du danger. »

En 1942, affecté à Moncay, à la frontière chinoise, il fit partie du réseau Gordon-Lan.

Lieutenant Claude-Antoine-Marie Chauvin de Précourt ;  
Lieutenant Jean-Auguste Pheunynck ;  
Lieutenant Georges-Robert-Philippe Roudier ;  
Lieutenant Bernard-Marie Jacquemin ;  
Lieutenant Henri Rouzade ;  
Lieutenant Marc Rechou ;  
Lieutenant Gilbert-Louis Dorckel ;  
Ours-Ange-Marie Leca ;  
Médecin lieutenant Cléret ;  
Lieutenant René Chirent ;  
Lieutenant Louis-François Schlappi [ou Schiappi] ;  
Lieutenant André Chenivresse<sup>47</sup> ;  
Sous-lieutenant Michel-Marie-Paul Payan ;  
Sous-lieutenant Pierre Monthuis ;  
Sous-lieutenant Gaston-Émile Barthe ;  
Sous-lieutenant René Lacuve ;  
Aspirant Georges-Pau! Decouveleare ;  
Adjudant-chef Jean Tomi ;  
Adjudant-chef Georges Lafrogne ;  
Adjudant-chef Antoine Sarrochl ;  
Adjudant-chef Frédéric Roeslin ;  
Adjudant-chef Ernest Lamarche ;  
Adjudant-chef Jerome ;  
Adjudant-chef Michel-Albert-Charles Gatty ;  
Adjudant-chef Pierre-Julien-Aimé Allart ;  
Adjudant-chef Adrien-Ernest Oddou ;  
Adjudant-chef René-Charles Deroode ;  
Adjudant-chef Georges Bonnefond ;  
Adjudant Walck ;  
Adjudant Georges Neras ;  
Adjudant Jean Pellegrin ;  
Adjudant Léon Perard ;  
Adjudant André Lançon ;  
Adjudant Muller ;  
Adjudant de gendarmerie Tremouroux ;  
Adjudant Auguste Gradit ;  
Adjudant Goutard ;  
Adjudant Mary ;  
Adjudant Robert Mahieu ;  
Adjudant Pierre Cordier ;  
Adjudant Maurice Coulondre ;  
Adjudant Auguste Chaillet ;  
Adjudant Pierre-Jacques-Marc Chevalier ;  
Adjudant André Herbet ;  
Adjudant Alphonse Darmanaden ;  
Adjudant Camille Collomb ;  
Maréchal des logis chef Vignal ;  
Sergent-chef Denis Nicolai ;  
Sergent-chef Jean Falchier ;  
Sergent-chef Michon ;  
Maréchal des logis chef Leconte ;

---

<sup>47</sup> Voir André Chenivresse, *Mémoires d'un disparu*.

Sergent-chef Maigrot ;  
Sergent-chef Daugnac ;  
Maréchal des logis Mahé ;  
Maréchal des logis Renoir ;  
Maréchal des logis Constant Metter ;  
Maréchal des logis Roger Rethoret ;  
Maréchal des logis Guelpa ;  
Maréchal des logis Henri Frotey ;  
Sergent Franceschetti ;  
Sergent Jacques-Marie-Alexandre Dauphin ;  
Sergent Fernandez ;  
Sergent Bonardi ;  
Maréchal des logis Louis-Victor Desnoyers ;  
Maréchal des logis Souvant ;  
Maréchal des logis Sinie ;  
Maréchal des logis Blanrue ;  
Caporal-chef Cousaert ;  
Caporal-chef Juhel [ou Juhet ?] ;  
Caporal-chef Léon Fleig ;  
Sous-brigadier de police Louis Debril ;  
Caporal-chef André Balland ;  
Brigadier-chef Empeirinetti ;  
Caporal-chef Audoul ;  
Brigadier-chef Comiccioni ;  
Caporal Henri Maher ;  
Caporal Biancardini ;  
Brigadier-chef Kurt Korot ;  
Caporal Émile Bocard ;  
Caporal-chef Peronne ;  
Brigadier des douanes Raymond Poulet ;  
Brigadier Ernest Giraudon ;  
Sous-brigadier de police Pierre Thomas ;  
Brigadier Mereau ;  
Caporal Fahl-Bilal ;  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe Juillot ;  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe Branquart ;  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe Piffaut ;  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe Vincent Maranelli ;  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe Deleplanque ;  
Soldat de 2<sup>e</sup> classe Gasayet ;  
Soldat de 2<sup>e</sup> classe Merel ;  
MM. Pierre-François Degron [Descours et Cabaud] ;  
*Henri-Emmanuel-Félix Decamp* <sup>48</sup> ;  
Dang Ngoc Chan ;  
Albert Courtony ;  
Henri-Georges-Joseph Bonnaud ;

---

<sup>48</sup> Henri Decamp ou Décamp (Hanoï, 1909-Suresnes, 1982) : fils d'Henri Decamp (1876-1945), retraité des Douanes et Régies, [assassiné par le Viêt-Minh](#). Marié à Saïgon (1933-1951) à Paulette Louise Bazé, puis à Pnom-Penh (1952) à Fernande Casenaz. Employé des Distilleries de l'Indochine à Pnom-Penh.

Fernand Caziot <sup>49</sup> ;  
 Pierre-Michel-Valentin Cavaillier ;  
 Fernand Caumel ;  
 Albert-Moïse Capsie ;  
 le docteur Jean Canet ;  
 Raymond Campana ;  
 Joseph Cacace [Giuseppe « Joseph » Cacace : directeur de la Compagnie franco-coloniale des Riz, puis directeur de A.B. David et administrateur des Hévées de Xuan-Hiêp-Thon] ;  
 Dominique-Louis-Impérator Brandi ;  
 le docteur Marcel Baille de Langibaudière ;  
 Joseph Béziat ;  
 Henri de Beuvery [Henri Saguez de Breuvery, de la Compagnie des caoutchoucs du Donäi] ;  
 André Bertrand ;  
 Gaston Bertin ;  
 Benoit ;  
 Michel Bellemin <sup>50</sup> ;  
 Philippe-Antoine Battesti ;  
 Henry Barue ;  
 Henri Barrion ;  
 Baillieu <sup>51</sup> ;  
 le docteur Louis Baccialone ;  
 Jean-Joseph-François Alazard ;  
 André-Charles-Ange Affre [polytechnicien. Dir. Grands Garages Charner, Saïgon] ;  
 Albert Courtoux [inspecteur principal de l'enseignement primaire] ;  
 Lucien Don Carli [phares et balise Quinhon, puis flottille port Saïgon. Réseau Tricoire] ;  
 Louis Cornet ;  
 Doan Van Nhut ;  
 René Dimayuga <sup>52</sup> ;  
 Gaston Dessertenne <sup>53</sup> ;  
 Michel-Joseph-Paul-Armand Fabiani ;  
 René Dutertre ;  
 Robert Durel ;  
 Louis Fabiani ;  
 Alban-Charles-André Dubois-Flocon ;  
 Louis Drevillon ;  
 Jean-Claude Do Van ;

---

<sup>49</sup> Fernand Caziot (Nevers, 29 juillet 1899-Nérac, 9 février 1980) : mécanicien. Engagé volontaire pour la durée de la guerre au 81<sup>e</sup> rég. d'artillerie lourde (28 sept. 1916). Employé de la [Société agricole de Suzannah](#) jusqu'en 1932. Puis mécanicien à la [SIEMA](#) : mines d'or de Bong-Miêu, mécanicien à Tamky (1942-1943), puis chef mécanicien de la [Catecka](#). Réseau Tricoire.

<sup>50</sup> Michel Marius Bellemin (Lyon VI<sup>e</sup>, 6 oct. 1907-Toulon, 28 nov. 2002) : employé de la [Société franco-annamite pour l'industrie de la soie](#) à Nam-dinh.

<sup>51</sup> Philibert Baillieu : né le 12 octobre 1903. Entré dans les services civils le 16 juin 1926. Ingénieur des T.P.

<sup>52</sup> René François Carlos Dimayuga (Saïgon, 25 janvier 1916-Brive-la-Gaillarde, 2 février 1995) : de nationalité espagnole. Marié à Isabelle Poggi. Dont Claude (Hanoï, 13 mars 1939-Orléans, 2 nov. 2005). professeur de culture physique au cercle sportif de Hanoï, puis employé des Ciné-théâtres d'Indochine.

<sup>53</sup> Plus vraisemblablement *Gérard* Dessertenne (Étang-sur-Arroux, Saône-et-Loire, 20 novembre 1913-Bron, 20 déc. 1994), des Plantations des Terres-Rouges et de la Compagnie du Cambodge.

Franck-Émile Greveldinger <sup>54</sup> ;  
 Dapremont ;  
 Roger-Paul Valot ;  
 Jean-Louis-Auguste Tual ;  
 Jean-Roger Trichet ;  
 Tran Van Ty ;  
 Tran Van Try ;  
 Tran-Tinh ;  
 Tran Van Muong ;  
 Torlotting ;  
 Tisserand ;  
 Marcel-André Surteau ;  
 MM. Rémi Soubeyrand [polytechnicien, ingénieur des TP. Réseau Tricoire] ;  
 Jean Simon <sup>55</sup> ;  
 Révérend père Seminel ;  
 MM. Jean-Jacques Rougy ;  
 Alexandre-Louis Richard ;  
 Paul Renoud-Lyat <sup>56</sup> ;  
 René-Robert-Albert Raynaud ;  
 Pierre-Louis Ray ;  
 Jacques Quilichini ;  
 Armand-André Puccinelli ;  
 Édouard Preclaire ;  
 Blaise-Georges-Lucien Perron ;  
 Michel Périnaud ;  
 Jean Paoli ;  
 Antoine-François Padovani ;  
 Antoine Orsatelli [Né en Corse le 26 mars 1899. Inspecteur de police] ;  
 Joseph Nghiem Van Tri ;  
 Marcel Ner [EFEO, professeur au Lycée Yersin de Dalat, ethnographe des Mois...] ;  
 Morganti <sup>57</sup> ;  
 Morel ;  
 Monthéard <sup>58</sup> ;  
 Paul-Dominique Mondoloni ;  
 Pierre Mondain ;

---

<sup>54</sup> Franck *Émile* Greveldinger (et non *Greiveldinger*) : marié à Haïphong, en 1929), avec Lucie Fortier. Alors employé de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (les « Dragages de l'Indochine »). Participe aux régates du Cercle nautique de Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1937). Divorcé le 31 octobre 1938, interné à Hanoï pour gaullisme par l'amiral Decoux. Témoigne au procès Decoux en qualité de commerçant à Saïgon.

<sup>55</sup> Jean Simon (1900-1962) : assistant de plantation à la Société de plantations des Terres-Rouges (11 nov. 1926), directeur de la Compagnie du Cambodge (1942-1945). Voir [encadré](#).

<sup>56</sup> Élie *Paul* Renoud-Lyat (Pont-de-Vaux, Ain, 20 septembre 1893-Paris V<sup>e</sup>, 22 juillet 1949) : fils d'Henri Renoud-Lyat, ancien marchand de vins et liqueurs à Haïphong\*, et d'Agarite Poncept. Marié à Vonnas, le 15 octobre 1919, avec Lucienne Hélène Andrée Poncept. Employé aux Distilleries de Battambang, puis marchand de bois à Pursat et agent des Chemins de fer du Sud de l'Indochine. Ingénieur en chef de la Régie des chemins de fer de l'Indochine à Pnom-Penh.

Acte de naissance transmis par Gérard O'Connell.

<sup>57</sup> *Pierre* Baptiste Morganti : né à Ogliastru (Corse), le 26 septembre 1886. Marié à une Dlle Ricci. Dont : Jean Pierre (Haïphong, 20 décembre 1922-Toulon, 25 mars 2015). Successivement capitaine de l'*Annam*, des Messageries fluviales de Cochinchine, chez l'armateur Pannier à Haïphong, puis commandant du *G.-G. Paul-Doumer*, des Messageries maritimes. Assura la transmission vers Singapour des informations recueillies par le réseau Huchet. Médaillé de la Résistance (30 décembre 1947).

<sup>58</sup> Henri Denis Monthéard (Hanoï, 9 juillet 1911-Paris XIII<sup>e</sup>, le 8 juillet 1964) : fils de Gaston Monthéard, garde principal de la Garde indigène, et de Gabrielle Hortense Estelle Hoyois. Adopté par la Nation le 5 déc. 1928. Marié à Toulon, le 30 juillet 1932, avec Céline Devilliers. Administrateur civil. -

Michelin ;  
Albert-Joseph Mayet ;  
Roger Maurin ;  
Mathieu ;  
Pierre-Jean-Roland Massari <sup>59</sup> ;  
Antoine-Hervé Martin ;  
Jean Marceau ;  
Léon Mancois ;  
Léon-Albert-Marie Loussert ;  
Auguste Loupy ;  
Georges-Émile Losson ;  
François-Joseph-Bernardin Lorenzi ;  
Émile-Renaud Liénart ;  
André Lhote ;  
Paul Le Quang Huy ;  
Yves Le Guyader [lieutenant de port au port de commerce de Saïgon] ;  
Jean-Baptiste Leca ;  
Jean-Laurent Léandri ;  
Célestin-Marius-Louis Laugier ;  
Jean-Maurice Lanternier ;  
Albert Lafoucrière <sup>60</sup> ;  
Théodore Loussert ;  
Jean-Henry Lasserre ;  
Jacques Labitte ;  
Pierre Joubert ;  
Gabriel-Edmond Guillot ;  
Ange-Paul Guidi ;  
Jean-Hugues Guerpillon <sup>61</sup> ;  
Henri-François Grosse <sup>62</sup> ;  
Albert Gressier <sup>63</sup> ;  
Paul-Jean-Michel Genneteau ;  
Georges Gaudry ;  
Fernand Gable ;  
Eugène Foulon ;  
Georges-Henri Fiard ;  
Georges Faure ;  
Gaëtan Faure [directeur d'Optorg] ;  
Jean Farinacci ;  
Marcel-Paul-Xavier Destombes <sup>64</sup> ;  
le docteur Augustin Motais ;  
M<sup>mes</sup>

---

<sup>59</sup> Pierre Massari : médecin, président de l'Amicale corse de Cochinchine (1933) : voir [encadré](#).

<sup>60</sup> Albert Lafoucrière (Montviq, Allier, 12 avril 1908-Le Thou, Allier, 8 juin 1992) : ingénieur des T.P. Successivement à Nhatrang (1930), Vinh (1932), Kratié (1935), Dalat (1941) et au Tonkin (1942).

<sup>61</sup> Jean *Hugues* Guerpillon : né le 4 août 1914 à Tarare (Rhône).

Employé des [Éts Dumarest d'Indochine](#).

Trésorier adjoint du [Comité civil de la Résistance du Sud-Indochinois](#) (Section indochinoise du C.N.R.) (mars 1946).

<sup>62</sup> [Henri-François Grosse](#) (1885-1966) : entrepreneur de travaux publics et particuliers associé à André-Lucien Casset (ci-dessus).

<sup>63</sup> Albert Gressier (Châu-Hung, Soctrang, 28 nov. 1908-Pessac, 7 février 1983) : l'un des douze enfants métis de [Remy Gressier](#), grand riziculteur de l'Ouest Cochinchinois. Marié à Saïgon, en fév. 1931, avec Marie Baille de Langibaudière, fille du docteur Louis Baille de Langibaudière (1869-1939).

<sup>64</sup> Marcel-Paul-Xavier Destombes (Roubaix, 27 juillet 1905-Paris XVI<sup>e</sup>, 26 nov. 1983) : enseigne de vaisseau.

Apollonie-Marie-Dominique-République Orsatelli ;  
Aimée-Jeanne Galaup ;  
Louise-Aline Gaillard ;  
Laurence-Marie Audibert ;  
Commandant René-Marie-Laurent Le Bris ;  
Capitaine Jean-Marie Bouquennec ;  
Capitaine Hutter ;  
Capitaine Alfred Horvatre ;  
Lieutenant Fine ;  
Lieutenant Bideau ;  
Lieutenant Fernand Prevost ;  
Sous-lieutenant Auguste Robert ;  
Aspirant Charles Dubois ;  
Adjudant-chef Noilou ;  
Sous-brigadier de police Albert Duquesne  
Soldat Pannetière.

Art. 4. — La médaille de la Résistance française est décernée à :

Capitaine Tual (à titre posthume) ;  
Lieutenant Leclair (à titre posthume) ;  
Sergent Hetterich (à titre posthume) ;  
Second-maître Fusteck ;  
Capitaine Édouard Jacmaire ;  
[2800]  
Capitaine Cortadellas ;  
Capitaine Mollo ;  
Capitaine René Gribelin ;  
Lieutenant Dobbels ;  
Lieutenant Loisel ;  
Lieutenant Berthier ;  
Lieutenant Fauveau ;  
Sous-lieutenant Heymonet ;  
Sous-lieutenant Gauthier ;  
Sous-lieutenant Gullot ;  
Sous-lieutenant Petit ;  
Sous-lieutenant Thomann ;  
Sous-lieutenant Lyonnet ;  
Sous-lieutenant Blanc ;  
Sous-lieutenant Fermet ;  
Sous-lieutenant Theunink ;  
Sous-lieutenant Gasset ;  
Sous-lieutenant Basard ;  
Sous-lieutenant Dupau ;  
Sous-lieutenant Deligne ;  
Aspirant Raymond Bonnet ;  
Quartier-maître Chabiraud ;  
Quartier-maître Silvestre ;  
Quartier-maître Richou ;  
Adjudant Second ;  
Adjudant Mollier ;  
Adjudant Châtelain ;  
Adjudant Anziani ;  
Adjudant Ayrolles ;

Adjudant Hardy ;  
Adjudant Caillez ;  
Sergent-chef Picot ;  
Sergent-chef Danel ;  
Sergent-chef Fouchard ;  
Sergent-chef Vessaud ;  
Sergent-chef Pretceilles ;  
Sergent-chef Lamson ;  
Sergent-chef Gonneau ;  
Sergent-chef Vouaillot ;  
Sergent Sardou ;  
Sergent Boisson ;  
Sergent Perrotin ;  
Sergent Fabre ;  
Sergent Chanaux ;  
Sergent Lallemand ;  
Sergent Saize ;  
Sergent Briquet ;  
Sergent Percebois ;  
Sergent Courtade ;  
Sergent Coulonnier ;  
Sergent Cafforg [sic : Caffort ?] ;  
Sergent Levasseur ;  
Sergent Peyromave ;  
Sergent Leghie ;  
Caporal Raudu ;  
Caporal Spetic ;  
Caporal Boyer.

Art. 5. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,  
SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,  
PIERRE-HENRI TEITGEN.

---

Décret du 30 décembre 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre des forces armées,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française.

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, aux titulaires dont les noms suivent :

Docteur Georges Bechamp <sup>65</sup> (à titre posthume) ;  
Louis-Camille Huchet (à titre posthume)[Indochine Import, Saïgon] ;  
Capitaine Guy Bertrand (à titre posthume) ;  
M. le chef de bataillon Martial Graille ;  
M. Lucien Plasson ;  
M. William-Léonce Bazé [Hévéas de Xuân-Lôc] ;  
Chef de bataillon Marcel-Émile Levain ;  
Chef d'escadron Philippe Milon ;  
Capitaine Henry Lahalle ;  
Capitaine Raymond Soclet ;  
Officier mécanicien de 1<sup>re</sup> classe Léopold Louis Giraud <sup>66</sup>.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,  
SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,  
PIERRE-HENRI TEITGEN.

---

Décret du 30 décembre 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre des forces armées,

Vu l'ordonnance du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, à :

MM. Edmond-Célestin Grethen (à titre posthume)[Garde indochinoise. Représentant du réseau Tricoire au Laos. Fusillé le 10 mars 1945] ;

Tricoire (à titre posthume) <sup>67</sup> ;

---

<sup>65</sup> Georges Henri Marie Clément Béchamp : né à Saint-Germain-en-Laye le 27 septembre 1880. Docteur en médecine. Son calvaire dans les geôles de Decoux est décrit par René Poujade dans [Cours maritales](#).

<sup>66</sup> Léopold Louis Giraud (Toulon, 6 octobre 1903-District de Suoi-Dau, province de Khanh-Hoa, seconde quinzaine de janvier 1957) : fils d'Élie Jean Baptiste Giraud, maître mécanicien, et de Françoise Marciaux. Marié à Marseille, le 9 août 1937, avec Émilie Berthé. Chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels de guerre et de résistance (*JORF*, 24 août 1949). Pourrait avoir été le Giraud partenaire d'André Lan à la tête du réseau de renseignement Giraud-Lan. (Acte de naissance avec mentions marginales de mariage, situation et décès transmis par Gérard O'Connell).

<sup>67</sup> Sur le réseau Tricoire, voir [ici](#).

Paul Pinelli (à titre posthume) ;  
Jean Dupuis (à titre posthume) [Résistance Cambodge] ;  
Capitaine Marie-Jules Martel (à titre posthume) ;  
MM. Marcel Bazin [commissaire Sûreté] ;  
Jean Bourgoïn <sup>68</sup> ;  
Mario Bocquet <sup>69</sup> ;  
René Cazals [CSF] ;  
Jean-Marie Choïsnel [Catecka] ;  
Jean-Antoine Frangin ;  
Girod (Marie-Pierre) <sup>70</sup> ;  
Georges Lafond ;  
Phan Van Cau ;  
Inspecteur général des colonies Cazaux ;  
M. Nguyen Van Tam ;  
M. Omer Sarraut [fils d'Albert. Avocat] ;  
Général de brigade aérienne René Weiser ;  
Colonel de Fauque de Jonquières ;  
Chef de bataillon Lucien Taix ;  
Capitaine André Jean ;  
Lieutenant Guy Galarneau [Résistance Cambodge] ;  
Lieutenant Lucien-Jean Frontier [Né à Levallois-Perret, le 15 février 1905] ;  
Médecin lieutenant Roland Chaussinand [Institut Pasteur, Saïgon] ;  
Chef pilote Louis Lanata [Air France, interné par les Japonais à Hanoi] ;  
Maréchal des logis Henri Carrey.

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, à :  
Capitaine Dampierre (à titre posthume) ;  
Capitaine Fabre ;  
Capitaine Ayrolles ;  
Capitaine Messmer ;  
Sous-lieutenant Deuve ;  
Sergent-chef Limel.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

---

<sup>68</sup> Jean Bourgoïn (1897-1977) : polytechnicien, ingénieur en chef de la circonscription des Ponts et chaussées de l'Annam. Voir [encadré](#).

Conseiller au plan du Haut Commissariat de France en Indochine (1947-1951).

<sup>69</sup> Marius dit Mario (Chambéry, 1900-Chambéry, 1980) : directeur technique, inspecteur, puis administrateur des [Plantations des Terres rouges](#), il entre en Résistance dans les tous premiers temps (renseignements pour les Anglais, puis réception de parachutages). Chevalier de la Légion d'honneur.

<sup>70</sup> Marie-Pierre Girod (1906-1948) : [polytechnicien](#), ingénieur des Travaux publics de l'Annam, membre du réseau Tricoire. Arrêté peu avant la capitulation du Japon. Mort des suites des mauvais traitements.

Neuf mars 1945, neuf mars 1948.  
À la mémoire de 23 administrateurs des services civils et des colonies

[29]

Marcel, Raoul DUPUIS  
Administrateur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe des Services Civils de l'Indochine

Marcel DUPUIS est né le 17 février 1912 à Vatomandry dans la région de Tamatave. Il était fils d'un administrateur des Colonies qui consacra toute sa carrière à Madagascar.

Marcel DUPUIS vécut presque toute sa jeunesse dans la Grande Île. Il fit d'excellentes études secondaires au Lycée Gallieni à Tananarive, puis au Lycée Louis-le-Grand à Paris.

Après avoir passé un baccalauréat de Sciences, il obtint sa licence et un diplôme d'études supérieures de Droit. Il avait, par ailleurs, une forte formation littéraire.

Mobilisé en 1939 avec le grade de sous-lieutenant pilote, il participa aux opérations de la 15<sup>e</sup> escadre de bombardement.

Démobilisé en 1940, il fit de grands efforts pour rejoindre l'Indochine, pays auquel allait son enthousiasme. En mai 1941, il est admis au concours des rédacteurs des Services civils.

Il est immédiatement dirigé sur le Cambodge et affecté successivement à la résidence supérieure et à la Direction de l'Instruction Publique. Il remplira ensuite les fonctions d'inspecteur adjoint du Travail au Cambodge, d'adjoint aux résidents de Stung-treng, et, enfin, de Prey-veng. Dès son arrivée à Phnom-Penh, il avait traduit en termes passionnés tout son attachement à une terre à laquelle il entendait donner le meilleur de lui-même.

Désireux de se mettre au service de la jeunesse cambodgienne, il participe à l'organisation et à la direction du mouvement « Yuvan Campuchearath » dont il restera jusqu'en 1945 un des chefs les plus écoutés.

Admis le 25 novembre 1943, au concours d'élève-administrateur il est, après avoir accompli un stage à Hanoï, nommé un an plus tard administrateur-adjoint de 5<sup>e</sup> classe.

C'est à la fin de 1944 que Marcel DUPUIS revient au Cambodge. Il est alors nommé adjoint au résident de Kompong-Thom et Chef de la Jeunesse de la Province.

Marcel DUPUIS avait tout ce qu'il fallait pour être un chef. Il avait du rayonnement, un caractère aimable, une urbanité parfaite. Il savait plaire, et s'est gagné l'estime et [30] l'affection générales. Droit et loyal, idéaliste, avec une sensibilité très délicate, il était par-dessus tout un patriote convaincu, passionné de belles actions.

Tout son désir était de ne pas mourir dans un lit. Aussi à Kompong-Thom, entre-t-il en contact avec les milieux résistants et ne tarde pas à devenir en même temps que le chef de la jeunesse, le responsable de la cellule locale de la Résistance.

L'activité de son groupe se traduit par la réception de plusieurs parachutages d'armes et de munitions et l'aménagement d'un terrain de parachutage.

Lorsque se déclenchent les événements du 9 mars, accompagné de M. Galarneau, sous-Inspecteur de la Garde indochinoise, de M. Coudoux, inspecteur des Eaux et Forêts, et de la sœur de ce dernier, Marcel DUPUIS prend la brousse avec 150 gardes indochinois.

Son plan consiste à rejoindre à Rovieng au nord de Kompong-Tnom, l'administrateur Delahaye qui avait rallié une compagnie de tirailleurs. Une fois la jonction réalisée une troupe compacte d'environ 600 hommes munis d'un matériel appréciable aurait ainsi été formée. Mais DUPUIS, démuné de radio, se trouve rapidement isolé dans la forêt où il se fraye un chemin.

Le ravitaillement fait défaut. Ses tirailleurs et ses miliciens travaillés par ailleurs par des émissaires japonais ne tardent pas à l'abandonner.

À partir du 28 mars, les quatre Français restent seuls. Ils ont trois accrochages avec les Japonais lancés à leur poursuite.

Malgré une profonde blessure au pied, Marcel DUPUIS, faisant preuve d'un sang-froid remarquable, refuse d'abandonner la partie.

Cependant nos compatriotes sont repérés le 17 mai dans un village où il sont venus s'approvisionner. Les Japonais resserrent leur étreinte. Le 18 Mai, DUPUIS et ses camarades de brousse se reposent dans une clairière à 150 km environ de Kompong-Thom et à proximité de la frontière du Siam. Ils sont surpris et assaillis par l'ennemi.

Marcel DUPUIS et M. Coudoux sont aussitôt atteints par une rafale de mitrailleuse. Seul M. Galarneau échappera à l'agression. Grièvement blessé par cinq balles, Marcel DUPUIS est achevé par les Japonais. Il est enseveli sur place avec monsieur et mademoiselle Coudoux. À la fin de 1945, les trois corps furent ramenés à Phnom-Penh et inhumés au cimetière européen en présence de l'Amiral d'Argenlieu, Haut-Commissaire de France pour l'Indochine.

L'Amiral d'Argenlieu décerna à Marcel DUPUIS, à titre posthume, la Croix de Guerre avec citation à l'ordre du corps d'armée. Par la suite, la Médaille de la Résistance viendra récompenser son dévouement et son entrain qui ont fait de lui l'une des plus belles figures de la Résistance Française au Cambodge.

---

Le Haut-Commissaire, en décorant 46 résistants d'Indochine,  
stigmatise l'action du groupe « Vérité ».  
(*Le Populaire d'Indochine*, 30 avril 1948)

Évoquant les attaques de convois, il déclare : « C'est un outrage à la Résistance que d'appeler résistants ceux qui massacrent leurs compatriotes innocents »

Ce fut une cérémonie très simple, très intime. Aucune invitation n'avait été lancée, Seuls quelques amis, quelques parents des résistants d'Indochine étaient là.

Une seule personnalité officielle, le consul général des États-Unis, M. Abbott.

Quelques minutes avant 16 h., quarante six résistants, toutes personnalités connues en Indochine et, parmi eux, plusieurs Vietnamiens prenaient place dans la salle de réception du Haut Commissariat.

Bientôt, M. Émile Bollaert, ancien déporté de Buchenwald et de Dora, compagnon de la Libération, faisait à son tour son entrée, serrait les mains de chacun de ceux qui furent à 13 000 kilomètres de distance, ses compagnons de souffrance et d'idéal.

Le discours de M. Bollaert

Puis le Haut-Commissaire prit la parole, évoquant tout d'abord le temps où, dans les réunions clandestines ou dans les prisons, les résistants se retrouvaient. « Je suis bien obligé de reconnaître, déclare le Haut Commissaire, que, dans ce temps-là, quand nous nous retrouvions entre nous, nous avions une telle communauté de pensée et un idéal si noble, si désintéressé que cette période nous apparaît un peu aujourd'hui comme une période de rêve... »

« En Indochine et en Europe, poursuit M. Émile Bollaert, les souffrances ont été les mêmes. Nous nous retrouvons ce soir non seulement entre compatriotes et concitoyens, mais encore entre serviteurs du même idéal.

Puis le Haut-Commissaire déclara : « Si, tout à l'heure, j'ai évoqué les heures de la Résistance, je suis bien obligé de considérer que ce mot fait aujourd'hui l'objet d'un étrange abus ». Et après avoir souligné avec ironie que les anciens collaborateurs se sont presque tous transformés insensiblement en anciens résistants, le Haut-

Commissaire poursuit : « Je ne saurais trop protester contre l'abus que l'on fait du mot de résistance ». Évoquant la « Résistance » vietminh, il déclare :

« Il y a un véritable outrage à la dignité de la Résistance à employer ce mot pour ceux qui n'hésitent pas à massacrer leurs compatriotes, les femmes et les enfants innocents de leurs concitoyens... »

« En ce moment, déclare avec force le Haut-Commissaire, dans le douloureux conflit dont nous sommes les témoins, les Français luttent encore pour le même idéal de liberté, contre les mêmes méthodes totalitaires. »

« Mais, poursuit M. Émile Bollaert, nous avons encore d'autres sujets d'alarme.

Vous avez dû être frappés de l'audace avec laquelle on tente, comme le disait hier M. Vincent Aurio!, de réhabiliter aujourd'hui une époque de servitude et de mensonge.

« Je suis certain d'être votre interprète en m'élevant avec véhémence contre l'action d'un groupe qui, par un étrange paradoxe, a choisi pour nom celui de « Vérité » et qui prétend obtenir la « réhabilitation et la récompense » de ceux qui sont ici même à l'origine de nos maux. »

Et le Haut Commissaire, avec une indignation non contenue, s'écrie :

« Qu'on ne me force pas à sortir les documents que je possède, tel ordre par exemple d'un gouverneur qui a prescrit d'ouvrir éventuellement le feu contre ses compatriotes... Pour ces hommes, nous ne demandons qu'une chose, nous ne leur accordons qu'une chose jusqu'à leur mort : l'oubli et le silence. »

Et l'ancien déporté de Dora conclut : « Cette cérémonie est une cérémonie de réparation, une cérémonie de réparation pour les outrages qui ont été commis contre nos camarades morts dans la résistances. »

#### La remise des décorations

Après un court instant de silence, M. Émile Bollaert procéda à la remise des décorations.

Un à un, il appelle à lui ceux qui furent les meilleurs artisans de la résistance indochinoise. Il y a là Français et Vietnamiens, des hommes de premier plan de la politique ou de l'administration indochinoise. Des femmes aussi, nombreuses. Tous et toutes luttèrent d'un même cœur pour le même idéal et reçoivent aujourd'hui la récompense de leur courage.

Le Haut Commissaire décerne tout d'abord la croix d'officier de la Légion d'honneur à M<sup>lle</sup> Burnel <sup>71</sup>, celle de chevalier à M<sup>lle</sup> Burgard et à M. Burgard, président de la Fédération des Résistants d'Indochine, et au président Béziat.

Puis il procède à la distribution des croix d'officiers de la Résistance qu'il décerne à messieurs William Bazé, Léopold Giraud, Jean Bourgoïn, Mario Bocquet, Jean Choisnel, Jean Frangin, Georges Lafond, Pham Van Cao, Omer Sarraut, Louis Lanata et au commandant Messmer.

Enfin ce sont les médaillés de la Résistance décernées à cinquante militants dont certains ne sont pas actuellement à Saïgon.

Nous en donnons ci-inclus la liste complète :

Marie Louise Testanière  
Geneviève Roman  
Georgette Pibouleau  
Paulette Petra  
Suzanne Burgard  
M<sup>me</sup> Breitenstein  
Aline Gaillard  
Aimée Galaup

---

<sup>71</sup> Marie-Victoire-Caroline Burnel : infirmière coloniale de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon à l'hôpital Lanessan, de Hanoï. Chevalier du 27 décembre 1935.

Capitaine Gaston Moreau  
Capitaine Léonetti  
Sous-lieutenant Gaston Emile Barthes  
Adjudant chef Antoine Sarrochi  
Adjudant Alphonse Darmanaden  
Dang Ngoc Chan  
Fernand Caziot.  
Joseph Cacace  
Dominique Bredi  
Dr Biaille de la Gibaudière  
Joseph Béziat  
Henri Barrion  
André Affre  
Doan Van Nhut  
Gaston Dessertenne  
Robert Durel  
Roger Valot  
Jean Trichet  
Tran-Van Try  
Tran-Van-Ty  
Tran-Tinh  
Tran-Van-Muong  
R.P. Seminel  
René Raynaud  
Pierre Ray  
Jacques Quilichini  
Marcel Ner  
Martin Antoine Hervé  
Léon Loussert  
Auguste Loupy  
Georges Losson  
Emile Lienart  
Théodore Loussert  
Dr. Jean Lasserre  
Ange Guidi  
Jean Guerpillon  
Henri Grosse (Dalat)  
Albert Gressier  
Georges Fiart (Dalat)  
Gaëtan Faure  
Dr. Augustin Motais  
M. Bonnaud.

M. Emile Bollaert, la cérémonie terminée, s'entretint ensuite longuement et amicalement avec les résistants d'Indochine, évoquant les souvenirs parfois atroces et souvent héroïques des années où les uns et les autres luttèrent contre les occupants.

---

Au tribunal militaire permanent

---

Taketsubo, accusé de viols et d'assassinats, est acquitté, faute de preuves.  
(*Le Populaire d'Indochine*, 13 décembre 1948)

C'est mercredi que le sergent-chef de l'armée japonaise, Taketsubo, a été jugé, après avoir comparu trois fois devant ses juges. En effet, par deux fois, le tribunal a demandé un supplément d'information.

Ce supplément n'a pas apporté grands renseignements, et on en est à peu près au même point qu'à la première audience.

Taketsubo, était en fuite — vous devinez où — et ce n'est que maintenant qu'il peut passer en jugement.

C'était le bras droit du capitaine Farukana, qui, dans la province de Hagiang, au Tonkin, se rendit coupable, en 1945 de viols, sur la personne de deux Françaises et de l'assassinat d'une quarantaine de prisonniers français ! Il a, d'ailleurs, été condamné, en son temps, à la peine capitale et exécuté.

Pour faire son joli travail, Furukawa s'était fait aider par Taketsubo, mais celui-ci, il tant le reconnaître, n'était qu'un pâle comparse. Cependant, il a à répondre maintenant aux accusations suivantes : viols, meurtres et complicité de viol.

Malheureusement, il ne reste plus aucun témoin de cette sinistre affaire, et pour cause : tous ont été tués!

Évidemment, l'accusé, pour sa part, nie jusqu'au bout avoir participé à ces atrocités et prétend que seul Furukawa a fait ce sale travail.

Le commissaire du gouvernement, dans son réquisitoire, met le Tribunal devant ses responsabilités: si les juges estiment en leur âme et conscience que Taketsubo est coupable, alors, pas d'hésitations possibles, c'est la peine de mort ;sinon, c'est l'acquittement, il n'y a pas d'autres solutions.

Maître G. Brière de l'Isle, qui défend Taketsubo, fait ressortir, avec brio, qu'humainement, il n'est pas possible de condamner un homme sur de simples présomptions. et il demande à la Cour le bénéfice du doute pour son client.

C'est à cet avis que se range la Cour, qui acquitte Taketsubo, faute de preuves en lui accordant le bénéfice du doute.

YVON.

---

Décret du 31 mars 1947 [publié avec vingt mois de retard...]  
portant attribution de la médaille de la Résistance française.  
(*JORF*, 23 décembre 1948, p. 12439)

Par décret en date du 31 mars 1947, la médaille de la Résistance française est décernée à :

Capitaine Hedre (à titre posthume).  
Capitaine Niedrist (à titre posthume).  
Capitaine Barthe (à titre posthume).  
Adjudant Vigier (à titre posthume).  
Adjudant Le Barbu (à titre posthume).  
Sergent-chef Cardeur (6 titre posthume).  
Sergent Lannelongue (à titre posthume).  
Caporal Jeanne (à titre posthume).  
MM. Guy Tonnerre (à titre posthume).  
Gabriel Premont (à titre posthume).  
Nguyễn Van Than.  
Albert Torel.  
Jacques-Georges Coursin.  
Léon-Louis Dongar.

François Limois,  
Paul Bauderon.  
Jean Bouchet.  
Huynh-Tuang-Tan.  
Le Huong Dat.  
Tran Tuyêt Dung.  
Nguyen Van Ky  
M<sup>me</sup> Colette du Tertre.  
Pauline Bocquet.  
Colonel Runner.  
Colonel Arrighi  
Colonel Marcel-Pierre Maupin.  
Chef d'escadron Paul-Adolphe-René Vaillant.  
Chef de bataillon Mingant.  
Médecin commandant Touzin.  
Capitaine Henri-André Atger.  
Capitaine Tudy-Alexis Bernier.  
Capitaine André Rottier.  
Capitaine Bocquet (Pierre-Fernand-Louis).  
Capitaine Joseph Filliol.  
Capitaine Robert-Edmond-Yves Marsac.  
Lieutenant Antoine Pagni de Perelli.  
M. Louis Fiquet.  
Adjudant-chef Louis-Pierre-Marie Doare.  
Adjudant Grimaldi (Noël).  
Sergent radio Ellard,  
MM. Roger-Jules Durocher.  
André-Charles Simonpietri [transitaire].  
Victor Testanière [commissaire de police].  
Clément-Célestin Richon.  
Eugène-François Jouffrey.  
Joseph-Pierre-Georges Amoretti [Descours et Cabaud].  
Gustave-Étienne-Marcel Littée.  
Charles-Constant Monthuis  
Jacques-Charles-Victor Monthuis.  
André-Édouard-François-Louis Evrard [(Saint-Pierre-les-Calais, 2 décembre 1905)].

---

#### BIBLIOGRAPHIE

Les crimes japonais

EN INDOCHINE

par Jean DUBOURG

(*L'Indépendant-Le Paysan de Cochinchine*, 12 février 1949)

Avec une extrême modestie, bien rare de nos jours, l'auteur de cet opuscule, paru l'année dernière à Saïgon, M. Jean DUBOURG, délégué de la Fédération nationale des prisonniers de guerre, nous décrit les crimes japonais, perpétrés en Indochine du 9 mars 1945, date de l'agression japonaise, jusqu'au 25 août 1945.

Voilà un document qui ne vieillira pas, et que nos alliés anglo-saxons, en premier lieu, feraient bien de méditer.

Car il serait à souhaiter que ces pages irrécusables soient traduites en anglais, pour que nos alliés, si peu clairvoyants, puissent connaître le martyr qu'ont enduré nos prisonniers.

Cette plaquette écrite par un homme, de cœur, un Français 100/100, ne contient aucun détail superflu.

Qu'on réfléchisse à la somme de souffrances endurées par nos nationaux en un laps de temps de cinq mois.

N'eut été la politique de fermeté intelligente, soutenue par l'Amiral Decoux durant quatre années consécutives, c'en était fait de l'existence des Français d'Indochine, tous promis à la mort violente, ou qui auraient succombé, dans les camps de concentration, hommes, femmes et enfants.

Il n'est que de lire le récit de M. Jean Dubourg pour en être convaincu.

Et voilà maintenant que l'éternelle duperie recommence, tant en Europe qu'en Extrême-Orient, Les résultats amers de ces incroyables erreurs commencent à se manifester.

Tout comme l'Indochine martyrisée, la Chine, à son tour, connaît l'abandon de ses alliés, de ses amis, de ses frères de combat.

---

UN ANCIEN S'EN VA  
(*Le Paysan de Cochinchine*, 30 juillet 1949)

Par le Sky du 14 août, va nous nous quitter définitivement, notre ami [MÉCHIN](#).

— 42 ans d'Indochine,

— 25 années de séjour ininterrompu.

Colon, exploitant forestier en Sud-Annam, il fut un temps président de l'Association corporative de saumuriens de Mui-Né (Phan-Thiêt).

Très estimé de la population vietnamienne et chinoise de la région, cette amitié avec les autochtones lui valut, à cette époque, une réputation de communisant.

Il fut aussi gaulliste et interné comme tel.

Il fut aussi sinistré et ses biens ruinés.

Il n'empêche que c'est un « colonialiste » de plus qui s'en va sans esprit de retour.

Tous ses amis, ils sont nombreux, Français, Vietnamiens et Chinois, tous les « colonialistes » de son espèce qui restent encore ici, lui souhaitent : Bon voyage ! et Réparation !

---

[Le coup de force du 9 mars 1945 vécu par Bernard Besson]  
(Centre Presse, 9 mars 1994)

Le 9 mars 1945, les Japonais font un coup de force dans toute l'Indochine et s'en prennent à l'armée française, occupant notamment les casernes. Une cérémonie a lieu aujourd'hui à Poitiers (à 18 h au monument aux morts du boulevard de Verdun) pour rendre hommage à la mémoire des victimes civiles et militaires de cette attaque.

« En mars 1945, j'étais au camp Le Rolland, à la frontière de l'Annam, du Cambodge et de la Cochinchine », se souvient Bernard Besson, aujourd'hui retraité à Poitiers et qui servait à l'époque comme sous-officier au 5<sup>e</sup> Régiment d'artillerie coloniale. Originaire de Nieuil-l'Espoir, il s'était engagé dans l'armée française en septembre 1938.

#### Réfugiés dans la brousse

Placé sous les ordres d'un lieutenant, ce camp Le Rolland abritait, depuis octobre 44, deux sous-officiers français et environ soixante-dix soldats vietnamiens et cambodgiens « Nous n'avions aucune liaison avec la France. Nous étions éloignés de tout. Ce n'est que fortuitement dans une plantation, que le 10 mars, vers 18 h, nous avons appris le coup de force japonais », raconte Bernard Besson. Pour les hommes du camp, la journée du 11 mars 45 est alors employée à la destruction de matériel pour qu'il ne tombe pas aux mains des Japonais : « Notre idée était de nous réfugier dans la brousse pour y organiser ensuite des « coups ». Mais le 13 au matin, les Japonais sont arrivés avec deux blindés et plusieurs camions de troupe ».

Constatant déjà quatre désertions dans leurs rangs et, d'autre part, un manque de vivres, les Français décident de ne garder qu'un petit détachement (trois soldats et un sous-officier cambodgien) et de s'enfoncer dans la brousse, accompagnés de quelques civils du camp, dont trois femmes. Bernard Besson se remémore : Nous avons pris une piste. Heureusement, dans mes contacts antérieurs avec les tribus Moï, j'avais appris à parler un peu leur langue. Ce qui nous a servi pour obtenir du ravitaillement et des moyens de transport. Nous avons loué des éléphants, des charrettes. Mais le 15 avril, vers 17 h, au bord d'une rivière, nous avons été surpris par une patrouille d'une douzaine de Cambodgiens au service des Japonais. J'ai essayé de résister, mais en vain ».

#### 24 coups de baïonnette

En trois jours de marche, les prisonniers sont conduits à la plantation de Snoul <sup>72</sup> occupée par les Japonais : « Ils nous ont reçus correctement ». Les militaires français sont ensuite envoyés dans la ville de Kratié : « Nous étions cantonnés dans des bungalows et, le jour, nous étions astreints à des travaux de terrassement, de renflouement de jonques, de démontage des canons de la canonnière *Francis-Garnier* coulée par les Japonais sur le Mékong. Il y avait notamment là un quartier-maître qui avait été lardé de vingt-quatre coups de baïonnette et qui avait survécu ! ».

#### Un petit « pont de la rivière Kwäï »

Pour les prisonniers, la destination suivante sera Paksé au Laos où ils arrivent le 21 mai, transportés par chaloupe sur le Mékong. Puis ce sont 40 km de marche. Pour parvenir au camp de Pakson, sur le plateau des Bolovens. Là, avec un régime très sévère et une portion de nourriture congrue, l'épreuve sera très dure. Bernard Besson, qui pesait 82 kg quand il avait été fait prisonnier, n'en faisait plus que 54 au bout de cinq mois et demi !

---

<sup>72</sup> À la [Société des plantations de Kratié](#).

Il raconte : « Nous étions environ 600 prisonniers. Nous avons d'abord été hébergés dans une coopérative agricole d'exploitation du café <sup>73</sup>. Nous couchions sur les sacs et, tous les matins, nous partions 5 ou 6 km en forêt pour construire un camp que nous avons occupé au bout d'une quinzaine de jours. Là-bas, nous avons été mis à la disposition de troupes du Génie japonais qui édifiaient un pont sur un torrent. Un petit « pont de la rivière Kwai » en quelque sorte. Il nous fallait tirer à bras d'hommes des billes de bois de plusieurs tonnes, en pleine forêt, et nous recevions des coups de bâton ! Nous, nous faisons tout pour saboter le travail ».

Malgré ces conditions épouvantables, les prisonniers ont tenu. Nous n'avons pratiquement pas eu de pertes », indique le Poitevin. « Nos médecins nous faisaient ingurgiter des décoctions d'écorce de quinquina contre la malaria. De plus, nous avons fait des provisions à la coopérative agricole et il y avait du café en permanence au camp. C'est peut être ce qui nous a permis de tenir le choc. La plupart buvaient au moins un litre de café par jour ».

Enfin vient la fin de l'épreuve : « Ce n'est que le 14 septembre 1945 que nous avons appris que la guerre était terminée. Les Japonais n'en savaient pas plus que nous : ils ont reçu l'ordre de nous ramener sur Saïgon. Au mâât au milieu du camp de Pakson, nous avons alors hissé les couleurs françaises devant un détachement japonais présentant les armes ! ».

Recueilli par Jacques PASQUIER

Encadré

Au secrétariat général de l'OTAN

Après sa carrière militaire (20 ans et 9 mois d'armée, dont deux séjours en Indochine), Bernard Besson a travaillé durant 20 années au secrétariat général de l'OTAN à Paris et Versailles. Il est retiré à Poitiers depuis février 1981. M. Besson est titulaire de la médaille militaire, de la médaille coloniale, de la Croix du combattant, de la Croix du combattant volontaire d'Indochine... Il est membre de l'ACUF, de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine [ANAPI] et de l'Association nationale des anciens d'Indochine [ANAI].

---

---

<sup>73</sup> La Société coopérative agricole des Bolovens.